



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010

Sommaire

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010

1 BOURBON EN 2010

- 2 Chiffres clés
- 3 Données boursières
- 4 Organes de Direction

5 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

- 6 Historique de BOURBON
- 7 Organigramme simplifié de BOURBON
- 8 Les activités
- 9 Innovation
- 10 Environnement concurrentiel

11 RAPPORT DE GESTION

- 12 Activités et faits marquants
- 12 Résultats
- 17 Gouvernement d'entreprise
- 31 Facteurs de risque
- 41 Informations sociales et environnementales
- 45 BOURBON SA et ses actionnaires
- 49 Propositions du conseil d'administration
- 52 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices
- 53 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

55 COMPTES CONSOLIDÉS

- 56 État de la situation financière
- 57 État du résultat global
- 59 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 60 État de variation des capitaux propres
- 62 Notes annexes aux états financiers consolidés
- 121 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2010)

123 COMPTES SOCIAUX

- 124 Bilan de la société mère
- 126 Compte de résultat
- 127 Annexe aux comptes sociaux
- 140 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2010)
- 141 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (exercice clos le 31 décembre 2010)

145 RAPPORT DU PRÉSIDENT

- 146 Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- 154 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société BOURBON (exercice clos le 31 décembre 2010)

155 AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

- 156 Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital
- 164 Marques, licences, brevets, propriétés immobilières, usines et équipements
- 166 Ordre du jour de l'assemblée générale mixte
- 167 Projet de résolutions de l'assemblée générale mixte
- 175 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital
- 176 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux
- 177 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants
- 178 Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
- 179 Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription
- 180 Document d'information annuel
- 182 Responsables du document de référence et du contrôle des comptes
- 184 Tables de concordance

A large offshore supply vessel is shown at sea, positioned next to an offshore oil platform. The vessel has a white superstructure with various antennas and radar equipment. The platform is a complex structure with multiple levels and cranes. The scene is set against a dark, overcast sky, and the water is dark with some whitecaps.

BOURBON EN 2010

02 Chiffres clés

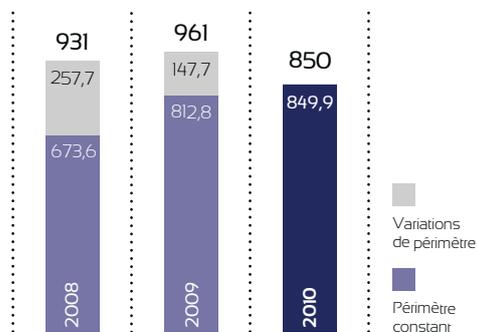
03 Données boursières

04 Organes de Direction

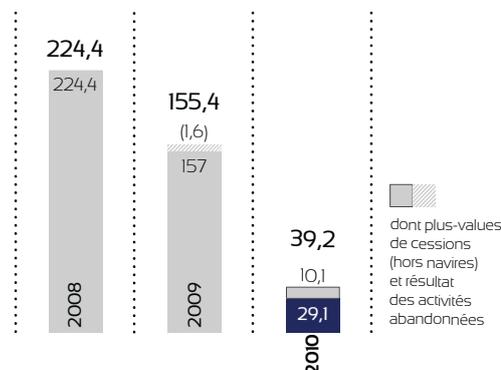
1 BOURBON en 2010

1/ Chiffres clés

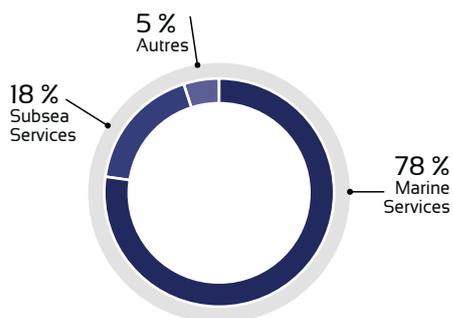
CHIFFRE D'AFFAIRES
(EN MILLIONS D'EUROS)



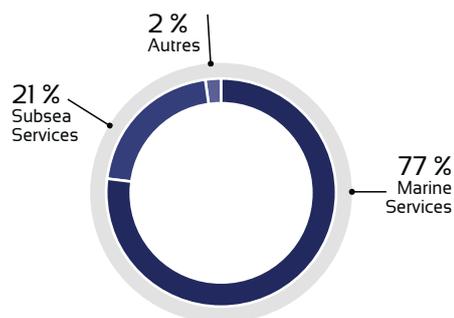
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(EN MILLIONS D'EUROS)



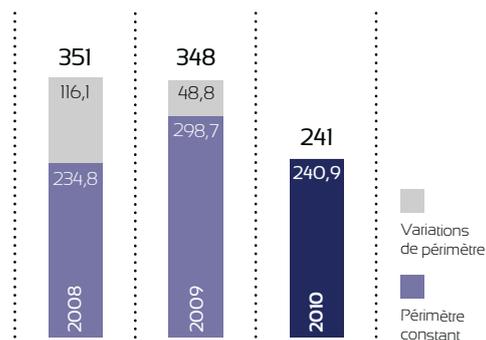
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2010
PAR ACTIVITÉ



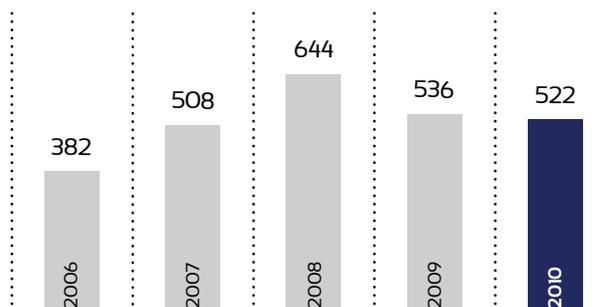
CAPITAUX ENGAGÉS PAR ACTIVITÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2010



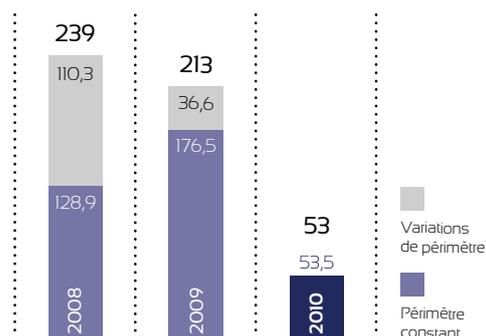
EBITDA (EN MILLIONS D'EUROS)



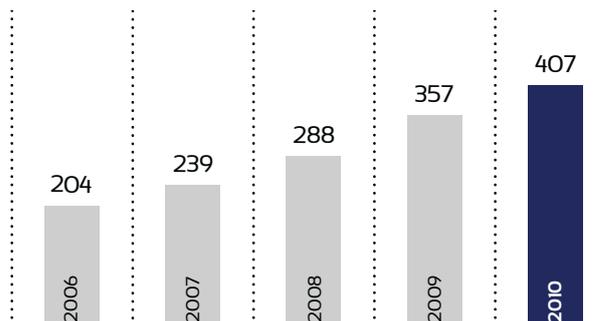
INVESTISSEMENTS BRUTS ACTIVITÉS OFFSHORE
(EN MILLIONS D'EUROS)



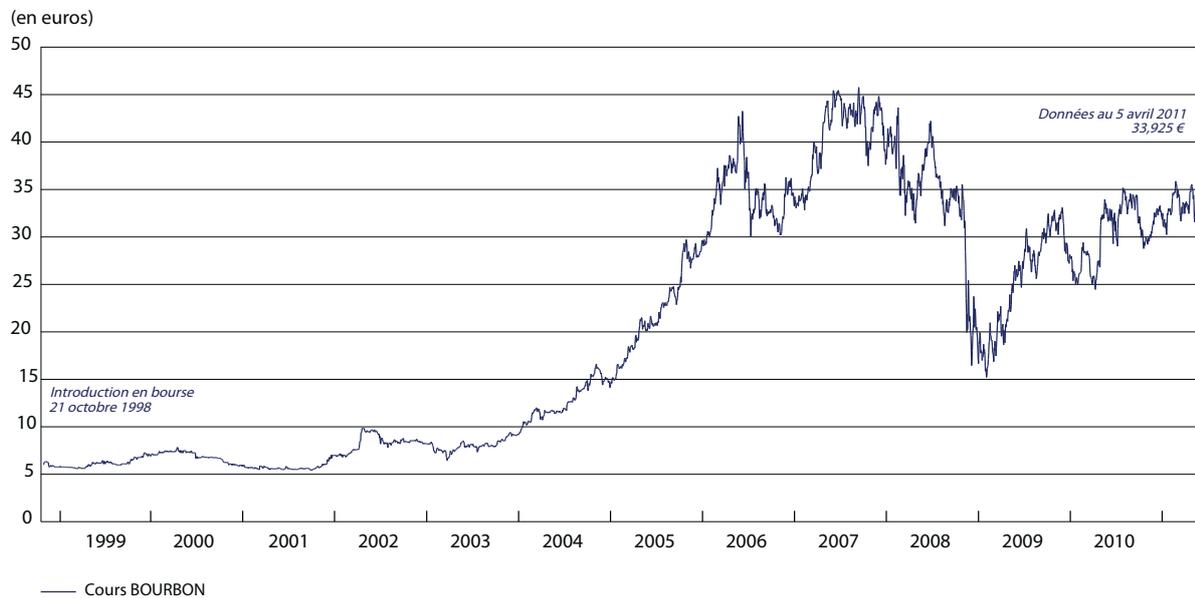
EBIT (EN MILLIONS D'EUROS)



NAVIRES BOURBON EN FLOTTE OFFSHORE
AU 31 DÉCEMBRE



2/ Données boursières



DONNÉES HISTORIQUES

	2010	2009	2008
Nombre d'actions au 31.12	61 532 545	61 187 226	55 461 302
Cours de clôture de l'action (en euros)			
■ plus haut	35,24	33,15	48,15
■ plus bas	24,44	18,45	16,62
■ au 31 décembre	34,71	26,35	18,04
Capitalisation boursière au 31.12 (en millions d'euros)	2 136	1 612	1 001
Résultat net par action (en euros)	0,67	2,65	4,13
Dividende par action (en euros)	0,90	0,90	0,90
Dividende total (en millions d'euros)	55,4	52,9	47,9

DONNÉES AJUSTÉES*

	2010	2009	2008
Cours de l'action à la clôture (en euros)			
■ plus haut	35,24	33,15	43,77
■ plus bas	24,44	16,77	15,11
■ au 31 décembre	34,71	26,35	16,40
Résultat net par action (en euros)	0,67	2,65	3,76
Dividende par action (en euros)	0,90	0,90	0,82

* Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite aux attributions gratuites de 1 action nouvelle pour 10 anciennes le 3 juin 2009.

Les rendez-vous de l'actionnaire

11 mai 2011

Publication de l'information relative au 1^{er} trimestre 2011

1^{er} juin 2011

Assemblée générale des actionnaires

10 août 2011

Publication de l'information relative aux chiffres d'affaires du 2^e trimestre et du 1^{er} semestre 2011

31 août 2011

Publication des résultats du 1^{er} semestre 2011
Présentation des résultats du 1^{er} semestre 2011

10 novembre 2011

Publication de l'information relative au chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2011

Relations investisseurs – analystes – actionnaires

Patrick Mangaud
33, rue du Louvre
75002 Paris

Tél : 01 40 13 86 09

Fax : 01 40 28 40 31

investor-relations@bourbon-online.com

www.bourbon-online.com

3/ Organes de Direction

COMITÉ EXÉCUTIF AU 31 DÉCEMBRE 2010

Jacques d'Armand de Chateauevieux
Président Directeur Général

Christian Lefèvre
Directeur Général délégué

Laurent Renard
Directeur Général délégué

Lors de sa séance du 6 décembre 2010, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, rémunérations et de la gouvernance, a décidé de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général du Groupe. Il a nommé Monsieur Christian Lefèvre, jusque-là Directeur Général délégué, aux fonctions de Directeur Général, à effet du 1^{er} janvier 2011, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux conservant la Présidence du conseil d'administration. Lors de cette même session, sur proposition du nouveau Directeur Général, le conseil d'administration a nommé Messieurs Gaël Bodénès et Laurent Renard Directeurs Généraux délégués, en charge respectivement des Opérations et de la Finance & Administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

Jacques d'Armand de Chateauevieux
Président du conseil d'administration

Christian d'Armand de Chateauevieux

Henri d'Armand de Chateauevieux

Guy Dupont *

Marc Francken *

Baudouin Monnoyeur

Christian Munier

Agnès Pannier-Runacher *

Philippe Sautter *

Vo Thi Huyen Lan

Le conseil d'administration est assisté par ailleurs de Madame Dominique Senequier en qualité de censeur.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est aidé dans la préparation de ses travaux par deux comités spécialisés. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du conseil et soumettent au conseil d'administration leurs avis, propositions ou recommandations.

COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Son objet est d'étudier et de soumettre au conseil des propositions concernant notamment, la sélection des administrateurs, le plan de succession pour les membres de l'équipe de direction ainsi que la rémunération du Président et des autres mandataires sociaux, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

À ce jour, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de quatre personnes :

- ☒ **Monsieur Marc Francken**, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ☒ **Monsieur Henri d'Armand de Chateauevieux** ;
- ☒ **Monsieur Guy Dupont**, administrateur indépendant ;
- ☒ **Monsieur Philippe Sautter**, administrateur indépendant.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit a pour mission d'assister le conseil d'administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

À ce jour, le comité est composé de trois personnes :

- ☒ **Monsieur Marc Francken**, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ☒ **Monsieur Christian Munier** ;
- ☒ **Madame Agnès Pannier-Runacher**, administrateur indépendant.

* Administrateurs indépendants.

A full-page background image showing a worker in a white protective suit and helmet, standing on a ship's deck. The worker is wearing a white hard hat, safety glasses, and a white protective suit with a logo on the chest. The background is a dark, industrial setting with large metal structures.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

- 06 Historique de BOURBON
- 07 Organigramme simplifié de BOURBON
- 08 Les activités
- 09 Innovation
- 10 Environnement concurrentiel

2 Présentation générale du Groupe

BOURBON propose une large gamme de services maritimes à l'offshore pétrolier. Dans le cadre du nouveau plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy », la compagnie investira 2 milliards de dollars US pour offrir aux clients pétroliers les plus exigeants une large flotte de 600 navires offshore innovants et à forte productivité afin de garantir, partout dans le monde, le plus haut standard de qualité de service, en toute sécurité. BOURBON assure également la protection du littoral français pour la Marine nationale.

Classé par ICB (*Industry Classification Benchmark*) dans le secteur « Services Pétroliers », BOURBON est coté sur Euronext Paris, Compartiment A, intégré au SRD et participe à la composition des indices SBF 120, CAC Mid 60 et Dow Jones Stoxx 600.

1/ Historique de BOURBON

Fondée en 1948, BOURBON (alors dénommée Sucreries de Bourbon) était, lors de l'accession à la Présidence de Jacques d'Armand de Chateaufieux en 1979, une société sucrière basée à La Réunion.

1980 à 1989 :

Restructuration industrielle de l'activité sucrière. Diversification des activités dans l'agroalimentaire, puis dans la distribution et les services maritimes.

1992 :

Acquisition de la Compagnie Chambon et de sa filiale Surf, dédiée aux services maritimes à l'offshore pétrolier.

1996 :

La vocation maritime de Groupe BOURBON s'affirme plus nettement avec le rachat des sociétés Les Abeilles dans le remorquage portuaire et Setaf-Saget dans le transport maritime de vrac solide.

1998 :

Introduction en Bourse au second marché à Paris.

2001 :

Groupe BOURBON se désengage progressivement de ses activités historiques Agroalimentaire, Distribution et Sucre et se recentre sur les services maritimes.

2003 :

Mise en œuvre du plan stratégique 2003-2007 qui repositionne le Groupe BOURBON sur le seul métier des services maritimes.

2004 :

Groupe BOURBON est classé par Euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

2005 :

Affirmation de son identité maritime : « Groupe BOURBON » devient « BOURBON » et le siège social est transféré de La Réunion à Paris.

2006 :

Introduction de BOURBON au SBF 120.

BOURBON achève avec un an d'avance le plan 2003-2007 et lance son nouveau plan stratégique Horizon 2010.

2007 :

BOURBON cède l'activité du remorquage portuaire mais conserve la flotte de remorqueurs d'assistance et de sauvetage, affrétés par la Marine nationale, qui interviennent en protection du littoral français.

2008 :

BOURBON élargit son plan stratégique et ses perspectives dans le cadre d'un nouveau plan stratégique Horizon 2012.

BOURBON se positionne sur le marché de l'IMR (Inspection, Maintenance et Réparation) des champs pétroliers offshore : le Groupe élargit son offre de services en lançant une nouvelle activité Subsea Services.

2010 :

BOURBON annonce le nouveau plan stratégique « BOURBON 2015 Leadership Strategy » s'inscrivant dans les perspectives du précédent plan : un nouveau programme d'investissement de 2 milliards de dollars US pour accompagner la croissance en offshore profond et continuer le renouvellement de la flotte en offshore continental.

BOURBON cède 16 vraquiers (15 livrés dès 2010, 1 livré début 2011) et son activité d'opérateur de transport de Vrac, ainsi que l'activité sucrière au Vietnam. BOURBON achève ainsi sa focalisation sur les services maritimes à l'offshore pétrolier.

2/ Organigramme simplifié de BOURBON

MARINE SERVICES	SUBSEA SERVICES
<ul style="list-style-type: none">■ Navires de support offshore profond■ Navires de support offshore continental■ Navires de transport de personnels	

2 Présentation générale du Groupe

3/ Les activités

BOURBON propose à ses clients pétroliers une gamme complète et modulable de services maritimes à l'offshore pétrolier. À travers l'activité **Marine Services**, BOURBON opère ses navires sur les champs en phase d'exploration, de développement et de production en offshore continental et profond. Concernant l'activité **Subsea Services**, les navires interviennent dans les opérations d'Installation, d'Inspection, de Maintenance et de Réparation des installations en offshore profond. Enfin, BOURBON assure depuis plus de trente ans pour la Marine nationale la protection du littoral français.

3.1 PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

BOURBON est présent dans les principales zones d'exploitation de pétrole en mer, à l'exclusion de la partie américaine du golfe du Mexique (interdiction faite par les États-Unis aux sociétés non américaines d'intervenir dans ses eaux territoriales). Ainsi BOURBON est présent :

- en Afrique, en particulier dans le golfe de Guinée ;
- en mer du Nord ;
- en mer Méditerranée ;
- au Mexique, au Brésil et à Trinidad ;
- en Inde et au Moyen-Orient ;
- en Extrême-Orient : Singapour, Vietnam, Philippines, Chine, Indonésie, Malaisie...

3.2 MARINE SERVICES

L'activité Marine Services regroupe les services de support à l'offshore pétrolier et de protection du littoral. En s'appuyant sur une politique dynamique de contrats à moyen et long terme, l'activité Marine Services propose une flotte de dernière génération adaptée aux spécificités et aux demandes des clients pétroliers les plus exigeants.

Par sa forte capacité d'investissement, son savoir-faire technique et technologique et la qualification de ses collaborateurs, BOURBON est en mesure de répondre à la véritable révolution que connaissent les métiers de l'offshore pétrolier. Les navires, de plus en plus innovants, sont en mesure de répondre à la fois aux attentes du marché de l'offshore traditionnel (profondeur inférieure à 200 m) et aux exigences de l'offshore profond (jusqu'à 3 000 m de profondeur).

3.2.1 La flotte – Support offshore

**NAVIRES RAVITAILLEURS REMORQUEURS
RELEVEURS D'ANCRÉS OU ANCHOR HANDLING TUG
SUPPLY VESSELS (AHTS)**

Les AHTS assurent la mise en place, le maintien et les déplacements des plates-formes pétrolières. Équipés de moteurs et de treuils puissants, ils remorquent des engins de forage, positionnent et relèvent les ancres, déploient divers équipements liés à la production pétrolière.

**NAVIRES RAVITAILLEURS DE PLATES-FORMES
OU PLATFORM SUPPLY VESSELS (PSV)**

Les PSV approvisionnent les installations offshore en matériels et produits spéciaux. Outre leur vaste surface de pont qui permet d'acheminer tous types de matériels, dont des colis aux dimensions hors normes, ils disposent d'importantes capacités de stockage.

REMRORQUEURS DE TERMINAUX OU TERMINAL TUGS

Les *Tugs* de la flotte BOURBON sont des remorqueurs dédiés à l'assistance et aux interventions sur les terminaux pétroliers et gaziers offshore, spécialisés dans l'assistance des navires stockeurs (FPSO).

**NAVIRES DE TRANSPORT DE PERSONNELS
OU CREWBOATS**

Les FSIV (*Fast Supply Intervention Vessels*) sont des navires rapides d'assistance permettant simultanément les approvisionnements urgents et le transport d'équipes d'intervention.

Les *Surfers* sont des vedettes rapides qui assurent le transport des personnels vers les sites pétroliers offshore et desservent les plates-formes d'un même champ.

3.2.2 La flotte – Protection du littoral

REMRORQUEURS D'ASSISTANCE ET DE SAUVETAGE

Ils sont dédiés à la protection du littoral français (prévention des échouements, assistance et sauvetage des navires en détresse, lutte contre les risques de pollution).

3.3 SUBSEA SERVICES

BOURBON propose aujourd'hui une offre globale ou modulaire de services « Subsea » pour offrir une flexibilité et une expertise maximales à ses clients opérateurs pétroliers : une gamme de navires dédiés à l'IMR (Inspection, Maintenance, Réparation), des services d'ingénierie IMR et de supervision d'opérations offshore, ainsi qu'une flotte de robots sous-marins (ROV) capables d'opérer dans les grands fonds.

3.3.1 La flotte Subsea

NAVIRES IMR

Il s'agit de navires polyvalents principalement dédiés aux interventions d'Inspection, Maintenance et Réparation (IMR) par très grandes profondeurs même s'ils peuvent opérer occasionnellement sur les champs éoliens. BOURBON propose une gamme complète de navires opérant des grues de 10 tonnes à 250 tonnes jusqu'à 3 000 m de profondeur. Ils sont dotés de la technologie de positionnement dynamique, de grues à système de compensation. Les navires IMR de

BOURBON, d'une grande capacité d'emport et d'une surface de pont importante, sont capables d'héberger plus de 100 personnes.

Cette gamme de navires a été spécialement développée pour accompagner les besoins des opérateurs pétroliers tout au long de la durée de vie des exploitations offshore.

ROBOTS SOUS-MARINS OU REMOTE OPERATED VEHICLES (ROV)

La flotte de robots sous-marins de Bourbon Subsea Services, très polyvalente, offre une grande flexibilité et comprend trois principales catégories :

- les ROV destinés à l'observation légère ;
- les ROV compacts utilisés pour les expertises instrumentales et les travaux de construction légère entre 600 mètres et 2 000 mètres de profondeur ;

- enfin, la dernière génération de ROV, de type « *Work Class* » UHD (*Ultra Heavy Duty*) et HD (*Heavy Duty*), permet aux équipes d'intervenir sur tous types de chantiers jusqu'à 4 000 mètres de profondeur avec une grande stabilité et précision.

3.3.2 Prestations d'ingénierie et management

BOURBON offre également un savoir-faire reconnu en ingénierie des projets IMR sur les champs pétroliers en exploitation (remplacement de raccordements sous marins, têtes de puits, câbles, etc.). Cette activité, complémentaire à la mise à disposition de navires et de robots permet à BOURBON de se positionner en tant que prestataire unique pour préparer et réaliser les opérations requises sur les exploitations offshore. Cette prestation inclut aussi bien l'élaboration de procédures que la mise à disposition de personnel spécialisé pour diriger les opérations en question.

4/ Innovation

BOURBON place l'innovation au cœur de son modèle et de sa stratégie. Cette approche se traduit par des concepts technologiques, de nouvelles techniques et par des innovations opérationnelles.

BOURBON conduit une veille technologique, accompagne les efforts de recherche et développement chez ses principaux sous-traitants, et soutient la démarche des pôles d'innovation, principalement les Clusters maritimes.

BOURBON fait bénéficier ses clients de la fiabilité et des performances d'une nouvelle génération de navires, les séries Bourbon Liberty 100 et 200.

Ces navires ont en commun de multiples caractéristiques innovantes : une consommation de carburant réduite, une capacité cargo augmentée d'environ 30 % (par rapport à celle des navires de taille comparable), des temps d'opérations réduits et une grande manœuvrabilité. Enfin, ces navires modernes, dont la maintenance est facilitée par la standardisation, garantissent un haut niveau de disponibilité. Autant d'atouts qui génèrent, efficacement et dans la durée, des gains de productivité significatifs sur les opérations menées pour les clients.

Pour ses navires, le Groupe fait le choix d'équipements novateurs, comme le positionnement dynamique de série, essentiel à la sécurité des opérations d'ancrage et de ravitaillement. BOURBON a également fait le choix d'équiper la majorité de ses navires d'une propulsion diesel-électrique, plus respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre de la stratégie BOURBON 2015, quatre nouvelles séries de navires vont voir le jour :

- les AHTS Bourbon Liberty 300 constituant une évolution des Bourbon Liberty 200 en version « *Clean Design* » (aucun produit polluant n'est en contact direct avec la coque, minimisant ainsi le risque de pollution en cas de perte d'intégrité du flotteur) ;
- les PSV Bourbon Liberty 100L, une évolution des Bourbon Liberty 100 bénéficiant d'encore plus de capacités d'emport ;
- les nouveaux Bourbon Liberty 010 « *maxi utility* », plus petits et capables d'offrir de multiples services ;
- une série de navires de 3 600 tonnes de poids en lourd, déclinés en PSV et navires IMR, répondant également à la norme « *Clean Design* ».

2 Présentation générale du Groupe

5/ Environnement concurrentiel

5.1 MARINE SERVICES

Il existe deux types de concurrents :

- des acteurs internationaux présents sur les principaux marchés mondiaux ; ils représentent 40 % environ de la flotte totale. Les principaux acteurs sont les suivants : Tidewater (États-Unis), Seacor (États-Unis), Farstad (Norvège), Solstad (Norvège), Maersk Supply (Danemark), Gulfmark (États-Unis), Edison Chouest (États-Unis), Swire Pacific (Hong Kong).
- quelque 300 à 400 acteurs locaux, chacun détenant une flotte limitée à quelques navires.

5.2 SUBSEA SERVICES

Bourbon Subsea Services a une position unique sur ce marché en ce sens qu'il propose une offre modulaire et complètement flexible intégrant navires, robots, ingénierie et personnel d'encadrement. En conséquence, la concurrence s'établit davantage en fonction du type de prestations qui est demandé par le client final.

On retrouve donc principalement à l'international les armateurs tels Maersk Supply (Danemark), Tidewater (États-Unis), Solstad (Norvège) ou Toisa (États-Unis) lorsqu'il s'agit d'affrètements purs, ainsi que des intégrateurs de services tels DOF Subsea (Norvège), Sonsub (Italie), DeepOcean – Tricomarine group (Norvège), Hallin – Superior Energy Services (Singapour), Canyon – Helix ESG (États-Unis).



RAPPORT DE GESTION

- 12 Activités et faits marquants
- 12 Résultats
- 17 Gouvernement d'entreprise
- 31 Facteurs de risque
- 41 Informations sociales et environnementales
- 45 BOURBON SA et ses actionnaires
- 49 Propositions du conseil d'administration
- 52 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices
- 53 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

1/ Activités et faits marquants

1.1 FAITS MARQUANTS

- ▣ Au cours de l'année 2010, BOURBON a poursuivi vigoureusement la mise en œuvre du plan stratégique « Horizon 2012 » annoncé en février 2008. 61 nouveaux navires sont ainsi venus renforcer la flotte offshore, dont 26 Bourbon Liberty ; BOURBON, avec 407 navires offshore (dont 58 Bourbon Liberty) au 31 décembre 2010, possède ainsi la flotte la plus jeune parmi les principaux acteurs du secteur, comme le montrent les publications des principaux concurrents et des brokers. En ligne avec cette croissance de la flotte, BOURBON a augmenté le nombre de ses collaborateurs de plus de 1 550 personnes (+ 22,8 %).
- ▣ Le 25 juin 2010, BOURBON a annoncé son nouveau plan stratégique « BOURBON 2015 » qui vise au leadership des services maritimes pour l'offshore pétrolier. Faisant suite à une croissance moyenne de 28 % de l'activité de la Division Offshore de BOURBON entre 2002 et 2009, le nouveau plan affiche un objectif de 17 % de croissance moyenne annuelle entre 2011 et 2015 (défini avec un taux de change de 1,30 dollar US pour 1 euro). Ceci nécessitera un plan d'investissement additionnel de 2 milliards de dollars dans la construction de 80 navires de ravitaillement et 64 navires

de transport de personnels. BOURBON devrait ainsi opérer en 2015 une flotte de 600 navires dédiés aux services logistiques en offshore continental et en offshore profond. Ce programme d'investissements sera financé pour partie par des cessions d'actifs à hauteur de 500 millions d'euros.

- ▣ En 2010, BOURBON a terminé son recentrage stratégique sur les seuls services maritimes à l'offshore pétrolier en procédant entre autres aux trois cessions suivantes :
 - vente de 15 vraquiers Supramax pour 504 millions de dollars, le 16^e et dernier vraquier devant être cédé en mars 2011 ;
 - vente de l'activité d'opérateur de transport de Vrac pour 15 millions de dollars ;
 - vente de l'activité sucrière au Vietnam pour 34 millions d'euros.

Au total, en 2010, BOURBON a encaissé 455 millions d'euros et devrait encaisser plus de 50 millions d'euros supplémentaires début 2011 au titre des cessions.

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la date d'établissement du présent rapport, aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés n'est à signaler.

2/ Résultats

PÉRIMÈTRE BOURBON

Suite aux cessions intervenues en 2010 et en application des normes IFRS, les éléments financiers relatifs à la Division Vrac et à l'activité sucrière au Vietnam ont été reclassés en « résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées ».

Pour refléter l'achèvement de cette focalisation sur les services maritimes à l'offshore pétrolier, les résultats du

Groupe sont désormais ventilés et analysés en « Marine Services », « Subsea Services » et « Autres » qui regroupe notamment les navires offshore affrétés en externe et le cimentier Endeavor. L'activité « Marine Services » est segmentée en « Navires offshore profond », « Navires offshore continental » et « Navires crewboats ».

Les chiffres de l'année 2009 sont retraités en conséquence.

2.1 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	849,9	812,8	+ 4,6 %
Excédent brut d'exploitation hors plus-values	240,1	297,5	- 19,3 %
Plus-values	0,9	1,2	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	240,9	298,7	- 19,3 %
Résultat opérationnel (EBIT)	53,5	176,5	- 69,7 %
Résultat financier	(32,4)	(34,3)	
Impôts	(15)	(8,7)	+ 73,5 %
Résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	31,6	38	
Intérêts minoritaires	(1,4)	16,2	
Résultat net part du Groupe	39,2	155,4	- 74,8 %

Le chiffre d'affaires 2010 s'élève à 849,9 millions d'euros, en hausse de 4,6 % par rapport à l'année précédente. Sur l'année, les deux activités Marine Services et Subsea Services sont en croissance, alors que les affrètements externes (désormais présentés en « Autres ») ont quasiment disparu.

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	849,9	812,9	+ 4,6 %
Afrique	550,1	533,6	+ 3 %
Europe & Méditerranée/Moyen-Orient	129,7	137,2	- 5 %
Continent américain	99,0	57,1	+ 73 %
Asie	71,1	85,0	- 16 %

L'Afrique reste la principale région géographique pour BOURBON. La part du continent américain dans le chiffre d'affaires du Groupe a fortement progressé d'une année sur l'autre à 12 % notamment du fait du développement de l'activité au Mexique et au Brésil où le Groupe a racheté, fin 2009, les 50 % restants de la société Delba Maritima Navegação.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) 2010 atteint 240,9 millions d'euros, en baisse de 19,3 % par rapport à l'année précédente, et ce malgré une croissance globale du chiffre d'affaires, portée par l'activité Subsea Services qui ne compense que partiellement l'impact des conditions de marché sur la performance de l'activité Marine Services.

Le résultat opérationnel 2010 baisse de 69,7 % par rapport à l'année précédente, à 53,5 millions d'euros. Les amortissements 2010 augmentent de 51 millions d'euros et sont essentiellement liés à l'augmentation du nombre de navires en flotte. Les provisions sont essentiellement alourdies par 11 millions d'euros de provisions non récurrentes au Nigeria et au Brésil.

Le résultat financier 2010 est comparable à celui de l'exercice précédent, à - 32,4 millions d'euros. Il reflète deux évolutions contraires :

- ▣ une augmentation du coût de l'endettement financier de 21,8 millions d'euros, du fait essentiellement de l'augmentation de l'endettement moyen ;
- ▣ une variation favorable du résultat latent sur instruments financiers de 18,9 millions d'euros.

Les activités cédées en cours d'année ont généré, en 2010, un résultat positif de 31,6 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe 2010 est positif à 39,2 millions d'euros, en diminution de 74,8 % par rapport à l'année précédente.

2.2 RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

2.2.1 Marine Services

	2010	2009	Variation
Nombre de navires (fin de période)	390	343	+ 13,7 %
Taux d'utilisation	79,5 %	83,0 %	- 3,5 pts

3 Rapport de gestion

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	660,3	604,9	+ 9,2 %
Excédent brut d'exploitation hors plus-values	182,1	240,4	- 24,3 %
Plus-values	0,9	1,7	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	182,9	242,1	- 24,4 %
En % du chiffre d'affaires	27,7 %	40,0 %	-

Le chiffre d'affaires 2010 s'élève à 660,3 millions d'euros, en progression de 9,2 % par rapport à 2009. L'impact de la forte croissance de la flotte est atténué par la dégradation des conditions de marché. Le taux d'utilisation ⁽¹⁾ des navires demeure élevé, à 79,5 % contre 83 % en 2009.

Par rapport à l'année précédente, l'EBITDA 2010 diminue de 24,4 %, à 182,9 millions d'euros, du fait des conditions du marché et de la hausse des coûts due, notamment, au repositionnement de navires sortant de contrat plus nombreux qu'auparavant.

RÉSULTATS PAR SEGMENTS

	2010	2009	Variation
Nombre de navires (fin de période)	390	343	+ 13,7 %
Navires offshore profond	69	67	+ 3,0 %
Navires offshore continental	78	53	+ 47,2 %
Navires crewboats	243	223	+ 9,0 %

	2010	2009	Variation
Taux d'utilisation	79,5 %	83,0 %	- 3,5 pts
Navires offshore profond	90,3 %	93,1 %	- 2,8 pts
Navires offshore continental	73,2 %	84,2 %	- 11,0 pts
Navires crewboats	78,2 %	79,7 %	- 1,5 pt

(en millions d'euros)	2010			
	Profond	Continental	Crewboats	Total
Chiffre d'affaires	308,7	151,7	199,9	660,3
Coûts directs	(166,5)	(107,7)	(132,3)	(406,6)
Coûts généraux et administratifs	(33,5)	(16,5)	(21,7)	(71,7)
Excédent brut d'exploitation (EBITDA) hors plus-values	108,6	27,5	45,9	182,1
En % du chiffre d'affaires	35,2 %	18,1 %	23,0 %	27,6 %

Navires offshore profond

Sur l'année 2010, le chiffre d'affaires réalisé par les navires offshore profond atteint 308,7 millions d'euros et représente 46,7 % du total de l'activité Marine Services.

Conformément à la stratégie prenant en compte les risques de surcapacité sur ce segment, seuls 2 nouveaux navires sont entrés en flotte en 2010.

Le taux d'utilisation reste élevé à 90,3 % contre 93,1 % en 2009, grâce notamment au taux élevé de contractualisation long terme.

L'EBITDA hors plus-values atteint 108,6 millions d'euros, soit 59,6 % de l'EBITDA hors plus-values de l'activité Marine Services, en phase avec la forte intensité capitalistique de ce segment.

Navires offshore continental

Sur l'année 2010, le chiffre d'affaires réalisé par les navires offshore continental atteint 151,7 millions d'euros, et représente 23 % du chiffre d'affaires total de l'activité Marine Services. Au cours de l'exercice, BOURBON a poursuivi vigoureusement sa stratégie de substitution en amenant au marché 26 nouveaux navires Bourbon Liberty, ce qui porte à 58 le nombre de Bourbon Liberty en flotte en fin d'année. Les temps de mobilisation de ces nouveaux navires, ainsi que les difficultés administratives rencontrées au Brésil (qui ont été réglées depuis), ont impacté négativement le taux d'utilisation qui s'élève, néanmoins, à 73 % contre 84 % en 2009.

(1) Taux d'utilisation : sur une période, nombre de jours générant un revenu divisé par le nombre de jours calendaires.

L'EBITDA hors plus-values atteint 27,5 millions d'euros et représente 15,1 % de l'EBITDA hors plus-values de l'activité Marine Services.

Navires crewboats

Sur l'année 2010, le chiffre d'affaires réalisé par les *crewboats* atteint 199,9 millions d'euros, soit 30,3 % du chiffre d'affaires de l'activité Marine Services. Au cours de l'exercice, 30 nouveaux *crewboats* ont été mis en service. Le taux d'utilisation s'élève à 78,2 % contre 79,1 % en 2009.

L'EBITDA hors plus-values atteint 45,9 millions d'euros, soit 25,2 % de l'EBITDA hors plus-values de l'activité Marine Services.

2.2.2 Subsea services

	2010	2009	Variation
Nombre de navires (fin de période)	17	14	+ 21,4 %
Taux d'utilisation	88,5 %	88,1 %	+ 0,4 pt
<i>(en millions d'euros)</i>			
Chiffre d'affaires	149,6	127,3	+ 17,5 %
Excédent brut d'exploitation hors plus-values	52,8	48,8	+ 8,2 %
Plus-values	-	(0,1)	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	52,8	48,7	+ 8,3 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>35,3 %</i>	<i>38,2 %</i>	-

Le chiffre d'affaires 2010 de l'activité Subsea Services atteint 149,6 millions d'euros, en hausse de 17,5 % par rapport à l'année précédente. Cela traduit la croissance de la flotte (arrivée de 3 nouveaux navires IMR et de 3 ROV), le maintien d'un taux d'utilisation élevé (88,5 % contre 88,1 % l'année précédente) et l'amélioration de la performance au travers de renouvellements de contrats avec des tarifs en hausse et des prestations élargies.

L'EBITDA 2010 augmente de 8,3 % à 52,8 millions d'euros du fait de la croissance de la flotte et de l'amélioration de la performance.

2.3 CATÉGORIE « AUTRES »

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	40,0	80,6	- 50,4 %
Excédent brut d'exploitation hors plus-values	5,2	8,3	- 37,1 %
Plus-values	-	(0,4)	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	5,2	7,9	- 33,6 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>13,1 %</i>	<i>9,8 %</i>	-

La catégorie « Autres » regroupe essentiellement l'activité du cimentier Endeavor, celle des navires offshore affrétés à l'extérieur ainsi que des éléments non répartis sur les deux autres activités.

Sur l'année 2010, l'arrivée de nombreux nouveaux navires dans la flotte offshore, dans un contexte de marché difficile, a conduit à diminuer considérablement le recours aux affrètements externes. Cela se traduit par une baisse de 50,4 % du chiffre d'affaires de la catégorie « Autres », à 40 millions d'euros, et par la réduction de 33,6 % de l'EBITDA à 5,2 millions d'euros.

2.4 PLAN STRATÉGIQUE

Croissance du chiffre d'affaires en 2008-2010

Au cours des trois dernières années, le chiffre d'affaires de l'offshore a augmenté en moyenne de 20 % par an ; hors navires externes, la croissance annuelle moyenne atteint 22 % ; le plan stratégique « Horizon 2012 » affichait un objectif de croissance annuelle moyenne de 21 % sur la période 2008-2012.

Avancement des programmes d'investissements

À fin 2010, la totalité des investissements pour les services maritimes à l'offshore pétrolier prévus dans le plan Horizon 2012 a été engagée, 219 navires ayant déjà été pris en livraison par BOURBON. BOURBON doit encore recevoir 47 navires, dont 18 navires Liberty et 10 navires IMR. L'essentiel des livraisons est attendu en 2011, quelques livraisons résiduelles devant intervenir en 2012.

3 Rapport de gestion

Le 25 juin 2010, BOURBON a signé un accord-cadre avec les chantiers navals Sinopacific pour des commandes à venir pour un total de un milliard de dollars ; dans ce cadre, durant l'année 2010, des commandes fermes de 30 navires ont été passées auprès de Sinopacific pour un montant total de 425 millions d'euros ; BOURBON a également commandé 22 autres navires auprès d'autres chantiers navals, pour un montant de 42 millions d'euros. Au total, le programme prévu dans le plan BOURBON 2015 était engagé à hauteur de 36 % au 31 décembre 2010.

Financement des programmes d'investissements

Dans le plan BOURBON 2015, l'hypothèse est faite que les cash-flows générés par les opérations se monteraient à 2 700 millions d'euros sur la période 2011-2015 ; ceci permettrait une réduction de la dette nette de 360 millions d'euros en fin de plan.

Au 31 décembre 2010, le montant des emprunts long terme disponibles au tirage s'élevait à 138 millions d'euros ; en outre, un emprunt de 400 millions de dollars a déjà été sécurisé auprès de China Exim-Bank ; sur la période 2011-2015, des financements complémentaires seront probablement nécessaires pour faire face au remboursement à échéance des emprunts existants.

Si les conditions de marché ne permettaient pas de générer des cash-flows opérationnels au niveau des hypothèses rappelées ci-dessus, la réduction de la dette serait diminuée en proportion, voire ne se matérialiserait pas.

Ratios financiers en année 2015

Le plan stratégique « BOURBON 2015 » affiche un objectif de ratio « EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation) sur capitaux engagés moyens hors acomptes », pour l'année 2015, de 20 % (dans l'hypothèse d'un taux de change de 1 euro pour 1,30 dollar US). Pour l'année 2010, en bas de cycle, ce ratio s'établit à 10,5 % (taux de change moyen de l'année 2010 : 1 euro = 1,33 dollar US).

Le plan affiche également un objectif de ratio « EBITDA sur chiffre d'affaires », toujours pour l'année 2015, de 45 % pour l'activité Offshore. Ce ratio se monte à 29,1 % en 2010, dans des conditions de marché difficiles.

Le taux de disponibilité ⁽¹⁾ de la flotte s'élève à 92,8 % en 2010, pour un objectif de 95 % en 2015.

2.5 RÉSULTATS SOCIAUX DE BOURBON SA

L'année 2010 a marqué la reprise du processus de cession du portefeuille d'activités non stratégiques par la vente de la filiale de BOURBON SA, Sucrierie Bourbon Tay Ninh au Vietnam.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 0,3 million d'euros, constitué de prestations de services facturées à une filiale. Le chiffre d'affaires est stable par rapport à l'année précédente. La perte d'exploitation de 2,7 millions d'euros est en légère diminution de 0,6 million d'euros par rapport à 2009, essentiellement due à une diminution des frais d'honoraires.

Le résultat financier, positif de 157,6 millions d'euros, est en très nette amélioration par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation de 94,4 millions d'euros résulte notamment d'une augmentation des dividendes encaissés de sa filiale Bourbon Maritime, ainsi que la reprise de la provision sur les titres de la société Sucrierie Bourbon Tay Ninh cédée en 2010 pour 32,0 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est quant à lui en dégradation de 40,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, ce qui provient principalement de la moins-value réalisée sur la cession des titres de la société Bourbon Tay Ninh, pour un montant de 43,2 millions d'euros, compensée par la reprise de la provision sur ces mêmes titres représentant un gain de 32,0 millions constatée en résultat financier.

En conséquence, le résultat net de 127,3 millions d'euros dégagé sur l'exercice est en hausse de 54,8 millions d'euros par rapport à l'année 2009.

Aucune dépense prévue aux articles 39.4 et 223 *quater* du Code général des impôts n'a été relevée.

Informations sur les délais de paiement de BOURBON SA

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, et en application de la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous informons qu'au 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 44 869,09 euros et était constitué de 100 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

À la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

(1) Taux de disponibilité d'un navire : sur une période, nombre de jours durant lesquels le navire n'est pas en arrêt technique total (exemple : visite périodique de classe, panne empêchant la fourniture du service), divisé par le nombre de jours calendaires.

2.6 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

2.7 PERSPECTIVES : PRINCIPALES TENDANCES

Le marché anticipe toujours une bonne tenue des prix du pétrole, créant un environnement favorable aux investissements dans le secteur. L'annonce par les compagnies pétrolières de l'augmentation de leurs investissements vient confirmer cette tendance en 2011.

BOURBON constate, pour les navires de services offshore, un renforcement du niveau d'exigence des clients en matière de sécurité et d'efficacité des opérations, ce qui favorise les flottes plus modernes, au détriment des navires les plus anciens, notamment en offshore continental.

Dans ce contexte, la demande en navires devrait continuer à croître et la substitution des navires anciens s'accélérer, absorbant progressivement la surcapacité.

De ce fait, le taux d'utilisation moyen de la flotte BOURBON devrait continuer de s'améliorer progressivement, tel que constaté en janvier et février 2011, en préalable à une remontée des tarifs journaliers.

Le conseil, étant confiant sur les perspectives à moyen et long terme, proposera à l'assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2011 le versement d'un dividende de 0,90 euro par action.

Par ailleurs, il sera proposé, comme cela avait été le cas en 2009, l'attribution d'une action gratuite pour dix détenues.

3/ Gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 8 décembre 2008, le conseil d'administration de BOURBON a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

3.1 PRÉSIDENTIE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Depuis la réunion du 31 mai 2002 au cours de laquelle le conseil d'administration s'était prononcé en faveur du cumul des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux exerçait les fonctions de Président Directeur Général.

Il était assisté dans ses fonctions de deux Directeurs Généraux délégués nommés en décembre 2005, Messieurs Christian Lefèvre et Laurent Renard, disposant chacun à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs de direction générale que lui.

Dans sa séance du 9 juin 2010, le conseil d'administration a renouvelé les mandats de Président Directeur Général de Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux et de Directeurs Généraux délégués de Messieurs Christian Lefèvre et Laurent Renard.

Au cours de sa séance du 6 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé de dissocier, à effet du 1^{er} janvier 2011, les fonctions de Président du conseil d'administration de celles de Directeur Général ; la fonction de Président du conseil d'administration est depuis lors dévolue à Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux et celle de Directeur Général à Monsieur Christian Lefèvre.

Monsieur Christian Lefèvre est assisté dans ses fonctions par deux Directeurs Généraux délégués, Messieurs Gaël Bodénès et Laurent Renard, nommés le même jour, pour une durée de trois ans, et ayant les mêmes pouvoirs de direction générale que lui.

3.2 MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1 Administrateurs en fonction au 31 décembre 2010

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaueux

Né le 13 février 1951

Administrateur

Président Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2010 puis Président du conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2011

Adresse professionnelle :

BOURBON

33, rue du Louvre – 75002 Paris

Premier mandat : 14 octobre 1977

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Diplômé de l'Institut supérieur de gestion de Paris et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia à New York. À la présidence de BOURBON depuis 1979, Jacques d'Armand de Chateaueux a été l'acteur principal de la transformation de la société d'un conglomérat de plusieurs activités à un groupe international dédié aux services maritimes et notamment à l'offshore pétrolier.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président de Cana Tera SAS
- Président de Jaccar Holdings SA
- Président du conseil d'administration de Sapmer SA
- Administrateur d'AXA
- Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group (Chine)
- Administrateur de Sinopacific Offshore and Engineering (Chine)
- Administrateur de Piriou SAS
- Administrateur d'Eitzen Ethylene Carriers (Norvège)
- Censeur de CBo Territoria SA

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du conseil de surveillance d'AXA
- Président du conseil d'administration CBo Territoria SA
- Administrateur de Vindémia SAS
- Administrateur d'Antenne Réunion Télévision
- Censeur de ICV SA
- Administrateur d'Innodis Ltd (île Maurice)

Monsieur Christian d'Armand de Chateaueux

Né le 9 novembre 1947

Administrateur

Cousin du Président du conseil d'administration

Premier mandat : 29 juin 1990

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Diplômé de l'IUT d'Angers, après une expérience dans le secteur bancaire, Christian d'Armand de Chateaueux s'est tourné vers le négoce de vins et dirige depuis 1992 un groupe de distribution de vins français implanté à l'international et notamment en Asie.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président Directeur Général de Ch. de Chateaueux & Associés SAS
- Président du conseil d'administration de Legrand Filles & Fils SA
- Président Directeur Général Vins Rares SAS
- Gérant de Les Armands SC
- Gérant d'Everget Capital

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Gérant de Le Petit Vasouyard SARL

Monsieur Henri d'Armand de Chateaueux

Né le 17 août 1947

Administrateur

Frère du Président du conseil d'administration

Premier mandat : 25 mai 1987

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Pilote de ligne pendant plus de 30 ans à Air France. Au 31 décembre 2010, Henri d'Armand de Chateaueux détient à travers les sociétés Mach-Invest et Mach-Invest International respectivement 5,05 % et 2,68 % du capital de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président de Mach-Invest SAS
- Administrateur de Sapmer SA
- Administrateur délégué de Mach-Invest International

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Vindémia SAS

Monsieur Guy Dupont

Né le 25 août 1944

Administrateur indépendant

Premier mandat : 18 juin 1999

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Docteur en Droit, Guy Dupont a débuté sa carrière en tant que Directeur Général de collectivités. Il devient Directeur Général de BOURBON puis Président de sociétés agroalimentaires à la suite du recentrage de BOURBON sur les activités maritimes. Il est actuellement Président de la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM).

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président de GVS SAS
- Président d'ASR
- Président d'Ink-Oi
- Administrateur de CBo Territoria SA
- Administrateur de A.R.T
- Administrateur de Sapmer SA
- Gérant de SCI Orion

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du GIE Bois Rouge Gestion
- Président du GIE Cerf
- Président de Distillerie de Savanna SAS
- Président d'Eurocanne SAS
- Président de Sucrierie de Bois Rouge SAS
- Administrateur du GIE Gema
- Administrateur de Loiret et Haentjens SA
- Administrateur du GIE Rhums Réunion
- Administrateur de Sucre Austral
- Administrateur d'ICV Mascareignes
- Syndicat des fabricants du sucre
- Syndicat des fabricants de rhum

Monsieur Marc Francken

Né le 8 janvier 1946

Administrateur indépendant

Premier mandat : 25 mai 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Président du comité d'audit

Ingénieur civil électromécanicien, titulaire d'un graduat postuniversitaire en gestion d'entreprise de l'Université de Gand (Belgique) et d'un MBA de l'Indiana University (États-Unis) ; Marc Francken a également été capitaine de corvette de réserve des Forces navales belges. Après une carrière internationale à Citibank et à la Banque mondiale (SFI), il poursuit une carrière dans le portuaire et le maritime (Compagnie Maritime Belge). Il rejoint en 1989 la société de gestion de portefeuille Gevaert NV en qualité d'administrateur délégué et en devient parallèlement Président entre 2002 et 2006.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président honoraire de Gevaert NV (Belgique)
- Président de l'Union Remorquage et Sauvetage (Belgique)
- Président de Technum-Tractebel Engineering (Belgique)
- Administrateur de Nederlands Loodswezen bv (Pays-Bas)
- Administrateur de Vlaams Economisch Verbond (Belgique)
- Administrateur de l'Hôpital Universitaire d'Anvers (Belgique)
- Membre de Koninklijke Vlaamse Ingenieurs Vereniging – Fuggersociëteit – De Warande – Orde Van den Prince

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Nautinvest (Belgique)
- Administrateur de VETC (Belgique)
- Administrateur de Vum Media (Belgique)
- Administrateur d'Asbl de Warande (Belgique)

3 Rapport de gestion

Monsieur Baudouin Monnoyeur

Né le 24 avril 1949

Administrateur

Adresse professionnelle :

Monnoyeur SCA
117, rue Charles-Michels – 93200 Saint-Denis

Premier mandat : 30 mai 2008

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Baudouin Monnoyeur préside le groupe Monnoyeur, entreprise familiale française créée en 1906, spécialisée dans la distribution et les services au bâtiment et travaux publics, groupe aujourd'hui implanté dans plusieurs pays comme distributeur de marques telles que Caterpillar, Mercedes Benz et John Deere. Au 31 décembre 2010, Baudouin Monnoyeur détient, au travers de sa société Monnoyeur SAS, 5,35 % du capital de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président du groupe Monnoyeur
- Membre du conseil France de l'INSEAD

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Vice-Président exécutif de la Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- Président du Conseil du Commerce de France et membre du conseil exécutif du MEDEF

Monsieur Christian Munier

Né le 10 décembre 1950

Administrateur

Premier mandat : 18 juin 1999

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Membre du comité d'audit

Après des études financières à Aix-en-Provence (DECS-DESS), Christian Munier a démarré sa carrière en tant que Contrôleur comptable au sein du Groupe Maritime des Chargeurs Réunis. Directeur Administratif et Financier de la Compagnie Chambon dès 1986, il devient membre du Directoire puis Directeur Général de la branche maritime lors du rapprochement de Chambon et de BOURBON, avant d'être nommé Directeur Général délégué de BOURBON. Christian Munier a participé activement au recentrage de la société sur les métiers de la mer et à la réorganisation du portefeuille d'activités de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président CDM2 SAS
- Président SAS Régusse
- Président du conseil de surveillance de Financière du Pladen SAS
- Administrateur SAS Marbour
- Administrateur SAS Siacom
- Administrateur de Finadvance

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Directeur Général délégué du Groupe BOURBON
- Membre du conseil de surveillance de Les Moteurs Baudouin SA
- Administrateur de la Bonnasse Lyonnaise de Banque SA

Madame Agnès Pannier-Runacher

Née le 19 juin 1974

Administrateur indépendant

Adresse professionnelle :

FSI

56, rue de Lille – 75007 Paris

Premier mandat : 24 août 2009

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Membre du comité d'audit

M^{me} Agnès Pannier-Runacher est diplômée d'HEC et de l'ENA et titulaire d'un CEMS (Community of European Management Schools) Master. Inspecteur des finances au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis Directrice de cabinet et membre du comité de direction à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, elle a ensuite rejoint en 2006 la Caisse des dépôts comme Directeur adjoint des finances et de la stratégie et Responsable du département participations et développement.

Directeur et membre du comité exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement depuis début 2009, elle a été nommée Directeur des finances et de la stratégie de portefeuille du fonds en septembre 2009.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Administrateur et membre du comité de liaison de Soprol SAS
- Administrateur de FSI-PME Entreprises portefeuille SAS

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur et Présidente du comité d'audit de Transdev SA
- Représentante permanente CDC de Financière Transdev
- Administrateur et Présidente du comité d'audit de SNI SA
- Administrateur d'Icade
- Censeur d'Egis SA
- Administrateur, membre du comité d'investissement et membre du comité d'audit de Santoline SAS
- Administrateur de CDC Capital Investissements
- Administrateur de CDC Entreprises Capital Investissement
- Administrateur de CDC Entreprises portefeuille SAS
- Censeur de CDC International
- Administrateur de CDC Infrastructures
- Membre du comité des investissements d'Exerimmo
- Contrôleur de gestion d'informatique CDC (GIE)
- Administrateur de la Société Forestière de la CDC
- Administrateur de l'European Carbon Fund
- Administrateur de la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France
- Administrateur du Samu Social de Paris (GIP)

Monsieur Philippe Sautter

Né le 30 juin 1949

Administrateur indépendant

Premier mandat : 3 juin 2009

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Entré à l'École navale en 1968, Philippe Sautter a servi sur de nombreux bâtiments de la Marine nationale, dont le patrouilleur La Paimpolaise, le sous-marin nucléaire lanceur d'engins Le Foudroyant ou encore la frégate Aconit et le porte-avions Foch, qu'il commanda.

Il devint conseiller Marine au cabinet militaire du ministre de la Défense à la fin des années 1990, auprès de Charles Millon puis d'Alain Richard.

En 1999, il rejoint à nouveau la Marine nationale pour y exercer plusieurs responsabilités. Il a d'abord participé à la création du Service de soutien à la flotte, chargé de la maintenance des navires, avant d'en devenir le premier Directeur local à Toulon. En 2002, il a été nommé Directeur du personnel avant de prendre, en 2005, le commandement des bâtiments de surface de la Marine.

L'amiral Philippe Sautter a quitté la Marine en septembre 2008 et exerce la profession de conseil.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

3 Rapport de gestion

Madame Vo Thi Huyen Lan

Née le 16 octobre 1971

Administrateur

Adresse professionnelle :

Jaccar

16th floor Fideco Tower – 81-85 Jan Nghi St –
HoChiMinhVille – Vietnam

Premier mandat : 10 décembre 2007

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à
statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

De nationalité vietnamienne, Vo Thi Huyen Lan est titulaire d'un DEA de finance et diplômée d'HEC. Après avoir occupé les fonctions de Directeur Financier puis de Directeur Général adjoint des activités de Distribution de BOURBON au Vietnam, elle a intégré la société Jaccar en 2006 en tant que Directeur Général.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Administrateur de Jaccar Holdings
- Administrateur de Long Hau (Vietnam)
- Administrateur de Viet Au (Vietnam)
- Administrateur de Hiep Phuoc (Vietnam)
- Administrateur de Bourbon An Hoa (Vietnam)
- Administrateur de Hoang Anh Gial Lai (Vietnam)
- Administrateur d'Agrex Saigon (Vietnam)
- Administrateur de Seas (Vietnam)
- Administrateur de Dien Quang (Vietnam)
- Administrateur de Mylan (Vietnam)
- Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group (Chine)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur d'Indira Gandhi (Vietnam)
 - Administrateur de Bourbon An Lac (Vietnam)
 - Administrateur de Tuong An Vegetable Oil JSC (Vietnam)
 - Administrateur de Dai Viet Securities Companies (Vietnam)
 - Administrateur d'Ever Fortune (Vietnam)
 - Directrice de Viet Fortune (Vietnam)
-

Depuis le 24 août 2009, le conseil d'administration est assisté d'un censeur, comme le permettent les statuts :

Madame Dominique Senequier

Née le 21 août 1953

Censeur depuis le 24 août 2009

Administrateur démissionnaire en date du 24 août 2009

Premier mandat d'administrateur : 8 septembre 2003

Adresse professionnelle :

AXA Private Equity

20, place Vendôme – 75001 Paris

Diplômée de l'École polytechnique et titulaire d'un DEA en banque et économie monétaire de l'université de la Sorbonne à Paris, Dominique Senequier a occupé plusieurs postes à responsabilités au sein du groupe GAN, puis a rejoint AXA IM pour devenir Directeur Général de la filiale AXA Private Equity. Dominique Senequier est par ailleurs membre de l'Institut des actuaires français.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Présidente du Directoire d'AXA IM Private Equity SA
- Présidente du Directoire d'AXA IM Private Equity Europe SA
- Présidente du *Supervisory Committee* d'AXA Private Equity US LLC
- Présidente du *Supervisory Board* d'AXA Private Equity Germany GmbH
- *Director* d'AXA Private Equity Asia PTE Ltd
- Présidente du *Board of Directors* d'AXA Private Equity Italy S.r.l.
- Présidente du *Board of Directors* d'AXA Private Equity UK Ltd
- Présidente du *Board of Directors* d'AXA Private Equity Switzerland AG
- Présidente du *Supervisory Board* d'AXA Private Equity Eastern Europe GmbH
- Présidente, Membre du conseil de direction et du comité d'investissement de Matignon Développement 1 SAS
- Présidente, Membre du conseil de direction et du comité d'investissement de Matignon Développement 2 SAS
- Présidente, Membre du conseil de direction et du comité d'investissement de Matignon Développement 3 SAS
- Présidente, Membre du conseil de direction et du comité d'investissement de Matignon Développement 4 SAS
- Présidente, Membre du conseil de direction et du comité de coordination d'AXA Infrastructure Investissement SAS
- Administrateur de Théâtre des Champs-Élysées SA
- Censeur au conseil d'administration de Nakama SA
- Censeur au conseil de surveillance de Schneider Electric SA
- Présidente de Pikanter 9 SAS

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Vice-Présidente du conseil de surveillance de Linedata Services SA
- Présidente de Pikanter 4 SAS
- Présidente d'AXA Chile Private Equity I SAS
- *Director* d'AXA Private Equity Secondaries Ltd
- *Director* d'AXA IM Secondaries Associates Management Ltd
- *Director* d'AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Ltd
- *Director* d'AXA Private Equity Primary Ltd
- *Director* d'AXA Private Equity SL Management Ltd
- *Director* d'AXA PE Asia Manager Ltd
- *Director* d'AXA IM LBO Management Ltd
- *Director* d'AXA IM LBO Management III Ltd
- *Director* d'AXA IM LBO Management IV Ltd
- Membre du *Board* d'AXA Alternative Participations SICAV
- Membre du *Board* d'AXA Alternative Participations SICAV II

3 Rapport de gestion

3.2.2 Directeurs Généraux délégués non administrateurs en cours de mandat au 31 décembre 2010

Monsieur Christian Lefèvre

Né le 27 août 1957

Directeur Général délégué – Opérations jusqu'au 31 décembre 2010 puis Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2011

Adresse professionnelle :
BOURBON

33, rue du Louvre – 75002 Paris

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Christian Lefèvre est diplômé des études supérieures de l'École nationale de la Marine en 1984. Il a débuté sa carrière chez BOURBON en tant qu'officier puis chef mécanicien et capitaine de navires offshore avant de devenir Chef des agences du Gabon puis du Cameroun. Par la suite, il a été nommé successivement Directeur des Opérations de Bourbon Offshore Surf (filiale de BOURBON) de 1990 à 1995, puis Directeur Général de Bourbon Offshore Surf de 1996 à 2001. Il est nommé Directeur Général de la Division Offshore en 2001, puis Directeur Général délégué, responsable des opérations en décembre 2005. À compter du 1^{er} janvier 2011, il occupe la fonction de Directeur Général de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président de SAS Marine
- Administrateur de Sapmer SA

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Monsieur Laurent Renard

Né le 25 juillet 1953

Directeur Général délégué – Finance & Administration depuis le 5 décembre 2005

Adresse professionnelle :
BOURBON

33, rue du Louvre – 75002 Paris

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Laurent Renard est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris en 1975. Il a commencé sa carrière au sein du groupe Royal Dutch Shell où il a occupé différentes fonctions durant les 24 années de sa carrière au sein de ce groupe. Après avoir assumé différentes responsabilités au Niger, en France, en Oman, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, Laurent Renard a été nommé Directeur Financier Exploration-Production de Shell International à La Haye de 1997 à 1999. Il rejoint ensuite Technip en 2000 avant de rejoindre BOURBON mi-2003 au poste de Directeur Administratif de la branche maritime. Il occupe depuis décembre 2005 les fonctions de Directeur Général délégué de BOURBON, Finance et Administration.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Administrateur de Noreva Pharma

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

3.2.3 Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social :

- ☒ n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- ☒ n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- ☒ n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- ☒ n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.2.4 Actions détenues par les mandataires sociaux

Au terme des dispositions de l'article 13 des statuts en vigueur à la date du présent document de référence, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un minimum de 300 actions de la société qui doivent être détenues au nominatif.

Au 31 décembre 2010, à la connaissance de la société, chacun des membres du conseil d'administration détient le nombre suivant d'actions au nominatif :

	Nombre d'actions détenues au nominatif
Administrateurs	
Jacques d'Armand de Chateaufieux	11 013
Christian d'Armand de Chateaufieux	4 447
Henri d'Armand de Chateaufieux	166 189
Guy Dupont	106 537
Marc Francken	841
Baudouin Monnoyeur	330
Christian Munier	49 082
Agnès Pannier-Runacher	300
Vo Thi Huyen Lan	330
Philippe Sautter	330
Directeurs Généraux délégués ⁽¹⁾	
Christian Lefèvre	196 823
Laurent Renard	67 760
Total	603 982

(1) Au 31 décembre 2010.

3.3 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.3.1 Rémunération du Président du conseil d'administration et des Directeurs Généraux délégués

La rémunération des mandataires sociaux est approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général au 31 décembre 2010, ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux est salarié de la société Jaccar Holdings, holding d'animation et ayant une participation importante dans BOURBON et qui à ce titre perçoit des prestations de management pour les fonctions assurées au sein du Groupe par ce dernier.

La rémunération des Directeurs Généraux délégués pour l'exercice 2010 a été fixée sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors du conseil du 15 mars 2010, et comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable est payable l'année suivant l'approbation des comptes par l'assemblée générale. Elle est assise sur la rémunération fixe et est plafonnée à 70 % de la rémunération annuelle de base. Elle est liée à hauteur de 20 % sur des critères de performance de sécurité, 60 % de critères économiques et de performance et pour 20 % sur des objectifs qualitatifs personnels. Les émoluments reçus au titre de mandats dans le Groupe (hors BOURBON SA) sont déduits du montant de la partie variable.

Lors de sa réunion du 14 mars 2011, le conseil a procédé à l'évaluation de la performance des deux Directeurs Généraux délégués.

3 Rapport de gestion

3.3.1.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EN EUROS)

	Exercice 2009	Exercice 2010
Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général		
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice ⁽¹⁾ (détaillées en tableau 3.3.1.2)	15 000	13 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
Total	15 000	13 000

(1) Se référer au tableau 3.3.1.2 pour les explications.

	Exercice 2009	Exercice 2010
Christian Lefèvre, Directeur Général délégué		
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	220 309	317 709
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	335 709 ⁽²⁾	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
Total	556 018	317 709

	Exercice 2009	Exercice 2010
Laurent Renard, Directeur Général délégué		
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	358 561	419 978
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	335 709 ⁽²⁾	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
Total	694 270	419 978

(2) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés avant étalement de la charge. Lors de l'attribution du 24 septembre 2009, le prix de souscription a été fixé à 31,60 euros. À cette date, la juste valeur d'une option s'établissait à 7,46 euros.

3.3.1.2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EN EUROS)

	Exercice 2009		Exercice 2010	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	15 000	13 000	13 000	15 000
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	15 000	13 000	13 000	15 000

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. Jaccar Holdings, dont Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux est Président, est la holding animatrice de BOURBON. Elle facture annuellement à BOURBON des prestations de management dont le montant est composé d'une partie fixe s'élevant à 360 000 euros et d'un variable représentant 1 % du résultat net de l'exercice considéré et plafonné à 500 000 euros (hors taxes) pour l'exercice 2010 (750 000 pour l'année 2009). En 2010, les prestations facturées par Jaccar Holdings se sont ainsi élevées à 752 000 euros (1 110 000 euros en 2009). Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux perçoit une rémunération de Jaccar Holdings en tant que salarié. Il a perçu à ce titre 195 225 euros en 2010 (195 135 euros en 2009).

	Exercice 2009		Exercice 2010	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Christian Lefèvre, Directeur Général délégué				
Rémunération fixe	160 765	160 765	200 005	200 005
Rémunération variable ⁽¹⁾	-	-	43 985 ⁽²⁾	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	55 799	55 799	70 015	70 015
Avantages en nature ⁽³⁾	3 745	3 745	3 704	3 704
Total	220 309	220 309	317 709	273 724

Monsieur Christian Lefèvre, est également Président de la société Marine SAS. Cette société facture à BOURBON des prestations de management s'élevant à 150 000 euros. Au titre de 2009, cette société a par ailleurs facturé à BOURBON des prestations de 77 700 euros au titre d'un variable calculé sur la base de 0,5 % du résultat net consolidé-part du Groupe.

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le calcul de la rémunération variable totale représente un montant de 114 000 euros. Compte tenu de la partie déjà versée au titre des jetons de présence dus au titre des mandats dans le Groupe (hors BOURBON SA), la rémunération variable résiduelle s'établit à 43 985 euros.

(3) Voiture de fonction.

	Exercice 2009		Exercice 2010	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Laurent Renard, Directeur Général délégué				
Rémunération fixe	221 000	221 000	319 995	319 995
Rémunération variable ⁽¹⁾	77 700	112 219	25 985 ⁽²⁾	77 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	55 799	55 799	70 015	70 015
Avantages en nature ⁽³⁾	4 062	4 062	3 983	3 983
Total	358 561	393 080	419 978	470 993

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le calcul de la rémunération variable totale représente un montant de 96 000 euros. Compte tenu de la partie déjà versée au titre des jetons de présence dus au titre des mandats dans le Groupe (hors BOURBON SA), la rémunération variable résiduelle s'établit à 25 985 euros.

(3) Voiture de fonction.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON ni aucun avantage en nature autres que ceux mentionnés dans les tableaux ci-dessus pour chacun des deux Directeurs Généraux délégués.

3 Rapport de gestion

3.3.1.3 ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DE SES MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires sociaux visés par la recommandation AFEP-MEDEF	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général Début de mandat : 29.05.2007 Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012		x		x		x		x
Christian Lefèvre, Directeur Général délégué Début de mandat : 29.05.2007 Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012		Non applicable		x		x		x
Laurent Renard, Directeur Général délégué Début de mandat : 29.05.2007 Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012		Non applicable		x		x ⁽¹⁾		x

(1) Monsieur Laurent Renard ne bénéficie pas d'indemnités de départ dans le cadre de son mandat social ; toutefois, son contrat de travail, antérieur à sa nomination en qualité de Directeur Général délégué, contient une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON.

3.3.2 Jetons de présence

Les membres du conseil d'administration perçoivent, pour seule rémunération, des jetons de présence dans le cadre du montant global fixé à 240 000 euros selon la décision de l'assemblée générale mixte du 9 juin 2010 pour l'exercice 2010 et les exercices ultérieurs et dont les modalités de répartition sont les suivantes :

- ☒ une rémunération fixe de 5 000 euros ;
- ☒ une rémunération variable tenant compte du taux de présence, à hauteur d'un montant de 2 000 euros par présence, et ce par présence tant pour les réunions du conseil que pour les réunions des comités spécialisés.

Dans ce cadre, le montant versé en 2010 aux membres du conseil d'administration s'est élevé à un total de 164 000 euros.

(en euros)	Jetons de présence versés en 2009	Jetons de présence versés en 2010
Membres actuels du conseil		
Jacques d'Armand de Chateaufieux	13 000	15 000
Christian d'Armand de Chateaufieux	13 000	15 000
Henri d'Armand de Chateaufieux	15 000	19 000
Guy Dupont	13 000	15 000
Marc Francken	15 000	23 000
Baudouin Monnoyeur	13 000	15 000
Christian Munier	21 000	19 000
Agnès Pannier-Runacher	-	15 000
Philippe Sautter	-	17 000
Vo Thi Huyen Lan	9 000	11 000
Anciens membres du conseil		
Roger Wright	15 000	-
Total	127 000	164 000

Les membres du conseil d'administration n'ont bénéficié au cours de l'exercice d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs n'ont bénéficié ni de l'attribution d'options de souscription d'actions ni d'attribution d'actions gratuites.

3.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2010

3.3.3.1 POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES OPTIONS SUR ACTIONS

Les plans d'options de souscription et d'achat d'actions portent exclusivement sur des actions de BOURBON SA.

Chaque plan est décidé par le conseil d'administration par délégation de l'assemblée générale, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance qui propose notamment le nombre d'options à attribuer aux membres de la Direction ainsi que les critères de performance éventuels.

Les options de souscription ou d'achat d'actions ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une période de quatre ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de l'action des vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options, sans application de décote.

3.3.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune option de souscription ou d'achat d'options n'a été attribuée aux mandataires sociaux durant l'exercice 2010.

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-	-	-	-

Conformément au code AFEP-MEDEF, les mandataires sociaux sont tenus de respecter un devoir de prudence et de vigilance, ainsi qu'une obligation de précaution particulière sur toute transaction personnelle portant sur des titres de la société. En particulier, ils ne doivent pas effectuer d'opérations spéculatives et à court terme sur les titres de la société ni effectuer d'opérations sur les titres de la société dans les cas suivants :

- ☒ lorsqu'ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours de ces titres ;
- ☒ pendant les périodes qui leur seront explicitement indiquées par la société ; notamment pendant le mois précédant l'annonce préliminaire des résultats annuels et semestriels de la société, et les quinze jours précédant la date de publication des chiffres d'affaires trimestriels de la société ;
- ☒ seules sont autorisées durant ces périodes les levées simples.

Par ailleurs, les mandataires sociaux doivent s'abstenir de recourir à tout instrument de couverture (notamment les options d'achat) relatif au titre BOURBON.

3.3.3.3 RÈGLE DE CONSERVATION

En mars 2008, le conseil d'administration a institué l'obligation, applicable aux mandataires sociaux, de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions 20 % des titres résultant d'une levée d'options. Cette obligation s'appliquera pour la première fois lors de l'exercice des droits relatifs au plan de stock-options n° 6 de décembre 2007.

3.3.3.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-
	Plan n° 4		
Christian Lefèvre	5 décembre 2005	72 600	27,07 €
	Plan n° 3		
Laurent Renard	9 mars 2005	67 760	17,43 €

3 Rapport de gestion

3.3.3.5 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR D' ANCIENS DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Options levées par d'anciens dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
	Plan n° 3		
Christian Munier	9 mars 2005	48 400	17,43 €

3.3.4 Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2010

3.3.4.1 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-	-	-	-

3.3.4.2 ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-

3.4 HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

	EurAAudit CRC				Deloitte			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur (société mère)	67	66	40 %	48 %	91	90	13 %	15 %
Filiales intégrées globalement	100	73	60 %	52 %	553	503	79 %	81 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur (société mère)	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	46	21	7 %	3 %
Sous-total	167	139	100 %	100 %	691	615	99 %	99 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	6	1	1 %	0 %
Autres	-	-	-	-	-	3	-	0 %
Sous-total	-	-	-	-	6	4	1 %	1 %
Total	167	139	100 %	100 %	697	619	100 %	100 %

4/ Facteurs de risque

L'année 2010 a été marquée par la poursuite dans le monde de la crise financière et économique majeure des années précédentes. Cette crise produira ses effets sur l'économie mondiale pour une période difficile à prévoir.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels et de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de BOURBON ou de ses filiales.

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet esprit, une « cartographie des risques » a été élaborée dès 2005.

Dans ce cadre, une équipe dédiée à ce projet a été constituée au sein du Groupe. Un inventaire des risques, le plus exhaustif possible, et des contrôles associés, a été établi, puis catégorisé en fonction de leur nature. Au cas par cas, des probabilités d'occurrence et d'impact potentiel ont été évaluées. Les risques inventoriés ont alors été hiérarchisés en fonction de leur fréquence possible (de fréquent à improbable) et de leur impact (négligeable à catastrophique) qui nécessiterait la mise en œuvre immédiate d'un plan d'action par une cellule de crise.

La cartographie des risques fait l'objet d'actualisations de façon régulière. Une mise à jour a été réalisée au cours de l'année 2010 afin de tenir compte des résultats des plans d'actions mis en œuvre au cours de l'année et des changements intervenus dans l'évaluation de certains risques.

La nature et la hiérarchie de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins possible de développer ci-après les principaux facteurs de risques significatifs.

4.1 RISQUES LIÉS AU MARCHÉ DES SERVICES MARITIMES À L'OFFSHORE PÉTROLIER

Le cycle de l'activité de services maritimes offshore dépend à la fois du cycle de la demande des opérateurs pétroliers et de l'évolution de l'offre de navires sur le marché. Le cycle de l'activité d'exploration/développement des compagnies pétrolières est entre autres lié aux hypothèses de prix moyen du baril à 10 ans qu'elles font régulièrement. Le montant consacré par les compagnies pétrolières aux dépenses d'exploration peut être influencé par le prix du baril à court terme. En revanche, l'activité de production sur champs existants y est beaucoup moins sensible.

Concernant l'offre, le pic de livraison des navires est survenu en 2010 et la croissance faible du marché n'a pu absorber ces navires entraînant ainsi une surcapacité temporaire.

Par contre, ce contexte favorise la substitution des navires de plus de 25 ans par des navires neufs à plus forte productivité. La croissance de la demande devrait continuer à se

renforcer dans les années à venir et absorber la surcapacité de navires à moyen terme. Afin de limiter ces effets de cycle, BOURBON affrète en grande partie ses navires en long terme au service de champs en exploitation correspondant à l'activité de production.

4.1.1 Risques liés à l'évolution de la demande

Une réduction des investissements dans le secteur pétrolier pourrait entraîner une baisse de la demande de services à l'offshore pétrolier et ainsi limiter la capacité de BOURBON à augmenter ou à maintenir ses bénéfices.

La demande de services à l'offshore pétrolier est dépendante de la volonté d'investissement des opérateurs pétroliers. Le prix du pétrole sur les marchés mondiaux a une influence significative sur les décisions de lancement de nouveaux investissements dans ce secteur. En effet, les nouveaux projets d'investissements sont sanctionnés par les projections futures du prix du baril, internes à chaque compagnie, qui doit couvrir les coûts prévisionnels d'extraction. Les cours du pétrole à court terme ont une influence moindre lorsque les projets pétroliers sont lancés et en phase de production. L'impact potentiel reste limité aux phases d'exploration qui peuvent être décalées ou bien annulées. D'une façon générale, les cycles d'investissements pétroliers sont longs, entre 10 et 20 ans en moyenne entre la phase de construction et la phase d'exploitation/production.

Le prix du baril dépend de la demande liée à la croissance mondiale et des capacités de production des pays producteurs. Le risque d'une évolution durable des prix à la baisse est très faible. Face aux prévisions d'augmentation de la demande de pétrole et à l'accélération des baisses de production des champs existants, l'activité des services pétroliers est attendue en croissance à moyen terme et long terme.

La stratégie de BOURBON est de privilégier à la fois les grandes compagnies nationales et internationales ayant des plans d'investissements soutenus mais aussi de privilégier une politique de contractualisation long terme des navires. Ainsi, le taux de contractualisation long terme des navires de support offshore est supérieur à 70 % au 31 décembre 2010 ; la durée résiduelle moyenne des contrats de ces navires étant de 14 mois à cette date. Par ailleurs, la mise en place d'une gestion active du suivi des navires travaillant en production ou bien en exploration permet de réagir rapidement en fonction des évolutions du marché.

L'accident de la plate-forme « Deepwater Horizon » survenu en 2010 dans les eaux territoriales américaines du golfe du Mexique (une zone où BOURBON n'est pas présent) impactera durablement l'activité dans cette région et d'une façon générale l'industrie pétrolière en termes de sécurité. BOURBON pourrait ne pas être en mesure de répondre à l'évolution de la demande qui devrait en découler.

3 Rapport de gestion

BOURBON n'est pas impacté directement par l'accident survenu sur la plate-forme « Deepwater Horizon », aucun de ses navires n'opérant dans les eaux territoriales du golfe du Mexique. Depuis la survenue de l'accident en avril 2010, une quarantaine de navires seulement ont quitté la zone, repositionnés essentiellement en Amérique du Sud et pour un quart en Afrique de l'Ouest. La majeure partie des navires opérant aux États-Unis sont soumis à la réglementation américaine et ne répondent pas aux normes internationales SOLAS (convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer) ; le risque de repositionnement de ces navires dans les zones d'opération de BOURBON est donc limité.

Concernant l'impact sur la demande en termes de sécurité, il est probable que la demande des sociétés pétrolières et parapétrolières évolue vers des fournisseurs de taille critique ayant des références reconnues et pouvant garantir un niveau élevé de sécurité.

BOURBON, de par son expérience, sa taille et sa flotte moderne, est préparé à de tels changements.

4.1.2 Risques liés à l'évolution de l'offre

Sur le marché des navires en offshore profond, en raison d'un nombre important de livraisons en 2010 dépassant la croissance de la demande, une surcapacité temporaire de ce type de navires est constatée dans certaines zones géographiques et peut entraîner pour BOURBON une baisse des tarifs journaliers en 2011 ainsi qu'une baisse des taux d'utilisation de ses navires en offshore profond.

Le marché de l'offshore profond connaît aujourd'hui une surcapacité liée au nombre important de navires livrés en 2010 (78 PSV & 70 AHTS) qui n'a pu être compensée par la croissance de l'activité dans ce secteur (4,5 % en 2010) ⁽¹⁾.

L'exposition à ce risque est limitée car seulement 4 PSV et 2 AHTS de 120 tonnes seront pris en livraison par BOURBON en 2011. La croissance de ce marché devrait rester soutenue dans les années à venir avec des croissances attendues de 7 à 9 % ⁽¹⁾ et la surcapacité devrait commencer à s'atténuer.

En termes de positionnement géographique, BOURBON est bien armé pour résister à cette surcapacité avec une faible exposition dans le marché le plus concurrentiel de mer du Nord, pas de présence dans les eaux territoriales américaines du golfe du Mexique et une position dominante en Afrique de l'Ouest. Il est à noter également que le Brésil joue aujourd'hui un rôle de régulateur avec une demande constante et extrêmement soutenue qui permet d'absorber une partie de la surcapacité de la flotte de navires en offshore profond récents.

Enfin, la stratégie commerciale de BOURBON consiste à privilégier les contrats « long terme », ce qui minimise les risques d'exposition aux fluctuations du marché court terme.

Dans le cadre de choix stratégiques, certains concurrents de BOURBON pourraient souhaiter développer leur part de marché dans des zones géographiques spécifiques ou auprès de clients ciblés à travers une politique commerciale agressive. Les conséquences immédiates seraient pour BOURBON la perte de nouveaux contrats ou de contrats de renouvellement sur une zone particulière ou vis-à-vis d'un client.

Ce type d'approche commerciale nécessite un fort investissement, à la fois par la mise à disposition par le concurrent d'une flotte de navires dédiés correspondant aux besoins des clients ou à ceux de la zone géographique ciblée, et par la mise en place d'une offre tarifaire nettement inférieure au prix marché. D'une façon générale, une attaque concurrentielle ciblée reste ponctuelle et difficilement tenable dans la durée car limitée par les coûts opérationnels d'exploitation et d'investissements des navires.

Seuls les concurrents d'une certaine taille pourraient se permettre ce type de politique. De plus, la baisse actuelle des tarifs du marché limite les marges de manœuvre de telles offres tarifaires, à la fois en termes de baisse et en termes de durée.

La première mesure de gestion du risque est le suivi concurrentiel poussé du positionnement des flottes de nos principaux concurrents ainsi que le suivi de leur politique tarifaire. La deuxième est la diversification à la fois géographique du positionnement de notre flotte mais aussi la diversification de clientèle, limitant ainsi l'impact d'une attaque ciblée non prévisible. Enfin, la taille de BOURBON et sa politique d'investissement de navires en série dans des chantiers à coûts optimisés permettent à BOURBON de répondre si nécessaire de façon agressive à de telles attaques tout en gardant des marges de manœuvre.

BOURBON sélectionne un nombre limité de chantiers pour faire construire ses navires, d'où une certaine dépendance vis-à-vis de ces chantiers. Une défaillance d'un des chantiers sélectionnés pourrait diminuer la capacité de BOURBON à répondre aux attentes des clients.

Une des clés du succès réside dans la mise à disposition de nos clients de navires innovants à des prix compétitifs. BOURBON développe des concepts de navires de nouvelle génération (propulsion diesel-électrique, positionnement dynamique de classe 2, etc.) ; il les fait construire dans des chantiers compétitifs – localisés essentiellement en Chine mais également en Inde, au Vietnam, au Nigeria et en France – en série afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Une large majorité des engagements ont été pris auprès d'un chantier chinois qui a démontré sa capacité à délivrer des navires innovants et de qualité (plus de 100 navires livrés à BOURBON entre 2003 et 2010) et dont la solidité financière n'est pas remise en cause à ce jour.

(1) Source : BOURBON/ODS Petrodata.

La forte croissance de BOURBON et la pénurie structurelle des officiers de la marine marchande pourraient conduire à ne pas être en mesure de recruter des officiers pleinement qualifiés pour le service maritime à l'offshore pétrolier.

D'ici 2015, BOURBON doit recruter 4 000 personnes, en ligne avec les objectifs du plan stratégique BOURBON 2015.

Pour ce faire, BOURBON s'appuie sur un réseau international de *shipmanagers* et agences de *manning*, déployé sur les bassins d'emplois d'officiers qualifiés dans le monde. En Afrique occidentale, zone de forte croissance, BOURBON développe une politique soutenue de recrutement et de formation de personnels navigants locaux.

Ainsi, entre 2007 et 2010, BOURBON a recruté plus de 4 500 personnes conformément au plan de croissance de la flotte.

Le Groupe poursuit résolument son internationalisation en confortant une gestion locale des recrutements et un management de proximité au service d'un *shipmanagement* international.

La croissance des effectifs, prévue dans le cadre de l'exécution du plan stratégique BOURBON 2015, pourrait s'accompagner d'une baisse de la qualification du personnel de la société (non-maîtrise des standards et des équipements BOURBON).

L'objectif de forte croissance, de professionnalisation et d'internationalisation des effectifs a conduit BOURBON à mettre en place, dès 2007, une politique de gestion des compétences du personnel navigant et à investir massivement dans un programme de formation adapté aux enjeux stratégiques du Groupe.

Des standards d'opérations exigeants, pour délivrer en toute sécurité un service de qualité aux clients de l'offshore pétrolier, servent de référence aux validations de compétences et aux programmes de formation déployés à bord des navires et dans les BOURBON Training Centers. Ceux-ci sont implantés dans les différentes zones d'opérations et sont équipés de simulateurs (simulateurs d'opération d'ancrage et de désenclavement par des navires ravitailleurs de type PSV, simulateurs de positionnement dynamique, d'opérations de robots sous-marins, simulateurs de pilotage de navires de transport de personnel).

Un accent particulier est mis sur l'intégration des nombreuses nouvelles recrues pour s'assurer qu'elles détiennent les compétences requises à l'offshore et les amener à maîtriser les standards BOURBON et les équipements mis à leur disposition.

La politique active de développement des hommes, portée par un contexte de forte croissance, conduit à promouvoir de nombreux collaborateurs, qui sont accompagnés lors de leur prise de nouvelle fonction. Quant aux officiers confirmés, leur aptitude à la gestion de situations complexes et au management d'équipes internationales est renforcée au travers de formations appropriées.

Par ailleurs, l'accent est mis sur le renforcement de la culture d'un service de qualité au client. Un programme spécifique de formation est décliné pour les principaux acteurs de la « *customer satisfaction chain* » (commandants, *contracts managers*, *operations managers*, *logistics managers*).

Enfin, BOURBON s'attache à développer l'engagement de l'ensemble de ses collaborateurs par une écoute et un coaching rapproché, une politique de formation et de développement personnel et une reconnaissance des contributions.

4.2 RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE BOURBON

Le non-respect par BOURBON des réglementations applicables à ses métiers pourrait potentiellement affecter le Groupe dans la poursuite de ses activités avec certains clients ou dans certaines zones géographiques.

Les activités de BOURBON relèvent principalement du domaine maritime et du transport, secteurs particulièrement réglementés.

Les lois et décrets de l'État du pavillon et de l'État côtier fixent le cadre réglementaire applicable aux activités maritimes.

Les règles nationales renvoient très largement à un ensemble de conventions, élaborées sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI), ayant reçu mandat de l'ONU pour traiter les sujets spécifiques à la navigation maritime.

Les principales normes internationales sont les suivantes :

- ☒ la convention SOLAS (convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer) contient principalement les dispositions techniques à observer pour la conception, la construction et l'équipement des navires ;
- ☒ la convention STCW (convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) recense les exigences relatives à la qualification des équipages ;
- ☒ la convention MARPOL (*Marine Pollution*) rassemble les éléments concernant la prévention de la pollution, qu'elle provienne du navire ou de sa cargaison ;
- ☒ la convention COLREG (*Collision Regulations*) définit les règles de navigation.

Ces conventions font référence à des codes et recueils établis par l'OMI, complétés par des résolutions issues de ses comités spécialisés.

- ☒ Le code ISM (code international de gestion de la sécurité) en est un élément central qui définit les fondements pour la gestion de la sécurité au sein des armements maritimes, à bord comme au siège.
- ☒ Le code ISPS (code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires) traite des dispositions à prendre par les armateurs et les États côtiers en matière de sûreté à bord comme à terre.

3 Rapport de gestion

- ▣ Les règles relatives au transport des marchandises dangereuses sont contenues principalement dans le code IMDG (*International Maritime Dangerous Goods*) qui recense les informations sur les précautions à prendre pour le conditionnement, le stockage à bord, la manutention et les opérations de chargement et de déchargement.

Le domaine du travail maritime est, par ailleurs, couvert par des conventions établies par l'Organisation internationale du travail.

Les nations adhèrent massivement à ces conventions, en y incorporant toutefois quelques spécificités, en particulier pour les navires de petite taille. Les États sont chargés de l'application et de la répression des infractions.

Le contrôle de la mise en œuvre et du respect des réglementations par l'armateur est le plus souvent délégué par les États à des organismes indépendants, les sociétés de classification. Leur domaine couvre l'audit des organisations, la surveillance de la construction et les visites périodiques des navires en exploitation. Les principales sociétés de classification sont associées au sein d'une institution, l'IACS, qui veille à l'harmonisation des règles et des actions. Les délégations de pouvoir accordées aux sociétés de classification sont l'objet d'agréments formellement délivrés par les États.

BOURBON s'attache à respecter les règles en vigueur et s'applique chaque fois que possible à prendre des initiatives pour améliorer son organisation et ses méthodes afin d'anticiper les exigences de plus en plus strictes des réglementations édictées par les autorités. BOURBON assure une veille permanente et tient à jour l'information réglementaire au siège comme à bord des navires.

Il est établi que ces exigences deviendront plus strictes et que cette tendance est durable. Toutefois, ces évolutions sont largement prévisibles, le législateur ayant prévu une phase d'adaptation compatible avec les réalités de l'industrie maritime.

Les changements pourraient consister en :

- ▣ de nouvelles règles techniques applicables aux navires neufs, en particulier dans le domaine des émissions atmosphériques ;
- ▣ des restrictions de navigation dans certaines zones, principalement l'Europe et l'Amérique du Nord ;
- ▣ un durcissement des contrôles et des sanctions, notamment dans les zones précitées ;
- ▣ la mise en place d'une fiscalité environnementale, déjà en application en Norvège.

BOURBON possède une flotte récente d'un âge moyen de moins de 6 ans, ce qui lui confère un avantage pour répondre à ces évolutions.

Les activités de BOURBON sont susceptibles de causer des dommages aux personnes, à l'environnement ou aux biens. Par ailleurs, cela pourrait conduire à supporter des coûts importants dans la mesure où ces événements ne seraient pas couverts soit contractuellement soit par une police d'assurance.

Les risques d'atteinte à l'environnement et aux hommes résultent principalement de la présence du navire dans son milieu et des conséquences éventuelles d'accidents liés à la cargaison ou à la navigation. Si le taux d'accident a diminué environ de moitié en vingt ans, la navigation maritime n'est toutefois pas exempte de risques. BOURBON applique les réglementations détaillées ci-dessus et a adopté un ensemble de procédures, chartes et codes de conduite qui encadrent les pratiques à bord des navires.

En tant qu'entreprise de services, BOURBON n'est pas directement responsable de processus industriels à l'exception de l'exploitation de ses moyens maritimes. BOURBON applique néanmoins les règles édictées par ses donneurs d'ordre lorsque les navires évoluent dans le voisinage de leurs infrastructures, par exemple installations portuaires, unités pétrolières ou zones militaires. En particulier, BOURBON suivait jusqu'ici les normes de l'IMCA (*International Marine Contractors Association*), une association dont BOURBON est membre et qui regroupe les sociétés actives dans l'offshore et l'ingénierie marine et sous-marine. En 2010, BOURBON a fait évoluer son système de management de la sécurité afin que celui-ci réponde aux exigences de l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*), une organisation regroupant plus de 80 compagnies pétrolières dans le monde. BOURBON place ainsi les attentes de ses clients au centre de sa stratégie.

BOURBON est persuadé que les accidents sont évitables par la prévention et qu'il est possible de parer aux pollutions. La formation et les exercices d'entraînement visent à préparer au mieux le personnel aux situations d'urgence.

Le bon respect par l'ensemble des collaborateurs de BOURBON des pratiques et des procédures de travail qui découlent des principes ci-dessus est régulièrement vérifié au travers d'audits conduits en interne.

Les performances de BOURBON dans le domaine de la sécurité des personnes font l'objet d'un suivi permanent et se sont encore améliorées pour la 3^e année consécutive : entre 2009 et 2010, le nombre d'accidents déclarés (TRIR) est ainsi passé de 1,29 à 1,24 par million d'heures travaillées. D'après l'enquête de l'*International Support Vessel Owner's Association* (ISOA), qui regroupe les principaux acteurs des services maritimes à l'offshore pétrolier, BOURBON présente des performances en matière de sécurité parmi les meilleures du marché. La stratégie de BOURBON dans ce domaine est exposée au sein du paragraphe 5.1.4 du rapport de gestion.

S'il n'est pas possible d'annuler complètement l'impact des activités de transport sur l'environnement, BOURBON s'attache à en améliorer le bilan au moyen de solutions techniques et en agissant sur les comportements des parties prenantes. Ainsi, la décision d'opter pour le mode de propulsion « Diesel-électrique » de ses navires en construction vise-t-elle à réduire significativement la consommation de combustible fossile et, par conséquent, le niveau des émissions de polluants atmosphériques. La stratégie de BOURBON en matière d'environnement est exposée au paragraphe 5.2 du rapport de gestion.

Les activités de services à l'offshore sont régies par des contrats prévoyant généralement une obligation de moyens à la charge de BOURBON ainsi qu'un partage de responsabilités avec le client.

Ce dispositif dit de « *knock for knock* » s'analyse en un accord entre un fournisseur de moyens comme BOURBON et son client, aux termes desquels chacun accepte de supporter le coût des dommages pouvant être causés à ses biens et/ou son personnel pendant l'exécution du contrat de fourniture.

Il s'accompagne d'une renonciation à recours réciproque entre les parties, étendue au bénéfice de leurs assureurs respectifs.

Ce dispositif est essentiel dans l'activité offshore en permettant notamment à chacun des opérateurs de proportionner leurs risques à la valeur des biens qu'il utilise et/ou dont il est propriétaire ainsi qu'à sa propre surface financière et de limiter en conséquence les coûts d'assurance correspondants.

Risques maritimes

Pour se prémunir de la menace que représente la piraterie maritime pour l'ensemble des acteurs du monde maritime, BOURBON a mis en place depuis plusieurs années un certain nombre de mesures et de collaborations qui sont mises à jour en fonction de la situation, sous le contrôle du Responsable Sécurité du Groupe.

Pour les navires en opérations, BOURBON applique un ensemble de procédures de sûreté adapté à chaque champ pétrolier en coordination avec les opérateurs pétroliers et les autorités compétentes. Dans la zone du delta du Niger, et plus particulièrement au Nigeria et au Cameroun, un dispositif de sûreté spécifique et renforcé a été mis en place afin de garantir les meilleures conditions de sécurité à ses collaborateurs et ses navires.

Pour ce qui est des transits de ses navires dans les zones à risques, BOURBON s'inscrit totalement dans les recommandations de l'Organisation maritime internationale et adopte systématiquement un ensemble de mesures sécuritaires, désignées comme des « *Piracy – Best Management Practices* ».

Ainsi, lors des rares cas de transit de ses navires dans la région du golfe d'Aden, BOURBON s'appuie sur les forces internationales de protection (opération navale EUNAVFOR-Atalanta menée par l'Union européenne).

Le développement de BOURBON s'effectue en partie dans des pays émergents où les risques associés à l'exploitation d'activités peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière. BOURBON peut être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.

Le développement international de BOURBON s'effectue en partie dans les pays émergents (côte occidentale d'Afrique, Asie, Amériques...). Il s'opère prioritairement en association avec des partenaires locaux, dans une optique de partage des savoir-faire et des bénéfices, tout en ayant le souci d'apporter un maximum de contenu local. Plus particuliè-

rement, c'est au travers d'actions liées aux ressources humaines que BOURBON est en mesure de recruter, former et d'assurer des cursus de carrières pour l'ensemble des employés et collaborateurs recrutés localement.

Par cette approche spécifique à chaque pays, et avec l'aide de ses partenaires locaux, BOURBON est ainsi en mesure de s'identifier comme une entité locale, minimisant les risques associés à l'exploitation de ses activités, permettant une meilleure connaissance des risques et du contexte local.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

En dehors des litiges déjà provisionnés dans les comptes et/ou de ceux dont la divulgation serait contraire à ses intérêts légitimes, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Pour chaque litige significatif, une provision a été constituée à hauteur du risque estimé lorsque la probabilité d'occurrence de ce dernier a été considérée comme forte. Dans le cas contraire, aucune provision n'a été constituée.

4.4 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Groupe est exposé sont les risques de crédit/contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marché. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

4.4.1 Risque de crédit/de contrepartie

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. La solidité financière de ses clients permet à BOURBON d'éviter le recours à une assurance de type COFACE. Ainsi, les compagnies pétrolières « supermajors », majors, nationales et indépendantes représentent plus de 84 % du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a donc pas souscrit de convention type COFACE.

Le volume d'affaires réalisé avec les cinq premiers clients représente 402 millions d'euros soit 47,3 % du chiffre d'affaires tandis que les dix premiers clients pèsent pour près de 65 % (soit 552 millions d'euros).

L'état d'antériorité des créances et autres débiteurs est présenté en note 3.20.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

D'autre part, en 2010, BOURBON n'opérait pas de contrats avec des compagnies pétrolières étatiques dans des pays à risque politique très élevé tels que Venezuela, Iran, Irak ou Birmanie.

3 Rapport de gestion

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le Groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre, en particulier avec les principales banques françaises, et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

4.4.2 Risques de liquidité

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à financer les besoins du Groupe par une combinaison de cash-flows opérationnels, de cessions d'actifs non stratégiques et d'emprunts bancaires ; la récurrence des cash-flows étant assurée par la croissance régulière de la flotte de navires et par la stratégie de contractualisation à long terme avec les clients.

Au 31 décembre 2010, les dettes financières brutes de BOURBON s'élèvent à 1 976 millions d'euros dont 1 504 millions d'euros à plus d'un an. L'échéancier de la dette financière à moyen et long terme figure dans la note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés. La durée de vie résiduelle moyenne de cette dette s'élève à 6,8 ans.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de l'endettement long terme et moyen terme au 31 décembre 2010 :

Nature emprunts	Part à moins d'un an de l'endettement moyen/long terme (en millions d'euros)	Endettement moyen/long terme (en millions d'euros)	Total (en millions d'euros)
Club deal – 320 millions d'euros	32	176	208
Club deal – 450 millions d'euros	45	371	416
Club deal – 318 millions d'euros	13	251	264
GIE/SNC externalisés	17	219	236
Financement flotte Norvège	7	77	84
43 autres prêts bilatéraux	80	410	490
Total	194	1 504	1 698

Au 31 décembre 2010, les lignes court terme, sous forme de découvert, de tirage « crédit spot » ou de facilité de crédit (revolving) sont utilisées pour 271 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent quant à eux à 7 millions d'euros.

La trésorerie active dont dispose le Groupe ressort à 210 millions d'euros au 31 décembre 2010.

EMPRUNTS À LONG ET MOYEN TERME

Les emprunts à long et moyen terme sont essentiellement constitués de financements type « club deal ⁽¹⁾ » et d'emprunts bilatéraux.

Tous ces emprunts sont adossés à des actifs (navires) pris en garantie (hypothèque de 1^{er} rang ou « *negative pledge* »). Les navires sont clairement identifiés lors de la signature du contrat de prêt. En cours de vie du prêt, BOURBON peut être amené pour des raisons techniques à modifier la liste des navires affectés au prêt et établie a priori. Deux options s'offrent alors, soit un remboursement partiel de l'emprunt, soit la substitution par un autre navire. Dans tous les cas, un avenant est signé au contrat de prêt afin de refléter les nouvelles garanties données.

Il n'existe pas de prêt long et moyen terme non affecté à des financements d'actifs.

En 2005, BOURBON a souscrit un emprunt « club deal » de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007 et s'achèvera en 2017. Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt est de 208 millions d'euros.

Au cours de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (également « club deal ») a été souscrit. La phase d'amortissement a débuté en janvier 2010 et s'achèvera en 2020. Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt est de 416 millions d'euros.

En juillet 2009, un nouvel emprunt « club deal » de 318 millions d'euros a été conclu (ligne tirée à hauteur de 264 millions d'euros au 31 décembre 2010). La phase d'amortissement débutera en 2011 et s'achèvera en 2016.

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars et en euros) sont régulièrement signés :

- ▣ certains ont été signés et tirés en 2010 pour un montant équivalent euro d'environ 118 millions d'euros ;
- ▣ d'autres ont été seulement signés et seront tirés sur les années à venir : le montant de ces prêts bilatéraux non tirés est d'environ 57 millions d'euros.

(1) Dans les opérations de financement bancaire, les clubs deals sont des petits groupes de banques historiquement proches de l'entreprise et qui se partagent entre elles la dette senior. Lors de la mise en place de ses emprunts, BOURBON réunit toutes les banques pressenties pour mettre en place le crédit sans qu'aucune des banques n'aie de place prépondérante. Pour des raisons de facilité, une banque devient « *bookrunner* » mais les autres établissements sont arrangeurs mandatés.

Au 31 décembre 2010, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élève à 138 millions d'euros.

La confiance des banques et en particulier des banques françaises a été confirmée par la conclusion en juillet 2009 de l'emprunt de 318 millions d'euros d'une durée de sept ans auprès de dix établissements bancaires au plus fort de la crise mondiale.

Au 31 décembre 2010, BOURBON respecte les covenants relatifs à ses emprunts dont les principales caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En dehors des covenants classiques d'un emprunt corporate, certains covenants propres aux prêts de 320 millions d'euros et 450 millions d'euros prévoient que BOURBON laisse à la disposition du prêteur une partie de la flotte financée mais non grevée d'hypothèque. Si BOURBON venait à dépasser certains ratios financiers contenus dans ces contrats, BOURBON devrait, sur option du prêteur, consentir des hypothèques sur ces mêmes navires (partie non grevée) en priorité et/ou sur d'autres navires de la flotte BOURBON en complément jusqu'à rétablir, à la satisfaction du prêteur, ces mêmes ratios. De ce fait, aucun remboursement anticipé n'est exigible en cas de dépassement de ces ratios.

Dans de rares cas pour les emprunts bilatéraux, le non-respect des covenants financiers ou une valeur de marché insuffisante peuvent constituer un cas de défaut pour autant qu'il n'y soit pas remédié dans le délai imparti.

Enfin, le dernier emprunt de type « club deal » de 2009 d'un montant de 318 millions d'euros comprend une clause relative au respect de certains covenants de type « ratios financiers » :

- ▣ endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90 ;
- ▣ dettes nettes opérationnelles (DNO = dettes nettes hors acomptes sur commandes de navires en construction) sur EBITDA inférieur à 4,50 pour les exercices 2009 à 2011 puis inférieur à 4,00 pour les exercices 2012 et suivants.

Cette clause prévoit une exigibilité facultative à la majorité des deux tiers des banques participantes en cas de non-respect de ces engagements. Nous n'avons pas d'exigibilité sur cet emprunt au 31 décembre 2010.

La plupart des emprunts mentionnés ci-dessus comportent également une clause de remboursement anticipé facultatif en cas de changement de contrôle de la société emprunteuse contractante.

LIGNES COURT TERME

L'endettement court terme du Groupe a été impacté par plusieurs éléments au cours de l'année 2010 :

- ▣ Suite à la cession de 15 des 16 vraquiers Supramax de la Division Vrac, des financements ont été déclarés exigibles ce qui a engendré des remboursements (notamment du « club deal » de 208 millions de dollars) pour un montant total de 228 millions d'euros.

- ▣ Le solde de la ligne de préfinancement de 134 millions d'euros, soit 76 millions d'euros, a été totalement remboursé.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes court terme non utilisées à hauteur d'environ 110 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du Groupe. Financière BOURBON, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du Groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière BOURBON bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

Le financement du plan Horizon 2012 a été assuré depuis 2008 par la combinaison de cash-flows générés par l'activité, de la cession d'actifs non stratégiques et par le recours au financement bancaire.

Dans le plan BOURBON 2015, l'hypothèse est faite que les cash-flows générés par les opérations se monteraient à 2 700 millions d'euros sur la période 2011-2015 ; ceci permettrait une réduction de la dette nette de 360 millions d'euros en fin de plan.

Au 31 décembre 2010, le montant des emprunts long terme disponibles au tirage s'élevait à 138 millions d'euros ; en outre un emprunt de 400 millions de dollars a déjà été sécurisé auprès de China Exim-Bank ; sur la période 2011-2015, des financements complémentaires seront probablement nécessaires pour faire face au remboursement à échéance des emprunts existants.

Si les conditions de marché ne permettaient pas de générer des cash-flows opérationnels au niveau des hypothèses rappelées ci-dessus, la réduction de la dette serait diminuée en proportion, voire ne se matérialiserait pas.

BOURBON ne fait pas l'objet de notation financière par une agence spécialisée.

4.4.3 Risques de marché

Les risques de marché regroupent l'exposition du Groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur actions et risques sur les approvisionnements.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du Groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur Développement, Financements et Fiscalité Groupe qui rapporte au Directeur Général délégué – Finance & Administration.

3 Rapport de gestion

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2010, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 74 % de la dette à moyen ou long terme du Groupe est contractée à taux d'intérêt fixe.

Le tableau suivant présente l'exposition nette du Groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

	Au 31 décembre 2010													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'euros)</i>														
Trésorerie	-	209,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	209,8
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	-	5,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,6
Actifs financiers	-	215,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	215,4
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	-	(270,7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(270,7)
Dépôts et cautionnements reçus	-	(0,0)	-	(0,2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,2)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(3,5)	(1,2)	(65,7)	(1,2)	-	(1,2)	-	(1,3)	-	(1,3)	-	(2,4)	(69,2)	(8,6)
Emprunts bancaires	(19,6)	(169,7)	(16,5)	(211,9)	(15,9)	(195,0)	(16,4)	(252,0)	(17,1)	(188,2)	(106,2)	(411,3)	(191,8)	(1 428,1)
Passifs financiers	(23,1)	(441,5)	(82,3)	(213,3)	(15,9)	(196,3)	(16,4)	(253,3)	(17,1)	(189,5)	(106,2)	(413,7)	(261,0)	(1 707,6)
Couverture	(126,7)	126,7	(162,9)	162,9	(159,3)	159,3	(162,3)	162,3	(112,4)	112,4	(275,0)	275,0	(998,7)	998,7
Position nette après couverture	(149,8)	(99,4)	(245,2)	(50,4)	(175,2)	(37,0)	(178,7)	(91,0)	(129,5)	(77,1)	(381,3)	(138,7)	(1 259,7)	(493,5)
Sensibilité à une hausse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		(1,0)		(0,5)		(0,4)		(0,9)		(0,8)		(1,4)		(4,9)
Sensibilité à une baisse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		1,0		0,5		0,4		0,9		0,8		1,4		4,9

BP = point de base.

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2010, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du Groupe de 4,9 millions d'euros sur un an.

RISQUE DE CHANGE

Les objectifs

La politique du Groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le Groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont relatifs à la facturation clients. En effet, BOURBON facture une partie importante (73 % environ) de ses prestations en dollars. Le Groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars (représentant environ 28 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

Flux long terme

Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars à l'époque. Ceci pour réaliser les gains de change latents comptabilisés au cours des exercices précédents.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros ou en dollar. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, les emprunts en euros finançant des actifs générant des revenus en dollars seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

RISQUE DE TRANSACTION, RISQUE DE CONVERSION

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du Groupe aux variations des taux de change :

- ☒ sur le résultat : risque de transaction ;
- ☒ sur les capitaux propres : risque de conversion.

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2010, les positions des actifs et passifs monétaires du Groupe (libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) avant et après gestion :

<i>(en millions d'euros)</i>	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	635,2	95,4	35,1	12,5
Passifs monétaires	(433,3)	(6,3)	(24,5)	(9,9)
Position nette avant gestion	201,8	89,0	10,6	2,6
Couvertures	(118,5)	(71,9)	-	-
Position nette après gestion	83,4	17,1	10,6	2,6

Au 31 décembre 2010, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises représenterait un impact cumulé au niveau du Groupe de 0,3 million d'euros, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

3 Rapport de gestion

Le tableau suivant donne la répartition par devise des capitaux propres consolidés pour les années 2010 et 2009 :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Euro (EUR)	1 297,8	1 219,9
Réal brésilien (BRL)	(13,6)	(6,9)
Peso mexicain (MXN)	11,9	5,8
Couronne norvégienne (NOK)	51,0	39,2
Dollar américain (USD)	139,0	232,3
Dong vietnamien (VND)	(1,8)	(8,4)
Franc suisse (CHF)	2,8	3,3
Naira nigérian (NGN)	(17,8)	0,8
Autres	(1,6)	0,6
Total	1 467,8	1 486,5

Au 31 décembre 2010, une variation des taux de change de 1 % aurait eu un impact de 4,0 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés (5,5 millions d'euros au 31 décembre 2009).

RISQUES SUR ACTIONS

Le Groupe ne possède pas de placements de trésorerie au 31 décembre 2010.

Le portefeuille actions du Groupe est principalement constitué d'actions cotées sur le marché américain. Ces actions sont classées en « actifs évalués à la juste valeur par le résultat ». À la date d'arrêté des comptes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur, sur la base des paramètres suivants : cours de l'action et taux de change. Conformément aux normes IFRS, les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en résultat financier.

Au 31 décembre 2010, le montant des actions classées en « actifs évalués à la juste valeur par le résultat » s'élève à 13,3 millions d'euros (voir note 3.20 de l'annexe aux comptes consolidés). Une variation de 10 % du cours de ces actions, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait un impact d'environ 1,3 million d'euros sur la valeur de marché de ces actions.

Comme indiqué dans la note 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés, le nombre de titres autodétenus par BOURBON au 31 décembre 2010 s'élève à 2 456 430. Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action de BOURBON résulterait en une variation de la valeur de marché des actions propres de 8,5 millions d'euros.

RISQUE SUR LE PRIX DES APPROVISIONNEMENTS

L'exposition du Groupe au risque de prix est minimale.

L'évolution du cours des matières premières ne constitue pas un risque d'augmentation significative des coûts de fonctionnement. Les clients prennent généralement directement à leur compte les coûts des carburants.

4.5 ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES

Nature et étendue de la couverture

BOURBON dispose pour son activité maritime d'un programme d'assurances complet en risques ordinaires et risques de guerre couvrant tant les dommages susceptibles d'être causés à sa flotte (assurance « corps et machines ») que les responsabilités qui pourraient lui incomber en sa qualité d'armateur (assurance dite « *Protection & Indemnity* » ou « P&I »).

BOURBON complète ce dispositif avec une assurance de responsabilité civile (« RC ») couvrant les risques non directement liés à son activité maritime, au moyen d'une police « chapeau » pouvant intervenir en excédent et différence de conditions.

BOURBON a également souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de ses dirigeants.

Enfin, BOURBON a souscrit une police « pertes pécuniaires » intervenant notamment en différence de conditions et de limites de ses polices dommages risques ordinaires et risques de guerre, RC et P&I.

Les couvertures de ces assurances ont toutes été prises à des niveaux de garanties et de franchises adaptés aux risques de l'entreprise, que BOURBON ne souhaite pas divulguer pour des raisons de confidentialité.

Aucune captive d'assurance n'a été mise en place au sein du Groupe.

Gestion-assureurs

Sous réserve des contraintes de législation locale ou tenant à l'organisation du Groupe, la gestion des assurances est centralisée, ce qui permet d'obtenir une optimisation de la couverture tant sur le plan qualitatif qu'économique, ainsi qu'une meilleure lisibilité des coûts d'assurance.

BOURBON s'appuie sur des assureurs internationaux de premier plan, tous dotés au minimum d'un « rating A » délivré par les agences de notation financière du type « Standard & Poor's », comme Groupama Transports, Allianz Global Corporate and Specialty, Amlin, qui assurent son risque de dommages en « corps et machines » ; BOURBON est également membre de mutuelles d'armateurs telles que le

Shipowners Club, le Gard et le Standard faisant toutes partie de l'*International Group of P&I Clubs*, qui couvrent sa responsabilité civile d'armateur.

La police de responsabilité civile couvrant son activité non maritime est souscrite auprès d'Axa Corporate Solutions, de Groupama Transports et de Swiss Re.

L'assurance couvrant la responsabilité civile des dirigeants de BOURBON est prise auprès de Chartis.

À noter que certaines polices de BOURBON contiennent une clause de sauvegarde lui permettant de résilier le contrat si l'agence Standard & Poor's abaisse la notation financière de l'assureur en dessous d'un certain niveau.

5/ Informations sociales et environnementales

5.1 INFORMATIONS SOCIALES

5.1.1 Effectifs

Au 31 décembre 2010, le Groupe mobilisait 8 350 personnes. En ligne avec les objectifs de croissance de la flotte, les effectifs du Groupe à périmètre constant ont augmenté de 22,8 % en 2010, dans un marché de recrutement des officiers qui demeure tendu.

La politique de recrutements internationaux, mise en œuvre par les dix filiales de *shipmanagement* et le réseau intégré de sociétés de *manning*, a permis d'armer les nouveaux navires et de disposer des ressources nécessaires pour délivrer aux clients un service de qualité en mer et à terre. 70 nationalités sont représentées au sein du Groupe.

L'effectif mondial se répartit entre le personnel embarqué (81 %) et le personnel à terre (19 %).

Le ratio d'encadrement est stable (35 % des effectifs). Constance également dans la répartition des effectifs originaires d'Afrique, Asie, Europe et Amérique latine. Le poids des filiales demeure équivalent.

Pour les années à venir, l'enjeu recrutement demeure de taille : en ligne avec le plan BOURBON 2015, 4 000 collaborateurs doivent être recrutés.

PÉRIMÈTRE FRANCE

En 2010, les filiales françaises ont recruté 230 personnes dont 179 en CDI et 9 contrats de professionnalisation. 42 élèves officiers ont également fait leur période d'embarquement au sein de la filiale Bourbon Offshore Surf.

Au 31 décembre 2010, les effectifs salariés des filiales françaises s'élèvent à 1 528 personnes au sein desquels les CDD représentent 12,53 équivalents temps plein.

Le taux de turn-over des marins français s'élève à 5,3 % en 2010, pour 5,4 % en 2009 et 7,4 % en 2008.

5.1.2 Une politique au service de la croissance

La politique de Ressources Humaines, décidée en comité exécutif, est pilotée par la Direction des Ressources Humaines en étroite relation avec la Direction *Crewing*. La fonction Ressources Humaines regroupe près de 120 collaborateurs, experts et opérationnels, en central et en filiales. Les fonctions centrales sont organisées en trois pôles principaux : gestion des personnels navigants, gestion des personnels sédentaires et développement et gestion de carrière.

SYSTÈME D'INFORMATION RH

Le Groupe a décidé de mettre en place un Système d'Information Ressources Humaines, partagé par l'ensemble des entités.

Après le déploiement d'un *e-recruitment* supporté par la solution hébergée Taleo, BOURBON s'est doté d'OCS (*Onsoft Computer Systems AS*) pour gérer l'activité Armement : planification, *staffing*, voyage, formation. L'objectif est de faciliter les processus d'armement des navires par les *shipmanagers* et agences de *manning* ainsi que les processus RH de gestion et développement des personnels navigants et sédentaires. Le système permet également d'enregistrer les certificats en conformité avec la législation du pavillon et les normes de référence, ainsi que les évaluations de compétences en ligne avec les standards opérationnels BOURBON. Enfin l'activité formation sera gérée en complément des temps de navigation.

Le système est aujourd'hui opérationnel dans plusieurs filiales : Bourbon Offshore Norway, Bourbon Offshore Ukraine, Bourbon Offshore Asia, Bourbon Maritime Services Manila et Bourbon Offshore MMI. Le déploiement doit se poursuivre en 2011 au sein des filiales françaises, nigérianes, brésiliennes et angolaises.

Ces outils s'intègrent dans une démarche de rationalisation des processus et de pilotage des activités, portés par le système qualité et le contrôle de gestion.

3 Rapport de gestion

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT HOMOGENÈME DES COMPÉTENCES

BOURBON poursuit sa politique d'évaluation et de développement des compétences de ses collaborateurs en ligne avec les standards opérationnels exigeants et la satisfaction du client et ce, partout dans le monde.

Pour répondre aux exigences de l'intégration de plus de 1 000 marins par an et aux besoins en formation des marins expérimentés, BOURBON a mis en place trois cursus de formation :

- ▣ un cursus « nouvelles recrues », pour s'assurer qu'elles détiennent les compétences requises à l'offshore, les amener à maîtriser les standards BOURBON et les équipements mis à leur disposition ;
- ▣ un cursus « nouveaux promus », pour les accompagner dans leur prise de fonction, afin d'allier gestion de l'activité et gestion des équipages internationaux ;
- ▣ un cursus « expérimentés », afin de renforcer les aptitudes à la gestion de situations complexes.

Ces cursus combinent évaluation et entraînement à bord, modules techniques, modules de management et stages sur simulateurs.

Le Groupe a développé un réseau international de formation, combinant les BOURBON Training Centers (BTC) et des partenariats, afin de couvrir les opérations clés des services maritimes à l'offshore pétrolier :

- ▣ opérations d'ancrage et de désancrage des plates-formes pétrolières (BTC de Marseille et de Singapour ; partenariat avec le *Offshore Simulator Center* d'Ålesund en Norvège) ;
- ▣ centre de positionnement dynamique (Manille) ;
- ▣ centres de formation au pilotage des *crewboats* au plus près des zones d'opérations (Nigeria, Angola, Indonésie, Gabon, Congo, Cameroun et France) ;
- ▣ centre de formation aux technologies et équipements Diesel-électriques en Chine ;
- ▣ centre dédié à la formation des opérateurs de ROV en Italie.

En 2010, le catalogue de formations des personnels navigants s'est enrichi d'un programme technique stabilité des navires de support offshore.

En 2011, un module « management des situations critiques » viendra compléter le module de management actuellement déployé par les *shipmanagers*. Un programme standardisé « *rating on board* » sera également délivré à destination des équipages.

Par ailleurs, le Groupe a développé un séminaire de formation « *Customer satisfaction: a team business* », réunissant les managers opérationnels (*contracts managers*, *operations managers* et *logistics managers*). Ce programme a pour objectif de clarifier les processus, rôles et responsabilités dans la chaîne de la satisfaction client et de développer les compétences managériales et personnelles nécessaires. 70 % des managers ciblés ont déjà suivi l'un des trois séminaires

organisés en 2010, les 30 % restants étant programmés en 2011. Ce projet sera décliné pour les commandants à partir de 2011.

FOCUS SUR LA FORMATION EN ZONE AFRIQUE DE L'OUEST

La stratégie de développement en Afrique encourage particulièrement une approche à la fois ambitieuse et pragmatique : ambitieuse par les investissements et les qualifications visées, pragmatique par la prise en compte des contraintes et l'optimisation des opportunités locales. L'effort de BOURBON en matière de recrutement et de formation des marins est soutenu pour armer les navires d'officiers locaux. Cela requiert un travail de partenariat avec les écoles et les autorités locales.

Le développement de la formation des équipages ouest-africains produit des résultats tangibles :

- ▣ Au Nigeria, le plan de formation de 24 745 heures a concerné 608 personnes. 73 % des *crewboats* sont opérés par des équipages nigériens, issus du BTC de la base d'Amadi. 327 Nigériens sont passés par le BTC en 2010.
- ▣ Au Congo, sur les 97 personnes formées, 71 ont été confirmées à l'issue de la validation des compétences à bord des *crewboats*. 19 pilotes congolais et camerounais ont été affectés à des Surfers 14000 et 18000 à Pointe-Noire et Douala.
- ▣ Enfin, un programme de partenariat a permis à 13 des 22 étudiants camerounais, congolais et gabonais qui avaient suivi la classe préparatoire organisée conjointement par le centre de formation camerounais Gepmare et Bourbon Offshore Surf, d'être admis à l'École nationale supérieure maritime en France pour le cursus Officier Polyvalent C1NM.

L'ENGAGEMENT AU SERVICE DE L'EXCELLENCE

Parce qu'il n'y a pas de performance sans engagement fort des salariés, BOURBON a initié en 2010 la mesure de l'engagement de ses collaborateurs. Les résultats de l'enquête, ont confirmé les motifs de satisfaction et les attentes des salariés. Des actions importantes ont ainsi été engagées sur les différents sujets du développement personnel et de la reconnaissance individuelle afin qu'en 2011 des actions concrètes et visibles favorisent un engagement accru des salariés de BOURBON.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Le rythme des rotations du personnel navigant constitue un facteur clé d'une bonne gestion des conditions de travail, comme l'ont confirmé les résultats obtenus sur ce point dans l'enquête d'engagement.

5.1.3 Rémunérations

Une harmonisation des packages de rémunération et la création d'une politique de rémunération variable sur objectifs collectifs et individuels a été mise en œuvre en 2010 pour les cadres supérieurs du Groupe.

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIÉS ÉPARGNE SALARIALE / ACTIONNARIAT SALARIÉ (PÉRIMÈTRE FRANCE)

Participation

Les filiales françaises du Groupe de plus de 50 salariés dégageant un bénéfice fiscal versent à leurs salariés une participation en application d'accords négociés et signés dans chaque société. Pour l'exercice 2010, la dotation à réserve spéciale de participation des filiales françaises du Groupe représente 0,28 million d'euros.

Intéressement

L'ensemble des filiales françaises mettent en œuvre des accords d'intéressement. Les modalités de calcul reflètent les activités des filiales.

Le montant global de l'intéressement, au titre de 2010, s'élève à 4,5 millions d'euros.

PLANS D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIFS (PERCO)

Plusieurs filiales françaises ont mis en place des Plans d'Épargne pour la Retraite Collectifs Entreprise ou Interentreprises.

FONDS COMMUN DE PLACEMENTS D'ENTREPRISE

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Bourbon Expansion » (Fonds individualisé de Groupe, investi en titres cotés de l'entreprise) est alimenté par différents dispositifs d'épargne salariale auxquels ont accès les salariés de certaines filiales françaises du Groupe.

5.1.4 Focus sécurité

La sécurité, qui regroupe les notions de santé au travail et de protection des actifs et de l'environnement, est au cœur de la stratégie de BOURBON.

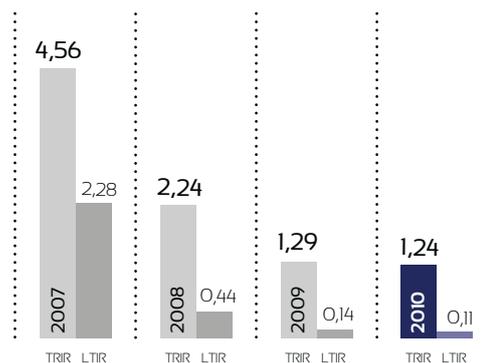
Parce que la sécurité est la « colonne vertébrale » de l'entreprise, renforcer en permanence la culture sécurité est une priorité absolue pour BOURBON. Son action dans ce domaine se fonde sur un engagement fort du management, une amélioration continue des procédures, une responsabilité individuelle et un programme ambitieux de développement, de sensibilisation et de formation des équipages.

Dans l'optique de mieux répondre aux exigences toujours plus grandes de ses clients, BOURBON a développé courant 2010 une nouvelle version de son système de management de la sécurité basée sur les standards de l'OCIMF (*Oil Companies*

International Marine Forum), une organisation regroupant plus de 80 compagnies pétrolières. Le déploiement de ce système au sein de toutes les filiales sera réalisé au cours de l'exercice 2011.

Parallèlement, un plan HSE annuel (hygiène/santé, sécurité, environnement) approuvé par la Direction Générale et diffusé au sein du Groupe fixe les objectifs de l'année. Ainsi, les performances dans le domaine de la sécurité des personnes font l'objet d'un suivi permanent et se sont encore améliorées pour la troisième année consécutive comme le démontrent les indicateurs LTI et TRI :

- ☒ *Lost Time Injury Rate* (LTIR) : fréquence des accidents entraînant un arrêt de travail exprimée par million d'heures travaillées ⁽¹⁾.
- ☒ *Total Recordable Incidents Rate* (TRIR) : fréquence des accidents déclarés qui regroupe les accidents avec arrêt de travail, les blessures demandant un repos ou un ménagement physique (assignation d'une nouvelle fonction, horaires réduits, etc.) et les blessures nécessitant un soin médical approprié et un suivi mais n'impliquant ni repos, ni arrêt de travail. Cette fréquence est également exprimée par million d'heures travaillées ⁽¹⁾.



D'après l'enquête de l'*International Support Vessel Owner's Association* (ISOA), qui regroupe les principaux acteurs des services maritimes à l'offshore pétrolier, BOURBON présente des performances en matière de sécurité parmi les meilleures du marché.

Afin de mobiliser encore davantage l'ensemble des filiales autour du thème de la sécurité en mer et à terre, BOURBON a poursuivi son programme de « *Safety Awards* » qui récompense les bonnes performances HSE en mer et à terre et toute initiative visant à améliorer la sécurité du personnel, la protection des actifs et de l'environnement en liaison avec la satisfaction client.

(1) Jusqu'en 2010, l'exposition au risque était mesurée sur la base d'une journée de 12 heures par homme. À partir de 2011, elle sera mesurée sur la base d'une journée de 24 heures par homme conformément aux attentes de l'OCIMF.

3 Rapport de gestion

5.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans le domaine de la préservation de l'environnement, BOURBON anticipe et innove techniquement. BOURBON est ainsi engagé dans un programme de réduction des gaz à effet de serre, qui a d'ores et déjà commencé à porter ses fruits, grâce au choix systématique de la technologie diesel électrique permettant notamment une réduction sensible des consommations.

De nombreux navires de la flotte sont déjà équipés de ce mode de propulsion, développé en collaboration avec les cabinets d'architecture navale sélectionnés par BOURBON. Il en sera de même pour les nouvelles séries de navires qui verront le jour dans le cadre du plan BOURBON 2015.

D'autre part, les premiers navires conformes à la norme « *Clean Design* » seront livrés en 2011. Ces navires ont été conçus et construits pour répondre à des exigences élevées en matière de protection des réservoirs de carburant, de traitement des eaux usées et des déchets, etc.

Dès 2008, le Groupe a dressé l'inventaire exhaustif des consommations et émissions de CO₂ de sa flotte, étendant son spectre d'étude aux autres émissions polluantes comme les oxydes d'azote (NO_x) et les oxydes de soufre (SO_x). Les recommandations faites en la matière par les instances internationales, notamment par l'Organisation maritime internationale, ont été prises en compte.

BOURBON a testé au cours de l'exercice 2010 plusieurs systèmes de mesure instantanée des consommations de carburant sur des navires « pilotes ». Ces études se terminent et les premières applications devraient être déployées à plus large échelle en 2011. Ils permettront une gestion fine des données ainsi que la mise à disposition aux équipages et clients d'outils décisifs pour un comportement plus économe.

Par ailleurs, l'acquisition du logiciel « Enablon », qui a fait ses preuves dans de nombreuses grandes entreprises, devrait permettre au Groupe de garantir la comparabilité et la continuité de ses chiffres d'émission de CO₂ pour les exercices à venir.

Les émissions brutes pour l'année 2010 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

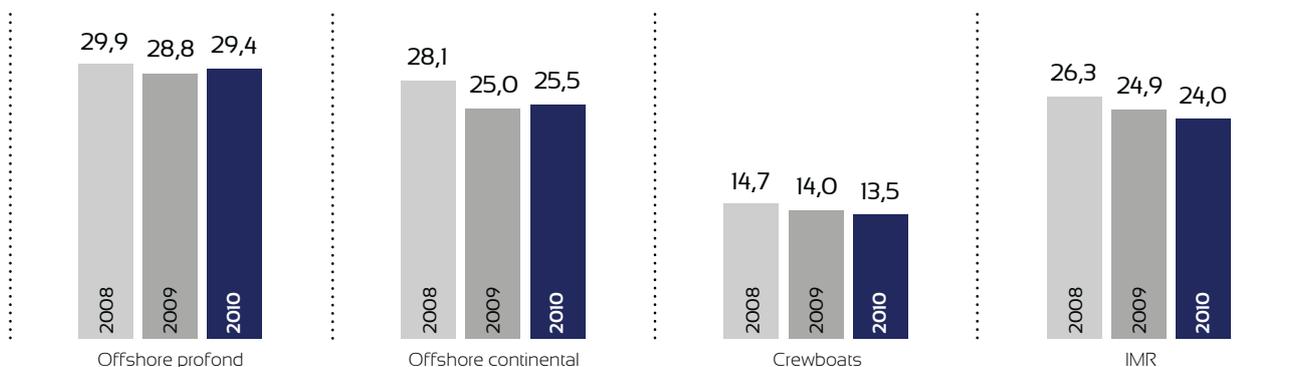
(en tonnes)	2010	2009 pro forma	2008 pro forma
Émissions de CO ₂	1 110 568	927 937	788 235
Émissions de SO _x	3 271	2 668	2 219
Émissions de NO _x	21 570	18 485	15 241

Il est à noter que, afin de permettre la comparabilité avec les exercices à venir, ces chiffres ont été retraités (exclusion des données relatives aux vraquiers cédés au cours de l'année 2010).

En 2010, BOURBON renouvelle les calculs d'émissions de CO₂ par jour en mer ⁽¹⁾, dont le graphe suivant montre les tendances. Dans un contexte de marché difficile, BOURBON a été amené à repositionner un certain nombre de navires offshore profond et continental dans d'autres zones géographiques entraînant des consommations exceptionnelles. Ainsi, pour ces deux types de navires, les émissions de CO₂ par jour en mer enregistrées en 2010 montrent une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. En revanche, les deux autres types de navires affichent des taux en baisse pour la deuxième année consécutive, démontrant les efforts entrepris par BOURBON en matière de réduction des émissions.

ÉMISSIONS RELATIVES DE CO₂ PAR JOUR EN MER

(EN TONNES D'ÉQUIVALENT CO₂ PAR JOUR EN MER)



(1) Le nombre de jours en mer correspond au nombre d'heures de fonctionnement des propulseurs divisé par 24 heures.

6/ BOURBON SA et ses actionnaires

6.1 CAPITAL SOCIAL ET RÉPARTITION

Au 1^{er} janvier 2010, date d'ouverture de l'exercice, le montant du capital social de BOURBON était de 38 866 348 euros divisé en 61 187 226 actions intégralement libérées.

Lors de sa séance du 6 décembre 2010, le conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital social à 38 981 572 euros divisé en 61 368 625 actions intégralement libérées. Les statuts de la société ont été actualisés en conséquence.

Au 31 décembre 2010, du fait de levées d'options d'achat par création d'actions nouvelles intervenues courant décembre 2010, le montant du capital social s'élevait en fin d'exercice à 39 085 695 euros divisé en 61 532 545 actions de même catégorie et représentant 59 076 115 droits de vote.

Ainsi, au 31 décembre 2010, l'actionnariat de BOURBON se décomposait de la façon suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Jaccar Holdings *	15 183 668	24,68 %	25,70 %
Monnoyeur	3 294 354	5,35 %	5,58 %
Mach-Invest **	3 105 530	5,05 %	5,26 %
Autodétention	2 456 430	3,99 %	-
Salariés	514 423	0,84 %	0,87 %
Public	36 978 140	60,10 %	62,59 %
Total	61 532 545	100,00 %	100,00 %

* Jaccar Holdings : famille Jacques d'Armand de Chateaueux.

** Mach-Invest : famille Henri d'Armand de Chateaueux.

6.2 DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions en fin d'exercice	Dividende net par action * (en euros)	Montant total distribué (en milliers d'euros) **
2007	55 461 302	1,00	54 200
2008	55 461 302	0,90	47 904
2009	61 187 226	0,90	52 866

* Dividende éligible à la réfaction de 40 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

** Les actions autodétenues ne donnent pas droit aux dividendes.

6.3 OPÉRATIONS AFFÉRENTES AUX TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Au préalable, il est rappelé que BOURBON détenait au 1^{er} janvier 2010 2 448 550 de ses propres actions dans le but de couvrir les trois derniers plans d'options d'achat d'actions attribués à ses salariés (exerçables respectivement à partir de décembre 2011, décembre 2012 et septembre 2013). Par un communiqué de presse daté du 9 novembre 2010, il a été porté à la connaissance du public que le conseil d'administration a décidé de modifier ces plans d'options d'achat en plans d'options de souscription d'actions. Ainsi, ces 2 448 550 actions, dont l'autodétention n'a plus d'objet, devront être cédées ou détruites. Cette modification des plans implique aussi que la société émettra, au titre de ces plans, un maximum de 3 120 680 actions sur la période 2011-2015.

3 Rapport de gestion

6.3.1 Rachat des actions de la société

PART DU CAPITAL DÉTENUE PAR LA SOCIÉTÉ ET RÉPARTITION PAR OBJECTIF DE DÉTENTION DES TITRES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2010, la société détenait 2 456 430 actions propres, soit 3,99 % du capital.

Objectif de l'autodétention	Nombre d'actions détenues à la clôture	Valeur au cours d'achat (en milliers d'euros)	Valeur nominale (en milliers d'euros)
Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	7 880	273	5
Actions à céder ou à détruire	2 448 550	75 772	1 555
Total	2 456 430	76 045	1 560

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE, PAR VOIE D'ACQUISITION, DE CESSION OU DE TRANSFERT

Toutes les acquisitions et cessions de l'année 2010 ont été effectuées par l'intermédiaire de CM CIC Securities, prestataire de service d'investissement responsable de l'animation du marché selon la charte AMAFI, dans le cadre de la gestion du contrat de liquidité.

Au cours de l'exercice, 2 645 707 titres ont ainsi été acquis à un cours moyen d'achat de 30,78 euros tandis que 2 658 004 titres ont été cédés à un cours moyen de vente de 30,74 euros. Ces mouvements n'ont pas généré de frais de négociation. Il est en outre précisé qu'il n'a pas été fait usage de produits dérivés pour procéder à ces opérations et qu'il n'existe pas de position ouverte ni à l'achat, ni à la vente au 31 décembre 2010.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 1^{ER} JUIN 2011

BOURBON proposera, lors de l'assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2011, de renouveler le programme de rachat d'actions en vue :

- ☒ d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ☒ de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- ☒ d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- ☒ de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- ☒ d'annuler des actions par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi.

Sous réserve de son approbation par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011, ce programme serait autorisé pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sans excéder une durée maximum de dix-huit mois, soit le 1^{er} décembre 2012.

Le prix maximum d'achat par action ne pourrait pas dépasser 50 euros, hors frais.

La part maximale de capital de BOURBON pouvant être acquise s'élèverait à 10 % au plus du capital social au 31 décembre 2010 composé de 61 532 545 actions, soit 6 153 254 actions.

La société s'engagerait à conserver un flottant d'au moins 10 % de son capital et, conformément à la loi, à ne pas détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital.

Il est rappelé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 10 %, conformément aux dispositions légales.

Dans l'hypothèse où toutes les actions seraient acquises au prix maximum autorisé par l'assemblée, soit 50 euros, le montant maximum du rachat à effectuer par BOURBON s'élèverait à 307 662 700 euros.

Les réserves libres de la société au 31 décembre 2010 issues des derniers comptes sociaux s'élèvent à 573 257 milliers d'euros.

En application de la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Au 28 février 2011, la répartition par objectif de détention des titres de capital détenus est détaillée ci-dessous :

Objectif de l'autodétention	Nombre d'actions détenues
Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	2 823
Actions à céder ou à détruire	2 448 550
Total	2 451 373

6.3.2 État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2010 sur les titres de la société réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la société a eu connaissance sont présentées ci-dessous :

Nom du mandataire social	Nature de l'opération				
	Acquisition d'actions (quantité)	Exercice de stock-options (quantité)	Cession d'actions (quantité)	Cession d'actions par donation (quantité)	Emprunt d'actions (quantité)
Jacques d'Armand de Chateauvieux ou personne physique ou morale liée					38 500
Henri d'Armand de Chateauvieux ou personne physique ou morale liée	1 651 445				
Christian Lefèvre ou personne physique ou morale liée		72 600			
Christian Munier ou personne physique ou morale liée		48 400	10 108		
Laurent Renard ou personne physique ou morale liée		67 760		63 525	

6.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au personnel

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au personnel durant l'exercice 2010.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	116 384 ⁽¹⁾	22,25 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.

6.3.4 Participations des salariés au capital social

Au 31 décembre 2010, l'actionnariat des salariés concernait, à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 954 personnes pour 514 423 actions, soit 0,84 % du capital social.

6.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Structure du capital de la société

La structure du capital de la société est détaillée au paragraphe 6.1.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-II du Code de commerce

Les statuts de la société ne prévoient aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Par ailleurs, aucune clause de convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Ces informations sont renseignées au paragraphe 6.1.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

La société n'a émis aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux au cours de l'exercice. Aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux n'est en circulation.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

BOURBON dispose d'un système d'actionnariat du personnel au travers du FCPE « Bourbon Expansion » qui en exerce les droits de contrôle.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La société n'a connaissance d'aucun accord de ce type entre actionnaires autre que celui mentionné au paragraphe 2.8 de la partie « Autres informations juridiques et financières » du document de référence.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont conformes à la réglementation en vigueur ainsi qu'au code AFEP-MEDEF consolidé. L'article 13 des statuts repris au sein du chapitre

« Renseignements concernant la société » du document de référence détaille les règles de nomination des administrateurs.

Les règles applicables à la modification des statuts sont conformes à la réglementation en vigueur. La modification des statuts, sauf dans les hypothèses expressément envisagées par la loi, relève de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire. La société n'identifie pas d'incidence significative de ces règles en cas d'offre publique.

Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital est annexé au présent rapport de gestion.

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société dont la divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, ne porte pas gravement atteinte à ses intérêts

Les prêts bancaires conclus par BOURBON contiennent, pour la plupart, des clauses permettant à la banque de demander le remboursement anticipé du prêt en cas de changement de contrôle de BOURBON.

Tous les pactes d'actionnaires signés par BOURBON avec des partenaires étrangers, dans le cadre de la création de « joint-ventures », prévoient des clauses de sortie en cas de changement de contrôle de l'une des parties, permettant à chacune d'entre elles, tantôt de vendre sa participation à l'autre, tantôt en cas d'absence d'accord entre elles sur le rachat de leur participation respective, de liquider la société.

Les contrats de construction ne contiennent aucune clause pouvant jouer en cas de changement de contrôle de BOURBON. Il n'existe aucune disposition dans ces contrats, susceptible d'en remettre en cause les conditions financières, comme par exemple, en cas de départ de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufort.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Le contrat de travail d'origine de Monsieur Laurent Renard inclut une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON. Cette clause n'est pas liée au mandat social confié ultérieurement à Monsieur Laurent Renard.

7/ Propositions du conseil d'administration

7.1 AFFECTATION DU RÉSULTAT – JETONS DE PRÉSENCE

Il sera proposé à l'assemblée :

☒ d'affecter le résultat de l'exercice comme ci-après :

Bénéfice de l'exercice :	127 278 201,03 €
(Diminué de la dotation à la réserve légale)	(21 934,67 €)
Augmenté du report à nouveau bénéficiaire, soit :	21 379 277,14 €
Formant un bénéfice distribuable d'un montant total de :	148 635 543,50 €
Distribution d'un dividende unitaire de 0,90 euro aux 61 532 545 actions	55 379 290,50 €
Autres réserves, pour le solde	93 256 253,00 €

Le dividende ainsi fixé serait mis en distribution à compter du 8 juin 2011.

Dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions, il est rappelé que les actions autodétenues ne donnent pas droit aux dividendes. La somme correspondant aux dividendes non versés sera donc affectée au compte « Report à nouveau ».

Ce dividende ouvrira droit à une réfaction de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,36 euro par action ; les personnes morales ne bénéficieront quant à elles d'aucune réfaction.

Il n'existe pas de revenu distribué au titre de la présente assemblée, autre que le dividende mentionné ci-dessus, éligible ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé que :

- les actionnaires personnes physiques domiciliées en France peuvent opter, conformément à l'article 117 *quater* du CGI, pour le prélèvement libératoire de 19 % en lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu. Cette option doit être exercée par l'actionnaire auprès de l'établissement financier teneur de ses titres (ou à défaut de la société), au plus tard à la date d'encaissement du dividende,
- les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social de 2,2 % et contribution additionnelle), représentant 12,3 % du montant du dividende depuis le 1^{er} janvier 2010, seront prélevés à la source lors du paiement du dividende. En cas d'option pour le prélèvement libératoire, le total des prélèvements incluant les contributions sociales s'élève donc à 31,30 %.

☒ de fixer à compter du 1^{er} janvier 2011 la somme maximum globale des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 240 000 euros pour l'exercice 2010 et les exercices ultérieurs.

7.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Administrateurs

Les mandats d'administrateur de Messieurs Christian d'Armand de Chateaufieux, Henri d'Armand de Chateaufieux, Guy Dupont, Baudouin Monnoyeur et Christian Munier arrivent à expiration avec la présente assemblée générale ; ceux-ci sollicitant le renouvellement de leur mandat, il sera proposé à l'assemblée de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaires aux comptes

Après examen de la situation des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants, il est précisé que les mandats de la société EurAAudit CRC, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Jacques Martin, commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration avec la présente assemblée.

Il est demandé à l'assemblée générale de renouveler le mandat de la société EurAAudit CRC en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de nommer Monsieur Jean-Marie Cadren en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

3 Rapport de gestion

7.3 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Il est demandé à l'assemblée générale :

- ▣ de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'assemblée générale mixte du 9 juin 2010 ;
- ▣ d'autoriser un nouveau programme de rachat par la société de ses propres actions.

Les objectifs restent identiques à ceux du précédent programme de rachat.

7.4 AUTORISATION AU CONSEIL D' ADMINISTRATION EN VUE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTODÉTENUES

Il est demandé à l'assemblée générale d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne autorisée par la loi, à annuler en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations données par l'assemblée générale au conseil (dans le cadre notamment du programme de rachat) et à procéder, à due concurrence, à une réduction du capital social.

Cette autorisation serait conférée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale.

7.5 DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D' ADMINISTRATION À L' EFFET DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D' ACHAT D' ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ (ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX) ET/OU D' ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ (ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX)

Il est demandé à l'assemblée générale d'autoriser le conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de

la société ou de certaines catégories d'entre eux et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-185 du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il est demandé à l'assemblée générale d'autoriser le conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

7.6 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D' ADMINISTRATION À L' EFFET D' AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DANS LA LIMITE DE CINQ MILLIONS D' EUROS, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES

La présentation de cette délégation est rendue obligatoire par la loi lorsqu'il est proposé aux actionnaires d'approuver une ou plusieurs délégations de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par apports en numéraire.

Cette délégation permettrait aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, de souscrire des actions de la société dans le cadre d'un plan d'épargne de Groupe.

Cette résolution ne vous est présentée qu'en vertu d'une obligation légale. Toutefois, votre conseil d'administration estime qu'elle est inappropriée et a en conséquence émis un avis défavorable à son adoption.

7.7 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU À TERME AU CAPITAL SOCIAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Il est demandé à l'assemblée générale de consentir au conseil d'administration pour une durée de 26 mois une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital, conformément aux dispositions des articles L. 255-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, par émission d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine à l'attribution d'actions pour voie de souscription, conversion, échange, ou de toute autre manière, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public.

Cette délégation vous est proposée afin de permettre à votre société de bénéficier de toutes les opportunités des marchés financiers, et de réaliser rapidement une augmentation de capital si cela s'avérait nécessaire.

Il vous est donc proposé de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et aux valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation, étant précisé que le conseil d'administration pourra toujours instituer au profit des actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission.

Il est proposé à votre assemblée :

- ▣ de fixer à huit (8) millions d'euros le montant nominal maximum du capital susceptible d'être augmenté dans le cadre de cette délégation, ce plafond pouvant être augmenté en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves dans les mêmes proportions, et d'autoriser votre conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce ;
- ▣ de fixer à trois cent cinquante (350) millions d'euros le montant maximum des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui pourront être, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation, lesquelles pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres.

7.8 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES, PRIMES

Il est demandé à l'assemblée générale de consentir au conseil pour une durée de 26 mois une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de l'action. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

7.9 MISE EN HARMONIE DES ARTICLES 13 ET 17 DES STATUTS

Il est demandé à l'assemblée générale de mettre en harmonie les articles 13 et 17 des statuts avec les dispositions légales en vigueur de la manière suivante :

- ▣ à l'article 13, paragraphe V des statuts, en portant de 3 à 6 mois le délai pendant lequel les administrateurs doivent régulariser leur situation par l'acquisition d'un certain nombre d'actions de la société ;
- ▣ à l'article 17 paragraphe I des statuts relatif aux conventions réglementées conclues entre la société et l'un de ses actionnaires, en portant de 5 à 10 % le pourcentage du capital devant être détenu par l'actionnaire concerné.

Le conseil d'administration

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2010	2009	2008	2007	2006
Capital en fin d'exercice					
Capital (<i>en milliers d'euros</i>)	39 086	38 866	35 229	35 229	31 884
Nombre des actions ordinaires existantes	61 532 545 ⁽¹⁾	61 187 226	55 461 302	55 461 302	50 195 528
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
■ par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
■ par exercice de droits de souscription et attribution gratuite d'actions	3 677 780	920 899	1 015 370	2 192 600	1 067 578
Opération et résultat de l'exercice (<i>en milliers d'euros</i>)					
Chiffre d'affaires hors taxes	310	337	706	4 271	1 204
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	83 477	37 455	267 701	88 631	10 546
Impôts sur les bénéfices	(13 499)	(13 348)	(11 883)	(6 640)	(4 411)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	127 278	72 462	256 470	135 370	14 656
Résultat distribué	55 379 ⁽²⁾	52 866 ⁽³⁾	47 904 ⁽⁴⁾	54 200 ⁽⁵⁾	30 110 ⁽⁶⁾
Résultat par action (<i>en euros</i>)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,58	0,83	5,04	1,72	0,30
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,07	1,18	4,62	2,44	0,29
Dividende attribué à chaque action	0,90 ⁽²⁾	0,90 ⁽³⁾	0,90 ⁽⁴⁾	1,00 ⁽⁵⁾	0,60 ⁽⁶⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	-	-	-	-	-

(1) Soit 61 368 625 actions + 163 920 options de souscription exercées entre le 6 décembre 2010 et le 31 décembre 2010.

(2) Soit 0,90 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 14 mars 2011.

(3) Soit 0,90 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 15 mars 2010, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

(4) Soit 0,90 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 23 mars 2009, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

(5) Soit 1 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 10 mars 2008, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

(6) Soit 0,60 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 19 mars 2007.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital *

Date de l'assemblée générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2010
Assemblée générale mixte du 30.05.2008	Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société, provenant d'achats effectués par elle.	Trente-huit mois, soit jusqu'au 29.07.2011	Néant.
Assemblée générale mixte du 09.06.2010	Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder en une ou plusieurs fois à des augmentations de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription.	Vingt-six mois soit jusqu'au 08.08.2012	Néant.

* Ci-dessus figurent les délégations en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2010.



COMPTES CONSOLIDÉS

- 56 État de la situation financière
- 57 État du résultat global
- 59 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 60 État de variation des capitaux propres
- 62 Notes annexes aux états financiers consolidés
- 121 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2010)

4 Comptes consolidés

Les informations comparatives 2009 présentées dans ce document ont été retraitées pour être mises en conformité avec le référentiel IFRS applicable au 31 décembre 2010 et pour tenir compte des abandons/cessions d'activités conformément à la norme IFRS 5 (voir note 2.1.2).

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes explicatives	2010	2009
Goodwills	3.1	33,5	33,5
Immobilisations incorporelles	3.2	9,9	10,2
Immobilisations corporelles	3.3 – 3.4	3 077,4	3 096,3
Titres mis en équivalence	3.5	0,4	0,3
Actifs financiers non courants	3.6	14,3	18,3
Impôts différés	3.17	22,3	15,2
Total actifs non courants		3 157,8	3 173,8
Stocks et encours	3.7	12,7	19,0
Clients et autres débiteurs	3.8	358,2	352,7
Créances d'impôt		-	-
Actifs financiers courants	3.8	32,5	43,9
Autres actifs courants	3.8	19,5	19,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	209,8	152,8
Total actifs courants		632,7	588,2
Actifs non courants détenus en vue de la vente		14,9	-
Total actif		3 805,5	3 761,9
Capital		39,1	38,9
Primes liées au capital		55,5	48,2
Réserves consolidées part du Groupe (y compris résultat)		1 308,0	1 298,8
Total capitaux propres, part du Groupe		1 402,6	1 385,9
Intérêts minoritaires		65,3	100,6
Total des capitaux propres		1 467,8	1 486,5
Emprunts et dettes financières	3.15	1 503,9	1 449,4
Engagements envers le personnel	3.14	7,6	7,1
Autres provisions	3.14	16,2	20,4
Impôts différés	3.17	16,6	9,6
Autres passifs non courants		55,2	26,7
Total passifs non courants		1 599,6	1 513,1
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	3.15	471,6	453,0
Provisions (part à moins d'un an)	3.14	0,8	0,3
Fournisseurs et autres créditeurs		261,6	282,7
Dettes d'impôt		2,0	5,2
Autres passifs courants		1,7	21,1
Total passifs courants		737,7	762,3
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente		0,4	-
Total des passifs		2 337,6	2 275,4
Total passif		3 805,5	3 761,9

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes explicatives	2010	2009
Chiffre d'affaires	4	849,9	812,8
Coûts directs	4	(519,6)	(443,0)
Coûts généraux et administratifs	4	(89,4)	(71,2)
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	-	(187,4)	(122,2)
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾		0,0	0,0
Résultat opérationnel		53,5	176,5
Coût de l'endettement financier net	3.16	(54,5)	(32,7)
Autres charges et produits financiers	3.16	22,1	(1,5)
Résultat courant avant impôt		21,1	142,3
Impôts sur les bénéfices	3.18	(15,0)	(8,7)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3.5	0,1	0,0
Résultat net avant résultat net des activités abandonnées		6,2	133,6
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées		31,6	38,0
Résultat net		37,8	171,6
Part du Groupe		39,2	155,4
Intérêts minoritaires		(1,4)	16,2
Résultat net de base par action	5.2.1	0,67	2,65
Résultat net dilué par action	5.2.2	0,66	2,64
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	5.2.1	0,17	2,05
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	5.2.2	0,17	2,04
Résultat net de base par action – résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	5.2.1	0,50	0,61
Résultat net dilué par action – résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	5.2.2	0,49	0,60
Dividende net attribué à chaque action		nc ⁽²⁾	0,90

(1) Plus-values sur participations cédées.

(2) Suivant proposition du Conseil d'Administration du 14 mars 2011.

4 Comptes consolidés

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes explicatives	2010	2009
Résultat de l'exercice		37,8	171,6
Autres éléments du résultat global		19,4	(14,1)
<i>Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations</i>		-	-
<i>Effet d'impôt</i>		-	-
<i>Écarts actuariels</i>		-	-
<i>Effet d'impôt</i>		-	-
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		29,5	16,9
<i>Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente</i>		-	-
<i>Effet d'impôt</i>		-	-
<i>Part efficace des profits et pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie</i>	3.20.2	(14,8)	(34,4)
<i>Effet d'impôt</i>		4,8	3,4
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées		-	-
Résultat global total		57,2	157,6

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat net total consolidé	37,8	171,6
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,1)	(0,0)
Charge/produit d'impôt	16,8	9,4
Dotation nette aux amortissements et provisions	245,7	134,5
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(15,4)	3,2
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	6,8	8,2
Plus- et moins-values de cession	(35,0)	(2,1)
Impôts versés	(16,4)	(15,0)
Autres	(3,5)	1,4
Capacité d'autofinancement	236,6	311,2
Incidence de la variation du BFR	(45,0)	15,6
Produits de dividendes	(0,5)	(2,8)
Coût endettement financier net	56,5	32,7
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A) (*)	247,6	356,7
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	(13,6)	(0,8)
Cession de sociétés consolidées, sans déduction de la trésorerie cédée	47,8	11,2
Incidence des autres variations de périmètre	(12,5)	(0,6)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(635,9)	(734,0)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	473,3	42,7
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(0,1)	(0,5)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	15,1	-
Dividendes reçus	0,5	2,8
Variation des prêts et avances consentis	(6,2)	(1,9)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B) (**)	(131,5)	(681,1)
Augmentation de capital	16,5	1,8
Remboursement de capital	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	0,3	0,4
Émission d'emprunts	471,7	549,9
Remboursement d'emprunts	(474,2)	(225,4)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(52,9)	(47,9)
Dividendes payés aux minoritaires	(12,7)	(13,7)
Intérêts financiers nets versés	(56,5)	(32,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C) (**)	(107,8)	232,4
Incidence de la variation des taux de change (**)	(0,5)	(1,5)
Incidence des changements de principes comptables (**)	-	-
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C)	7,8	(93,5)
Trésorerie d'ouverture	(68,9)	24,7
Trésorerie de clôture (*)	(61,1)	(68,9)
Variation de la trésorerie	7,8	(93,5)
(*) Dont :		
■ Valeurs mobilières de placement et autres	0,0	0,0
■ Disponibilités	209,8	152,8
■ Trésorerie passive	(270,9)	(221,7)
(**) Dont activités abandonnées :		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	67,0	55,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	370,6	(164,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(193,4)	80,6
Incidence de la variation des taux de change	(5,1)	(3,7)
Incidence des changements de principes comptables	-	-

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'année 2010

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Capital et réserves liées			Gains/pertes latents ou différés			Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres autodétenus	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010		38,9	45,9	(78,2)	(72,8)	-	3,2	1 448,9	1 385,9	100,6	1 486,5
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	-	39,2	39,2	(1,4)	37,8
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		-	-	-	27,7	-	(9,8)	-	18,0	1,5	19,4
<i>Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)</i>	3.20.2	-	-	-	-	-	<i>(9,8)</i>		<i>(9,8)</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(10,0)</i>
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		-	-	-	<i>27,7</i>	-	-		<i>27,7</i>	<i>1,7</i>	<i>29,5</i>
Résultat global de la période		-	-	-	27,7	-	(9,8)	39,2	57,2	0,0	57,2
Augmentation de capital	3.10	0,2	7,3	-	-	-	-	-	7,5	-	7,5
Dividendes versés par la société mère en 2010		-	-	-	-	-	-	(52,9)	(52,9)	(12,7)	(65,6)
Remboursement de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	3.11 & 3.12	-	-	-	-	-	-	6,8	6,8	-	6,8
Reclassement des actions propres	3.13	-	-	0,3	-	-	-	-	0,3	-	0,3
Autres variations		-	-	-	-	-	-	(2,2)	(2,2)	(22,7)	(24,9)
Total des transactions avec les actionnaires		0,2	7,3	0,3	-	-	-	(48,3)	(40,5)	(35,4)	(75,9)
Capitaux propres au 31 décembre 2010		39,1	53,2	(77,9)	(45,1)	-	(6,6)	1 439,8	1 402,6	65,3	1 467,8

Les autres variations correspondent principalement aux variations de périmètres de l'exercice (cession des sociétés consolidées).

Pour l'année 2009

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Capital et réserves liées			Gains/pertes latents ou différés			Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres autodétenus	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009		35,2	478	(78,4)	(91,4)	-	30,4	1 336,4	1 279,9	85,2	1 365,1
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	-	155,4	155,4	16,2	171,6
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		-	-	-	18,6	-	(27,2)	-	(8,6)	(5,5)	(14,1)
<i>Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)</i>	3.20.2	-	-	-	-	-	<i>(27,2)</i>	<i>(27,2)</i>	<i>(3,8)</i>	<i>(31,0)</i>	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		-	-	-	<i>18,6</i>	-	-	<i>18,6</i>	<i>(1,7)</i>	<i>16,9</i>	
Résultat global de la période		-	-	-	18,6	-	(27,2)	155,4	146,8	10,7	157,6
Augmentation de capital	3.10	3,6	(1,8)	-	-	-	-	-	1,8	-	1,8
Dividendes versés par la société mère en 2009		-	-	-	-	-	-	(47,9)	(47,9)	(13,7)	(61,6)
Remboursement de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	3.11 & 3.12	-	-	-	-	-	-	8,2	8,2	-	8,2
Reclassement des actions propres	3.13	-	-	0,2	-	-	-	-	0,2	-	0,2
Autres variations		-	-	-	-	-	-	(3,2)	(3,2)	18,4	15,1
Total des transactions avec les actionnaires		3,6	(1,8)	0,2	-	-	-	(42,9)	(40,9)	4,7	(36,2)
Capitaux propres au 31 décembre 2009		38,9	45,9	(78,2)	(72,8)	-	3,2	1 448,9	1 385,9	100,6	1 486,5

Les autres variations correspondent notamment à l'impact du rachat des sociétés brésiliennes.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1/ Règles et méthodes comptables	63	3.12 Attribution gratuite d'actions	87
1.1 Informations relatives au Groupe	63	3.13 Actions propres	88
1.2 Base de préparation des états financiers consolidés	63	3.14 Engagements envers le personnel et autres provisions	88
1.3 Adoption des nouvelles normes IFRS	64	3.15 Dettes financières	89
1.4 Recours à des estimations	64	3.16 Résultat financier	91
1.5 Résumé des principales méthodes comptables	65	3.17 Impôts différés	91
1.5.1 Conversion des monnaies étrangères	65	3.18 Impôts sur les bénéfices	92
1.5.2 Regroupement d'entreprises et goodwill	66	3.19 Objectifs et politique de gestion des risques financiers	92
1.5.3 « Goodwill négatif »	66	3.19.1 Risque de crédit/de contrepartie	92
1.5.4 Participations dans des coentreprises	66	3.19.2 Risques de liquidité	93
1.5.5 Immobilisations incorporelles	66	3.19.3 Risques de marché	94
1.5.6 Immobilisations corporelles	66	3.20 Instruments financiers	100
1.5.7 Titres mis en équivalence	67	3.20.1 Actifs financiers	100
1.5.8 Investissements et autres actifs financiers	67	3.20.2 Instruments financiers dérivés	102
1.5.9 Stocks et encours	69	3.20.3 Passifs financiers	103
1.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie	69	3.20.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers	103
1.5.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	69	3.20.5 Gestion des risques liés aux instruments financiers	103
1.5.12 Actions propres	69	4/ Secteurs opérationnels	106
1.5.13 Provisions	69	5/ Informations diverses	108
1.5.14 Avantages accordés aux salariés	70	5.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan	108
1.5.15 Passifs financiers	70	5.1.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé	108
1.5.16 Contrats de location financement	71	5.1.2 Engagements hors bilan liés aux financements	108
1.5.17 Chiffre d'affaires	71	5.1.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe	109
1.5.18 Impôt exigible et impôt différé	71	5.2 Résultat net par action	110
1.5.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	71	5.2.1 Résultat net de base par action	110
1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères	73	5.2.2 Résultat net dilué par action	111
2/ Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2010	74	5.3 Effectifs et charges de personnel	111
2.1 Variations du périmètre de consolidation	74	5.4 Événements post-clôture	111
2.1.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	74	5.5 Opérations entre parties liées	112
2.1.2 Sorties du périmètre de consolidation	74	5.6 Rémunération des dirigeants	113
2.1.3 Rachat des intérêts non contrôlant	77	5.6.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	113
2.2 Participations dans des coentreprises	77	5.6.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	113
2.2.1 Informations relatives aux participations consolidées par intégration proportionnelle	77	5.6.3 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux	115
3/ Notes sur les comptes consolidés	78	5.6.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	115
3.1 Goodwills	78	5.7 Périmètre de consolidation	116
3.2 Immobilisations incorporelles	79	5.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale	116
3.3 Immobilisations corporelles	80	5.7.2 Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle	120
3.4 Immeubles de placement	83	5.7.3 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence	120
3.5 Titres mis en équivalence	83		
3.6 Actifs financiers non courants	84		
3.7 Stocks et encours	85		
3.8 Clients et autres débiteurs, actifs financiers courants et autres actifs courants	85		
3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie	86		
3.10 Capitaux propres	86		
3.11 Plans de souscription d'actions	87		

1/ Règles et méthodes comptables

1.1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Les comptes consolidés de l'exercice 2010 ont été arrêtés par le conseil d'administration de BOURBON le 14 mars 2011. BOURBON est une société anonyme immatriculée en France dont les actions sont admises à la cote du compartiment A Eurolist d'Euronext Paris.

Dans la continuité des années 2008 et 2009, l'année 2010 a vu se poursuivre les effets de la crise économique et financière mondiale. Dans ce contexte, BOURBON a montré sa capacité de résistance dans un marché difficile et a pu démarrer son nouveau plan stratégique BOURBON 2015.

Suite aux cessions des vraquiers, de l'activité d'opérateur de transport de Vrac et de l'activité sucrière au Vietnam, l'année 2010 a vu se concrétiser la focalisation de BOURBON sur les services maritimes à l'offshore pétrolier. Pour refléter l'achèvement de cette focalisation, les résultats seront désormais analysés en « Marine Services », « Subsea Services » et « Autres » ; cette dernière catégorie regroupe entre autres l'activité des navires externes ainsi que celle du cimentier.

En application de la norme IFRS 8 Secteurs Opérationnels, s'agissant d'un changement dans la structure de l'organisation interne du Groupe, les secteurs opérationnels tels que présentés au titre de l'information sectorielle sont désormais les suivants : « Marine Services » et « Subsea Services ». Par ailleurs, le secteur « Marine Services » est lui-même ventilé en « Deep », « Shallow » et « Crew ».

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) au sein du Groupe sont : « Subsea Services », « Deep », « Shallow » et « Crew ». Conformément à la norme IAS 36, le goodwill a été réalloué à ces quatre UGT (voir note 3.1). Les tests de dépréciation ont été effectués selon cette nouvelle affectation.

1.2 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BOURBON SA, de ses filiales et sociétés contrôlées par le Groupe au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales et sociétés contrôlées par le Groupe sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de BOURBON au 31 décembre 2010 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont celles publiées au *Journal officiel de l'Union européenne* et dont l'application est obligatoire au 31 décembre 2010.

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence :

- ▣ les comptes consolidés au 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans le document de référence déposé le 18 mai 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 51 à 108 et 109) ;
- ▣ les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans le document de référence déposé le 18 mai 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 37 à 92 et 93).

Comptes consolidés – Bases de préparation

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables au Groupe.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont éliminés en totalité.

4 Comptes consolidés

Conformément à IAS 1, les actifs sont présentés en actifs courants au bilan consolidé, lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants :

- ☒ leur délai de réalisation attendu est inférieur à douze mois ou au cycle d'exploitation normal du Groupe ;
- ☒ ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction.

Tous les autres actifs sont classés dans les actifs non courants.

Les passifs sont présentés en passifs courants au bilan consolidé lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants :

- ☒ leur délai de règlement attendu est inférieur à douze mois ou au cycle normal d'exploitation du Groupe ;
- ☒ ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction ;
- ☒ le Groupe ne détient pas de droit inconditionnel permettant de différer leur règlement au minimum pour la période de douze mois après la clôture.

Tous les autres passifs sont classés dans les passifs non courants.

1.3 ADOPTION DES NOUVELLES NORMES IFRS

Les méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2010 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

Toutefois, au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les interprétations IFRIC présentés ci-dessous :

- ☒ IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises et Amendements d'IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels : en application de ces normes, l'impact des rachats d'intérêts minoritaires sans changement de la méthode de consolidation réalisés au cours de l'exercice 2010 a été constaté dans les réserves consolidées, étant considéré comme des transactions portant sur les capitaux propres (voir note 2.1.3).

Les autres normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2010 n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes. Toutefois, elles ont pu engendrer des notes annexes complémentaires :

- ☒ amendements d'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – « Éléments éligibles à la couverture » ;
- ☒ amendement d'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions – Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un Groupe ;
- ☒ amélioration annuelle des normes IFRS ;
- ☒ IFRIC 12 – Concessions ;
- ☒ IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier ;
- ☒ IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;

- ☒ IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires ;
- ☒ IFRIC 18 – Transferts d'actifs des clients.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations suivantes :

- ☒ amendement d'IFRS 1 – Exemptions relatives aux informations à fournir au titre d'IFRS 7 ;
- ☒ IAS 24 révisée – Parties liées ;
- ☒ amendements à IAS 32 – Classification de droits de souscription ;
- ☒ amendement à IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal ;
- ☒ IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres.

À noter que les normes et interprétations suivantes n'étaient pas adoptées par l'Union européenne en date du 31 décembre 2010 :

- ☒ amendement d'IFRS 1 – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les nouveaux adoptants ;
- ☒ amendements à IFRS 7 – Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers ;
- ☒ IFRS 9 – Instruments financiers.

1.4 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS implique le recours à des estimations, des hypothèses et des appréciations qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations s'appuient sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les hypothèses et appréciations retenues ainsi que les circonstances existantes à la date d'établissement des comptes pouvant se révéler différentes de la réalité, les résultats futurs réalisés pourraient différer des estimations retenues.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque de modification des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous.

Indemnités de départ à la retraite

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et probabilité de présence dans le Groupe lors du départ à la retraite. La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Les taux sont déterminés sur la base d'indices globaux tels que Reuters et Bloomberg.

En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net (part long terme) constitué au titre de ces avantages accordés au personnel au 31 décembre 2010 s'élève à 6,8 millions d'euros (6,4 millions d'euros en 2009). De plus amples détails sont communiqués en note 3.14.

Instruments financiers évalués à leur juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Test de dépréciation des goodwill

Le Groupe évalue, au moins une fois par an, s'il est nécessaire de déprécier les goodwill, en pratiquant des tests de perte de valeur (voir note 1.5.2). Ces tests requièrent une estimation de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles les goodwill sont affectés. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession). Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe est amené à estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque Unité Génératrice de Trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT sont déterminés sur la base des business plans du Groupe établis sur 5 ans.

Ces flux sont actualisés à un taux apprécié sur la base du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe. Des analyses sont ensuite menées afin de déterminer la sensibilité des valeurs obtenues à la variation d'une ou plusieurs hypothèses du business plan.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des UGT auxquelles sont affectés les goodwill présentant, par construction, un caractère aléatoire, les cash-flows futurs effectifs peuvent donc différer des projections de flux futurs utilisées pour déterminer la valeur d'utilité.

Les tests effectués en 2010 (estimation de la valeur recouvrable des UGT – en l'espèce leur juste valeur) n'ont pas montré de perte de valeur nécessitant une dépréciation des goodwill.

Test de dépréciation des immobilisations

Les immobilisations incorporelles à durée définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur (voir

notes 1.5.5 et 1.5.6), c'est-à-dire lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites Unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession). Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe doit estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque Unité Génératrice de Trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

1.5 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1.5.1 Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans le cas où la majorité des transactions et des coûts est effectuée dans une monnaie différente, c'est cette monnaie qui est retenue. Selon ce principe, la monnaie fonctionnelle des filiales de l'activité Vrac du Groupe est le dollar US, en lieu et place de leur monnaie locale qui est l'euro.

La conversion des comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par l'application de la méthode du cours de clôture :

- ▣ les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- ▣ les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- ▣ l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les opérations en monnaies étrangères réalisées par les sociétés du Groupe sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Conformément à IAS 21, les goodwill sont exprimés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises puis convertis au cours de clôture (IAS 21.47).

4 Comptes consolidés

1.5.2 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises (IFRS 3 révisée) sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Ceci conduit à reconnaître en juste valeur les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise.

Le goodwill dégagé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les tests de perte de valeur sont réalisés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

1.5.3 « Goodwill négatif »

Le « goodwill négatif » représente l'excédent de la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût, à la date d'acquisition.

Il est comptabilisé directement en résultat au cours de la période d'acquisition.

1.5.4 Participations dans des coentreprises

Le Groupe détient des participations dans des coentreprises. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la consolidation proportionnelle. Le Groupe consolide ligne à ligne sa quote-part dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement. Les états financiers de l'entité contrôlée conjointement sont établis pour la même période de référence que ceux de la société mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Des ajustements sont apportés pour homogénéiser les éventuelles différences de méthodes comptables.

Lorsque le Groupe apporte ou cède un actif à une entité contrôlée conjointement, la quote-part de gain ou de perte résultant de cette transaction est comptabilisée sur la base de la substance de la transaction. Lorsque le Groupe acquiert des actifs de l'entité contrôlée conjointement, le Groupe ne

reconnaît sa quote-part du profit, réalisé par l'entreprise contrôlée conjointement relatif à cette transaction, qu'à la date à laquelle les actifs en question sont cédés à un tiers indépendant.

La coentreprise est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse d'avoir le contrôle conjoint de l'entité.

1.5.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéfinie.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité définie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie définie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

La durée d'amortissement des principales immobilisations incorporelles est :

- ▣ logiciels : 3 ans ;
- ▣ droit d'occupation du sol, sur la durée des concessions : 38 à 50 ans.

1.5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissements des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

NAVIRES

A. Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel de navires valorisés à leur date d'entrée dans le patrimoine du Groupe à leur coût de revient, c'est-à-dire le coût engagé pour mettre en service l'actif, en vue de l'utilisation prévue.

Le coût de revient d'une immobilisation corporelle est constitué du prix payé comptant à un tiers (y compris les droits de douane et taxes non récupérables mais qui s'entend net des remises, rabais commerciaux obtenus du fournisseur), auquel viennent s'ajouter les frais d'acquisition suivants :

- ☒ les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- ☒ les frais d'installation ;
- ☒ les frais d'acheminement du navire jusqu'à son site d'exploitation ;
- ☒ les coûts liés aux essais en mer ;
- ☒ les frais d'actes ;
- ☒ les honoraires de professionnels (architectes, ingénieurs) ;
- ☒ les commissions ;
- ☒ les coûts d'emprunts intercalaires directement destinés à financer l'acquisition de l'immobilisation.

Une immobilisation corporelle peut comporter plusieurs composants à durée de vie ou rythme d'amortissement distincts. Dans ce cas, les éléments principaux de l'immobilisation sont identifiés et comptabilisés séparément selon une approche par composants.

Au sein de BOURBON, chaque navire est constitué de deux composants :

- ☒ un composant structure ;
- ☒ un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Un arrêt technique se définit comme un ensemble d'opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers, selon un plan pluriannuel ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Au moment où l'actif entre dans le patrimoine de la société, la valeur du composant « structure » correspond au coût de revient total de l'actif diminué du coût du composant « révision » ; ce dernier correspondant au coût du premier arrêt technique du navire.

B. Amortissement

L'amortissement est calculé sur la base de la valeur d'entrée du composant, sous déduction de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle correspond au produit de cession attendu (net des coûts de sortie) que le Groupe obtiendrait aujourd'hui de la cession de cet actif à la fin de son utilisation par le Groupe.

La base amortissable du composant structure est égale à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés, diminuée de sa valeur résiduelle. Le composant révision ayant une valeur résiduelle nulle, sa base amortissable correspond uniquement à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés.

Chaque composant est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité.

La durée d'utilité est définie en fonction de l'utilité attendue de l'actif pour BOURBON compte tenu de l'usage que le Groupe prévoit d'en faire.

Les principales durées d'utilité du composant structure des navires retenues au sein de BOURBON vont de 8 à 30 ans.

La durée d'utilité du composant révision d'un navire est fonction du programme pluriannuel de révision de ce navire.

De plus, en cas d'apparition d'indices de perte de valeur, un test de perte de valeur est pratiqué sur le groupe d'actifs concerné (Unité Génératrice de Trésorerie) en comparant sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est généralement déterminée par référence à une valorisation de marché. Ces valorisations sont obtenues auprès d'experts indépendants et revues par le management du Groupe. Lorsque la valeur recouvrable se révèle inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs, une perte de valeur est constatée.

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS NAVIRES)

Les immobilisations corporelles, autres que les navires et les immeubles de placement, sont évaluées à leur coût tel que défini par IAS 16 § 16. Ces immobilisations sont constituées d'un seul composant.

La base amortissable des autres immobilisations corporelles est égale à leur valeur d'entrée dans les comptes consolidés, leur valeur résiduelle étant nulle, à l'exception de certaines constructions pour lesquelles il existe une valeur résiduelle.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilité des immobilisations corporelles hors navires sont les suivantes :

- ☒ constructions et bâtiments : entre 8 et 40 ans ;
- ☒ installations techniques : entre 10 et 15 ans ;
- ☒ autres immobilisations corporelles : entre 2 et 10 ans.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement détenus par le Groupe sont inscrits dans les comptes consolidés à leur coût historique et amortis en mode linéaire sur une durée de 40 ans.

1.5.7 Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Les titres mis en équivalence sont inscrits à l'actif du bilan pour la quote-part des capitaux propres qu'ils représentent. Le goodwill afférent à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

1.5.8 Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et

4 Comptes consolidés

créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. Le Groupe analyse à l'origine l'existence éventuelle de dérivés incorporés dans les contrats. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte si le contrat n'est pas comptabilisé dans son ensemble à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et si l'analyse montre que les caractéristiques économiques et les risques des dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats et ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter l'actif. Les achats ou ventes « normalisés » sont des achats ou des ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de l'actif dans le délai généralement défini par la réglementation ou par une convention sur le marché considéré.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. De plus amples détails sont communiqués en note 3.20.

PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale, et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non-dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories suivantes : Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, Placements détenus jusqu'à leur échéance, Prêts et créances.

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur et les gains et pertes sur de tels actifs sont comptabilisés directement en capitaux propres dans une ligne séparée (« Gains nets latents »), jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou jusqu'à ce que l'investissement soit identifié comme devant faire l'objet d'une dépréciation, auquel cas le profit ou la perte cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le compte de résultat.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. Le cas échéant, la juste valeur est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus. L'appréciation peut également tenir compte des paramètres suivants, dans la mesure où ceux-ci sont mesurables de manière fiable :

- ▣ des plus-values latentes éventuelles, notamment de nature immobilière ;
- ▣ des perspectives de rentabilité.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le Groupe apprécie en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent sur une base individuelle pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, sur une base individuelle ou collective, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. S'il

détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, d'un montant significatif ou non, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, et ce groupe d'actifs financiers est soumis à un test de dépréciation collective. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation.

S'agissant des créances clients, une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les encours dépréciés sont constatés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

Actifs financiers disponibles à la vente

Si un actif disponible à la vente est déprécié, un montant calculé comme étant la différence entre, d'une part, son coût d'acquisition (net de tout remboursement de principal et de tout amortissement), et d'autre part sa juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement enregistrée en résultat, est transféré des capitaux propres en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de capitaux propres ne peuvent donner lieu à une reprise comptabilisée en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de dettes sont reprises en résultat si l'augmentation de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur.

1.5.9 Stocks et encours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

1.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires, des dépôts à court terme, ainsi que des valeurs mobilières de placement. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur.

1.5.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférents, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la Direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de leur classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements, afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

1.5.12 Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

1.5.13 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

4 Comptes consolidés

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

1.5.14 Avantages accordés aux salariés

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite légales en vigueur dans les pays où ils sont employés, des indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'évaluation de l'engagement tient compte des droits à retraite qu'aura acquis le salarié à la date de son départ à la retraite. L'engagement est toutefois réparti proportionnellement à l'ancienneté du salarié à la date de calcul avec prise en compte du rapport entre l'ancienneté actuelle du salarié et son ancienneté prévue au moment du départ à la retraite.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- ▣ âge de départ à la retraite : âge légal en vigueur dans chaque pays ;
- ▣ probabilité de survie : prise en compte de la table de mortalité applicable à chaque pays ;
- ▣ taux d'actualisation financière ;
- ▣ taux d'inflation ;
- ▣ turn-over : établi pour chaque société en faisant la moyenne du turn-over observé sur les cinq dernières années ;
- ▣ hypothèses d'évolution salariale ;
- ▣ calcul des droits en fonction des conventions collectives ou des accords spécifiques en vigueur dans chaque entité/pays.

Conformément à l'option offerte par IAS 19, le Groupe a choisi de comptabiliser ses écarts actuariels directement dans les capitaux propres.

INTÉRESSEMENT

L'intéressement est fonction de la performance de l'entreprise, mesurée notamment par l'évolution du chiffre d'affaires et des marges d'exploitation.

Il existe deux méthodes d'application, la première consiste à appliquer le coefficient d'évolution pour chaque individu à son salaire perçu au cours des six derniers mois, la prime étant versée semestriellement.

La deuxième méthode, calculée annuellement, intègre un taux d'intéressement progressif par tranche. Le montant de l'intéressement est donc calculé en appliquant à la masse salariale annuelle le pourcentage correspondant. Il est ensuite

réparti pour partie uniformément entre les salariés et pour l'autre part proportionnellement aux salaires bruts de l'année de référence.

Dans le cas où la prime d'intéressement est versée au Plan d'Épargne Entreprise (PEE), un abondement de 20 % est accordé.

PARTICIPATION

Les sommes dues au titre de la participation sont soit versées directement au salarié s'il en fait la demande, soit bloquées pendant 5 ans auprès d'un organisme gestionnaire des droits (sauf cas de débloqué anticipé).

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution selon la méthode de Black & Scholes.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits tient compte de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis.

Lors de la levée des options de souscription d'actions par leurs bénéficiaires, les titres émis à cette occasion leur seront remis. Le prix d'exercice des titres sera constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres. Dans le cas des options d'achat d'actions, le résultat de cession dégagé lors de la levée des options sera constaté en capitaux propres.

ACTIONS GRATUITES

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

1.5.15 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes envers les fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs courants et non courants.

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur à la clôture. Les méthodes comptables relatives aux instruments financiers dérivés sont décrites dans la note 1.5.19.

1.5.16 Contrats de location financement

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement, c'est-à-dire lorsque le contrat confère au Groupe, en substance, la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisées à l'actif du bilan. La valeur retenue est la valeur vénale du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles. Le bien est amorti selon les méthodes d'amortissement du Groupe, telles que définies à la note 1.5.6.

1.5.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que les produits le composant peuvent être évalués de façon fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, à l'exclusion des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.

Le chiffre d'affaires inclut notamment les revenus d'affrètement et prestations annexes ainsi que les prestations d'assistance.

1.5.18 Impôt exigible et impôt différé

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- ☒ l'impôt exigible de l'exercice, sous déduction des avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés ;
- ☒ les impositions différées, enregistrées dans les comptes consolidés au regard de la situation fiscale de chaque société.

Celles-ci résultent :

- des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux,
- des retraitements et éliminations de consolidation,
- et des déficits reportables dont l'imputation future est probable.

Ces impositions sont calculées et ajustées selon la méthode bilancielle du report variable, en conception étendue. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les impôts exigibles et différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

1.5.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme de devises étrangères, des swaps de taux d'intérêt, des *cross-currency swaps* et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à la juste valeur à la date à laquelle les contrats sont entrés en vigueur et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des changements dans la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat de l'exercice.

La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- ☒ soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- ☒ soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- ☒ soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

La couverture du risque de change d'un engagement ferme est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie.

4 Comptes consolidés

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur sont des couvertures de l'exposition du Groupe aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou encore d'une partie identifiée de tels actif ou passif financiers, qui est attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat pour les couvertures de juste valeur. Le profit ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert, l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur, et les pertes et les gains qui en résultent sont comptabilisés pour les deux éléments en résultat.

Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont également comptabilisées en résultat. Le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture si l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture ou lorsque le Groupe annule la désignation.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable et qui peut affecter le résultat. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat (par exemple, pour les immobilisations faisant l'objet de couvertures, au rythme des amortissements pratiqués).

Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment reconnus en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Si la transaction n'est plus prévue, ce montant est comptabilisé en résultat.

1.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les cours de conversion retenus sont les suivants :

Devises		Taux moyen de l'exercice 2010	Taux de clôture au 31.12.2010	Taux de clôture au 31.12.2009
BRL	Réal brésilien	2,3317	2,2177	2,5113
CHF	Franc suisse	1,3805	1,2504	1,4836
CNY	Yuan	8,9721	8,8220	9,8350
INR	Roupie indienne	60,5902	59,7580	67,0400
MXN	Peso mexicain	16,7368	16,5475	18,9223
NGN	Naira nigérian	201,9993	203,2240	218,3710
NOK	Couronne norvégienne	8,0040	7,8000	8,3000
QAR	Rial qatarien	4,8374	4,8282	5,2229
SGD	Dollar de Singapour	1,8058	1,7136	2,0194
UAH	Grivnas ukrainien	10,6755	10,6933	11,6374
USD	Dollar américain	1,3258	1,3362	1,4406
VND	Dong vietnamien	25 650,1100	25 970,6000	26 760,8000

2/ Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2010

2.1 VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Les entités entrées dans le périmètre au cours de l'exercice 2010 sont :

Bourbon Marine Services Austral	Création – intégration globale
Bourbon Services Luxembourg	Création – intégration globale
Bourbon Ships AS	Création – intégration globale
Bourbon Training Center & Simulator Pte Ltd	Création – intégration globale
Buana Jasa Bahari Pte	Création – intégration globale
Caroline 23	Création – intégration globale
Liberty 233 SNC	Création – intégration globale
Liberty 234 SNC	Création – intégration globale
PT Surf Marine Indonesia	Acquisition – intégration globale
SGSP International	Création – intégration globale
SNC Bourbon Artabaze	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 119	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 120	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 121	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 225	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 226	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 227	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 228	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 229	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 230	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 232	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 233	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 235	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 236	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 237	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 238	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 239	Création – intégration globale
SNC Bourbon Supporter	Création – intégration globale
SNC Liberty CE 121	Création – intégration globale
SNC Liberty CE 122	Création – intégration globale

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 5.7.

2.1.2 Sorties du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a achevé son recentrage sur les services maritimes à l'offshore pétrolier par les cessions des vraquiers, de l'activité d'opérateur de transport de Vrac et de l'activité sucrière au Vietnam.

L'impact de ces cessions sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités abandonnées/ destinées à être cédées
Prix de cession net des frais éventuels de cession	426,3
Valeur nette comptable des actifs/activités cédées	(416,8)
<i>dont perte de valeur</i>	<i>(43,8)</i>
Plus-value de cession des actifs/activités cédées	9,5

ACTIVITÉS ABANDONNÉES/DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

Activité sucrière Vietnam

Dès le 9 août 2010, BOURBON avait annoncé que son projet de céder les actions qu'il détient encore dans la société de Sucrierie de Bourbon Tay Ninh devrait se concrétiser dans un avenir proche.

De ce fait et en application de la norme IFRS 5, les activités sucrières au Vietnam avaient été considérées dès le 30 juin 2010 en « Activités destinées à être cédées ».

BOURBON a concrétisé cette annonce le 18 novembre 2010, par la cession totale de ses titres dans la société Sucrierie de Bourbon Tay Ninh.

En conséquence, et en application de la norme IFRS 5, un test d'*impairment* a été pratiqué par comparaison entre la valeur nette comptable de l'actif net de ces activités et leur juste valeur. La juste valeur a été déterminée par référence à un prix de vente estimé net des frais de cession. À cette occasion, une perte de valeur a été déterminée pour un montant de (9,5) millions d'euros.

Cette perte de valeur est venue en diminution de la valeur nette comptable des activités cédées.

Activité d'opérateur de transport de Vrac

La cession de l'activité d'opérateur de transport de Vrac, annoncée par le Groupe dès le 19 octobre 2010, a été finalisée en fin d'année 2010. La plus-value dégagée au titre de cette cession est de près de 10 millions d'euros.

Dans le cadre de cette cession, BOURBON a conservé la propriété et l'exploitation d'un unique cimentier, l'*Endeavor*.

Cession de 16 vraquiers

Comme annoncé par BOURBON dès le 25 juin 2010, un accord de cession de 16 vraquiers a été signé avec le groupe américain Genco Shipping and Trading Ltd. Cet accord est entré en œuvre au mois de juillet.

Conformément à la norme IFRS 5 et s'agissant d'une seule et même opération, les navires concernés ont été considérés dès le 30 juin 2010 comme un groupe d'actifs destinés à être cédés. En conséquence, ils ont été présentés dans le bilan consolidé en « Actifs non courants détenus en vue de la vente », pour leur valeur nette comptable à la date de clôture, soit 409,3 millions d'euros. Ce montant intégrait une perte de valeur comptabilisée conformément à IFRS 5 pour un montant de (45,5) millions de dollars, soit (34,3) millions d'euros au taux moyen de l'année 2010. Cette perte de valeur a été déterminée par différence entre le prix de cession attendu net des frais de cession et la valeur nette comptable attendue du groupe d'actifs cédés.

Suite à la cession de l'activité d'opérateur de transport de Vrac annoncée le 19 octobre 2010, l'ensemble des résultats liés à cette activité ont été reclassés en « Activités abandonnées/destinées à être cédées », ceci incluant la perte de valeur sur les cessions des 16 vraquiers.

Au cours du second semestre 2010, 15 vraquiers ont été effectivement cédés.

Au 31 décembre 2010, le vraquier restant à céder est présenté dans le bilan consolidé en « Actifs non courants détenus en vue de la vente », pour sa valeur nette comptable à la date de clôture, soit 14,9 millions d'euros.

En application de la norme IFRS 5, les états financiers consolidés de BOURBON au 31 décembre 2010 tiennent compte des dispositions suivantes :

- ▣ le résultat (net d'impôt) est présenté de manière agrégée sur une ligne distincte du compte de résultat pour la période en cours ainsi que pour les périodes précédentes ;
- ▣ l'ensemble des actifs et passifs des activités concernées est agrégé sur des lignes spécifiques du bilan pour la période en cours, mais pas pour les périodes précédentes.

Les autres informations présentées dans les états financiers consolidés sont retraitées de manière à être cohérentes avec le traitement énoncé ci-dessus.

4 Comptes consolidés

Les impacts sur le résultat consolidé au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	151,8	147,7
Coûts d'exploitation	(80,3)	(98,9)
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	(14,4)	(13,9)
Coût de l'endettement financier net	(2,0)	0,0
Autres charges et produits financiers	12,6	3,8
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées avant impôt	67,8	38,8
Impôts sur les bénéfices	(1,8)	(0,8)
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées après impôt	65,9	38,0
Pertes de valeur	(43,8)	-
Plus-values sur participations cédées	9,5	-
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	31,6	38,0

Les groupes d'actifs et de passifs des sociétés destinées à être cédées sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010
Goodwills	-
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	14,9
Titres mis en équivalence	-
Actifs financiers non courants	-
Impôts différés	-
Total actifs non courants	14,9
Stocks et encours	-
Clients et autres débiteurs	-
Actifs financiers courants	-
Autres actifs courants	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-
Total actifs courants	-
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(14,9)
Total actif	-
Capitaux propres, part du Groupe	-
Intérêts minoritaires	-
Total des capitaux propres	-
Emprunts et dettes financières	-
Engagements envers le personnel	-
Autres provisions	0,4
Impôts différés	-
Autres passifs non courants	-
Total passifs non courants	0,4
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	-
Provisions (part à moins d'un an)	-
Fournisseurs et autres créditeurs	-
Dettes d'impôt	-
Autres passifs courants	-
Total passifs courants	-
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	(0,4)
Total des passifs	-
Total passif	-

Le tableau de flux de trésorerie consolidé intègre les flux relatifs aux « Activités destinées à être cédées ». Ceux-ci sont également présentés sur des lignes distinctes du tableau de flux de trésorerie consolidé et sont repris ci-dessous :

FLUX DE TRÉSORERIE ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES/DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

(en millions d'euros)	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	67,0	55,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	370,6	(164,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(193,4)	80,6
Incidence de la variation des taux de change	(5,1)	(3,7)
Incidence des changements de principes comptables	-	-

L'évolution des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement au titre des deux années présentées est notamment liée à la cession de 15 des 16 vraquiers Supramax ainsi qu'au remboursement des financements associés (voir note 3.15).

2.1.3 Rachat des intérêts non contrôlant

BOURBON a procédé au rachat de certains intérêts minoritaires au cours de l'année 2010. Conformément aux normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010, l'impact du rachat des intérêts minoritaires a été constaté dans les réserves consolidées, ces rachats n'ayant eu aucune incidence sur le contrôle qu'exerce BOURBON sur ces sociétés et donc, n'ont pas entraîné de modification de la méthode de consolidation de ces sociétés.

L'impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2010 s'élève à (4,5) millions d'euros et est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	
Prix d'acquisition des titres	6,8
Quote-part retraitée acquise	2,3
Impact sur les capitaux propres	(4,5)

2.2 PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

2.2.1 Informations relatives aux participations consolidées par intégration proportionnelle

La liste des entités consolidées par intégration proportionnelle figure en note 5.7.2.

Les principaux agrégats relatifs à ces participations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs non courants	91,5	70,8
Actifs courants	48,1	50,6
Total	139,6	121,4
Capitaux propres	18,7	9,5
Passifs non courants	75,1	71,1
Passifs courants	45,7	40,8
Total	139,6	121,4
Chiffre d'affaires	53,0	38,1 (*)
Résultat net	13,2	12,2 (*)

(*) Hors sociétés brésiliennes rachetées au 31 décembre 2009.

3/ Notes sur les comptes consolidés

3.1 GOODWILLS

Au 31 décembre 2010, le solde net des goodwills s'élève à 33,5 millions d'euros et se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Pertes de valeur	Net
31.12.2008	32,1	-	32,1
Acquisitions	1,4	-	1,4
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31.12.2009	33,5	-	33,5
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31.12.2010	33,5	-	33,5

La méthode de comptabilisation des goodwills est présentée en note 1.5.2.

Suite à la réorganisation de la structure de reporting de BOURBON, qui a modifié la composition d'une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté, le goodwill existant a été réaffecté aux nouvelles UGT définies (voir note 1.1) : Subsea Services, Deep, Shallow et Crew.

La réaffectation du goodwill a été faite comme suit sur la base de l'activité de la société acquise et la catégorisation de sa flotte détenue en propre.

<i>(en millions d'euros)</i>	
Marine Services – Deep	8,2
Marine Services – Shallow	6,1
Marine Services – Crew	-
Subsea Services	19,2
Total	33,5

Aucune perte de valeur nécessitant une dépréciation des goodwills n'a été identifiée au 31 décembre 2010 (voir note 1.4).

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'analyse des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
31.12.2008	14,0	(4,9)	9,1
Acquisitions	5,3	(1,5)	3,8
Cessions	(0,2)	0,0	(0,2)
Variation de périmètre	(0,6)	(0,0)	(0,7)
Variation de change	(0,2)	0,1	(0,1)
Reclassement et divers	(1,8)	0,0	(1,8)
31.12.2009	16,4	(6,2)	10,2
Acquisitions	2,3	(2,4)	(0,1)
Cessions	(0,0)	0,0	(0,0)
Variation de périmètre	(0,4)	0,3	(0,1)
Variation de change	0,4	(0,1)	0,3
Reclassement et divers	(0,0)	(0,2)	(0,3)
Reclassement IFRS 5 (*)	(0,2)	0,2	-
31.12.2010	18,4	(8,5)	9,9

(*) Reclassement des activités abandonnées/destinées à être cédées.

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais R&D	Concessions brevets	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Total
31.12.2008	-	4,0	1,1	4,6	3,6	0,7	14,0
Acquisitions	0,1	0,1	-	2,7	0,9	1,5	5,3
Cessions	-	(0,1)	-	(0,1)	-	-	(0,2)
Variation de périmètre	-	-	-	(0,6)	-	-	(0,6)
Variation de change	-	(0,0)	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Reclassement et divers	-	2,6	-	0,0	(3,4)	(1,0)	(1,8)
31.12.2009	0,1	6,6	1,1	6,3	1,1	1,3	16,4
Acquisitions	-	0,2	-	0,2	1,0	0,9	2,3
Cessions	-	(0,0)	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Variation de périmètre	-	(0,3)	-	(0,1)	-	-	(0,4)
Variation de change	-	0,0	-	0,3	-	-	0,4
Reclassement et divers	-	2,0	(0,8)	1,2	(0,7)	(1,6)	(0,0)
Reclassement IFRS 5 (*)	-	-	(0,2)	-	-	-	(0,2)
31.12.2010	0,1	8,4	-	8,0	1,4	0,6	18,4

(*) Reclassement des activités abandonnées/destinées à être cédées.

4 Comptes consolidés

Les amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Frais R&D	Concessions brevets	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Total
31.12.2008	-	(2,3)	-	(2,6)	-	-	(4,9)
Acquisitions	(0,0)	(1,2)	-	(0,3)	-	-	(1,5)
Cessions	-	-	-	0,0	-	-	0,0
Variation de périmètre	-	(0,0)	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Variation de change	-	0,0	-	0,1	-	-	0,1
Reclassement et divers	-	0,0	-	0,0	-	-	0,0
31.12.2009	(0,0)	(3,4)	-	(2,8)	-	-	(6,2)
Acquisitions	(0,0)	(1,9)	(0,2)	(0,3)	-	-	(2,4)
Cessions	-	-	-	0,0	-	-	0,0
Variation de périmètre	-	0,2	-	0,0	-	-	0,3
Variation de change	-	(0,0)	-	(0,1)	-	-	(0,1)
Reclassement et divers	-	(0,0)	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Reclassement IFRS 5 (*)	-	-	0,2	-	-	-	0,2
31.12.2010	(0,0)	(5,1)	-	(3,3)	-	-	(8,5)

(*) Reclassement des activités abandonnées/destinées à être cédées.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles représentent un montant de 3 077,4 millions d'euros au 31 décembre 2010, dont 0,7 million d'euros correspondant à des immeubles de placement détaillés en note 3.4 ; et 3 076,6 millions d'euros d'autres immobilisations corporelles qui se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
31.12.2008	2 855,4	(407,3)	2 448,1
Acquisitions	732,0	(134,4)	597,7
Cessions	(56,4)	18,1	(38,3)
Perte de valeur	-	-	-
Variation de périmètre	59,1	(16,8)	42,4
Variation de change	65,5	(17,0)	48,4
Reclassement et divers	(7,6)	4,8	(2,8)
31.12.2009	3 648,1	(552,6)	3 095,5
Acquisitions	655,6	(182,4)	473,2
Cessions	(552,8)	88,8	(464,0)
Perte de valeur	-	(43,8)	(43,8)
Variation de périmètre	(96,9)	43,4	(53,5)
Variation de change	112,6	(20,7)	92,0
Reclassement et divers	(7,2)	(0,5)	(7,8)
Reclassement IFRS 5 (*)	(16,8)	1,9	(14,9)
31.12.2010	3 742,5	(665,9)	3 076,6

(*) Reclassement des activités abandonnées/destinées à être cédées.

Sur l'exercice 2010, les charges financières intercalaires intégrées dans le coût de revient des navires se sont élevées à 11,2 millions d'euros.

Détail des immobilisations corporelles brutes :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Avances et acomptes	Total
31.12.2008	1,4	35,0	51,0	1 855,6	8,0	904,4	(0,0)	2 855,4
Acquisitions	-	6,4	1,8	36,6	2,9	684,3	-	732,0
Cessions	(0,1)	(0,2)	(0,1)	(55,7)	(0,3)	(0,0)	-	(56,4)
Variation de périmètre	(0,8)	(4,5)	(0,0)	62,7	0,4	1,4	-	59,1
Variation de change	(0,0)	(1,7)	(3,8)	66,9	(0,2)	4,2	-	65,5
Reclassement et divers	0,9	0,9	1,8	673,9	2,8	(688,0)	-	(7,6)
31.12.2009	1,4	35,9	50,8	2 640,0	13,7	906,3	(0,0)	3 648,1
Acquisitions	-	1,9	2,1	88,9	3,4	559,3	-	655,6
Cessions	-	-	(0,2)	(500,2)	(0,2)	(52,3)	-	(552,8)
Variation de périmètre	-	(12,5)	(44,6)	(0,0)	(2,4)	(37,5)	-	(96,9)
Variation de change	0,0	1,0	0,2	95,0	1,0	15,4	-	112,6
Reclassement et divers	-	0,2	4,4	661,6	0,1	(673,5)	-	(7,2)
Reclassement IFRS 5 (*)	-	-	-	-	-	(16,8)	-	(16,8)
31.12.2010	1,4	26,5	12,8	2 985,3	15,5	701,0 (**)	(0,0)	3 742,5

(*) Reclassement des activités abandonnées/destinées à être cédées.

(**) Dont navires en cours de construction au 31 décembre 2010 : 700,8 millions d'euros.

Détail des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Total
31.12.2008	-	(9,6)	(26,3)	(367,0)	(4,3)	(0,2)	-	(407,3)
Acquisitions	-	(1,2)	(3,2)	(128,2)	(1,7)	-	-	(134,4)
Cessions	-	0,1	0,1	17,6	0,2	-	-	18,1
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	0,5	-	(17,0)	(0,3)	-	-	(16,8)
Variation de change	-	0,6	2,1	(19,8)	0,0	0,0	-	(17,0)
Reclassement et divers	-	0,2	(0,6)	5,2	0,0	-	-	4,8
31.12.2009	-	(9,4)	(28,0)	(509,1)	(6,0)	(0,2)	-	(552,6)
Acquisitions	-	(1,2)	(2,3)	(176,1)	(2,8)	-	-	(182,4)
Cessions	-	-	0,2	88,5	0,1	-	-	88,8
Perte de valeur	-	-	(9,5)	(34,3)	-	-	-	(43,8)
Variation de périmètre	-	6,1	35,9	(0,0)	1,3	0,2	-	43,4
Variation de change	-	(0,0)	(0,0)	(20,2)	(0,3)	(0,0)	-	(20,7)
Reclassement et divers	-	(0,0)	0,0	1,3	0,1	(1,9)	-	(0,5)
Reclassement IFRS 5 (*)	-	-	-	-	-	1,9	-	1,9
31.12.2010	-	(4,5)	(3,8)	(649,9)	(7,7)	0,0	-	(665,9)

(*) Reclassement des activités abandonnées/destinées à être cédées.

4 Comptes consolidés

La perte de valeur de (43,8) millions d'euros comprend l'*impairment* comptabilisé au titre de la cession des activités Sucrières au Vietnam (9,5) millions d'euros ainsi que l'*impairment* comptabilisé au titre de la cession des 16 vraquiers (34,3) millions d'euros (voir note 2.1.2).

Les variations de périmètre sur l'année 2010 proviennent essentiellement de la cession des activités sucrières au Vietnam.

Le montant reclassé en IFRS 5 au 31 décembre 2010 correspond à la valeur nette comptable (après *impairment*) du vraquier non encore cédé.

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus comprennent une part d'immobilisations en location financement qui se ventile comme suit :

Détail des immobilisations corporelles brutes en location financement :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
31.12.2008	-	-	-	102,2	-	102,2
Acquisitions	-	-	-	4,8	-	4,8
Cessions	-	-	-	(2,2)	-	(2,2)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	8,7	-	8,7
31.12.2009	-	-	-	113,5	-	113,5
Acquisitions	-	-	-	0,8	-	0,8
Cessions	-	-	-	(0,4)	-	(0,4)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	3,7	-	3,7
31.12.2010	-	-	-	117,6	-	117,6

Les dettes financières relatives aux immobilisations en location financement correspondent à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le montant des dettes financières, ainsi que leur échéancier, sont présentés en note 3.15.

Détail des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles en location financement :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
31.12.2008	-	-	-	(13,6)	-	(13,6)
Acquisitions	-	-	-	(5,4)	-	(5,4)
Cessions	-	-	-	2,2	-	2,2
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-
31.12.2009	-	-	-	(16,9)	-	(16,9)
Acquisitions	-	-	-	(7,4)	-	(7,4)
Cessions	-	-	-	0,4	-	0,4
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	(3,7)	-	(3,7)
31.12.2010	-	-	-	(27,6)	-	(27,6)

3.4 IMMEUBLES DE PLACEMENT

L'analyse des immeubles de placement se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
31.12.2008	1,7	-	1,7
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	(0,9)	-	(0,9)
31.12.2009	0,7	-	0,7
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31.12.2010	0,7	-	0,7

3.5 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2010, les titres mis en équivalence s'élèvent à 0,4 million d'euros. L'évolution de la valeur d'équivalence se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres mis en équivalence
31.12.2008	0,3
Quote-part de résultat net	0,0
Variation de périmètre et autres	-
Écart de conversion	0,0
31.12.2009	0,3
Quote-part de résultat net	0,1
Variation de périmètre et autres	(0,0)
Écart de conversion	0,0
31.12.2010	0,4

Les principaux éléments financiers des sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentés ci-dessous (données chiffrées indiquées à 100 %) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Actifs non courants	3,2	3,2
Actifs courants	3,8	1,3
Total actif	7,1	4,4
Passifs non courants	3,7	3,5
Passifs courants	3,3	0,9
Total passif	7,1	4,4
Chiffre d'affaires	1,8	3,4
Résultat net	0,4	0,1

3.6 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers pour leur part non courante sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs disponibles à la vente	0,3	0,8
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts et cautionnements	4,7	5,9
Actifs financiers à la juste valeur	0,1	4,3
Autres actifs financiers non courants	7,5	3,9
Instruments financiers dérivés	1,6	3,4
Total	14,3	18,3

Les tableaux suivants présentent l'évolution des valeurs brutes et des pertes de valeur des actifs disponibles à la vente, des prêts et cautionnements ainsi que des actifs financiers à la juste valeur.

Évolution des valeurs brutes :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Prêts, cautionnements	Actifs financiers à la juste valeur	Total
31.12.2008	3,0	8,9	2,7	14,5
Acquisitions	0,1	8,4	1,9	10,4
Cessions	-	(6,7)	-	(6,7)
Variation de périmètre	-	(4,3)	-	(4,3)
Écart de conversion	(0,1)	0,0	(0,3)	(0,4)
Reclassement et divers	-	0,0	-	0,0
31.12.2009	2,9	6,4	4,3	13,6
Acquisitions	0,0	8,4	-	8,4
Cessions	(0,4)	(3,0)	(2,2)	(5,6)
Variation de périmètre	-	(3,4)	(2,1)	(5,5)
Écart de conversion	-	0,1	0,1	0,2
Reclassement et divers	0,0	(3,7)	-	(3,7)
31.12.2010	2,5	4,7	0,1	7,3

Évolution des dépréciations :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Prêts, cautionnements	Actifs financiers à la juste valeur	Total
31.12.2008	(2,2)	(0,1)	-	(2,3)
Acquisitions	-	(0,3)	-	(0,3)
Cessions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Écart de conversion	-	0,0	-	0,0
Reclassement et divers	-	-	-	-
31.12.2009	(2,2)	(0,4)	-	(2,6)
Acquisitions	(0,1)	-	-	(0,1)
Cessions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	0,4	-	0,4
Écart de conversion	-	(0,0)	-	(0,0)
Reclassement et divers	-	-	-	-
31.12.2010	(2,2)	(0,0)	-	(2,2)

Les principaux actifs disponibles à la vente correspondent à une participation dans la société Bourbon Duhaco, participation intégralement provisionnée au 31 décembre 2010.

Les instruments financiers dérivés sont détaillés en note 3.20.

3.7 STOCKS ET ENCOURS

D'une valeur nette de 12,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 et de 19 millions d'euros au 31 décembre 2009, les stocks et encours se décomposent comme suit :

Valeurs brutes :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Brut		
Stocks matières premières et fournitures	12,7	9,0
Stocks encours de production de biens et services	-	0,7
Stocks produits finis et intermédiaires	-	9,3
Stocks de marchandises	-	0,2
Total	12,7	19,2

Pertes de valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Pertes de valeur		
Stocks matières premières et fournitures	-	(0,2)
Stocks encours de production de biens et services	-	-
Stocks produits finis et intermédiaires	-	-
Stocks de marchandises	-	-
Total	-	(0,2)

La diminution des stocks entre 2009 et 2010 est notamment liée à la cession des activités sucrières au Vietnam.

3.8 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS, ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Sont classées en actifs courants les créances dont l'échéance est inférieure à un an.

Les actifs financiers pour leur part courante sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	Brut	Pertes de valeur	Net	Brut	Pertes de valeur	Net
Clients et autres débiteurs	369,8	(11,5)	358,2	354,0	(1,3)	352,7
Actifs financiers courants	32,5	-	32,5	43,9	-	43,9
Autres actifs courants	19,5	-	19,5	19,7	-	19,7
Total	421,7	(11,5)	410,2	417,6	(1,3)	416,4

Les actifs financiers courants ainsi que les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Prêts et cautionnements	0,9	4,2
Intérêts courus sur créances et prêts	0,0	0,0
Actifs évalués à la juste valeur par le résultat	13,2	22,7
Instruments financiers dérivés	18,4	17,1
Total actifs financiers courants	32,5	43,9
État, impôt sur les bénéfices	0,3	1,0
Charges constatées d'avance	19,2	18,7
Total actifs courants	19,5	19,7

4 Comptes consolidés

Les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspondent aux titres Gulfmark. Ces titres ont été évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2010, sur la base des paramètres suivants : cours de l'action et taux de change EUR/USD au 31 décembre 2010.

Une variation de 10 % du cours de ces actions, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait un impact d'environ 1,3 million d'euros sur la valeur de marché de ces actions.

Conformément aux normes IFRS, les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en résultat financier (voir note 3.16). L'impact au titre de l'année 2010 est un gain de 3,8 millions d'euros.

Les instruments financiers dérivés sont présentés en note 3.20.

3.9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Autres placements	-	-
Intérêts courus non échus	0,0	0,0
Disponibilités	209,7	152,8
Total	209,8	152,8

3.10 CAPITAUX PROPRES

Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 39 085 695 euros et est composé de 61 532 545 actions entièrement libérées représentant une valeur de 0,64 euro.

Les levées d'options exercées sur 2010 se sont traduites par la création de 345 319 actions et une augmentation de capital de 219 347 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 7 255 299 euros.

3.11 PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

BOURBON a émis huit plans de souscription d'actions, dont six en vigueur au 31 décembre 2010 représentant à cette date 3 631 448 options de souscription. La méthode de valorisation et de comptabilisation de ces plans de souscriptions d'actions est détaillée en note 1.5.14 et leurs principales caractéristiques sont détaillées ci-après :

	Mars 2005	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008	Septembre 2009
Date d'autorisation AGM	25 mai 2000	7 juin 2005	7 juin 2005	7 juin 2005	30 mai 2008	30 mai 2008
Date d'autorisation conseil d'administration	8 mars 2005	5 décembre 2005	4 décembre 2006	10 décembre 2007	8 décembre 2008	24 août 2009
Nombre d'options de souscription autorisé	363 000	726 000	52 272	1 419 660	39 160	1 933 500
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31.12.2010	14 225	455 887	40 656	1 219 900	36 080	1 864 700
Nombre de bénéficiaires restants	4	223	44	557	47	874
Point de départ	Mars 2009	Décembre 2009	Décembre 2010	Décembre 2011	Décembre 2012	Septembre 2013
Date d'expiration	Mars 2011	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Septembre 2015
Prix de souscription en euros ajusté au 31.12.2010	17,43 €	27,07 €	33,10 €	39,98 €	19,09 €	31,60 €
Prix de souscription en euros (avant ajustement)	42,17 €	65,50 €	40,05 €	43,98 €	21,00 €	31,60 €
Prix de l'action :						
Prix de l'action à la date d'attribution (avant ajustement)	44,50 €	71,80 €	40,36 €	45,11 €	18,60 €	31,62 €
Juste valeur des options :						
Juste valeur des options à l'origine (avant ajustement)	9,55 €	16,42 €	11,55 €	11,10 €	7,58 €	7,46 €
Taux sans risque (OAT 10 ans)	3,73 %	3,41 %	3,67 %	4,18 %	3,69 %	3,57 %
Rendement des dividendes	1,7 %	1,6 %	1,3 %	1,1 %	1,5 %	2,2 %
Volatilité	21,43 %	21,43 %	33,51 %	24,53 %	61,80 %	30,00 %
Durée d'acquisition contractuelle	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans

N.B. : la seule cause d'exercice anticipé est le décès du salarié.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre des plans de souscription d'actions s'élève à (6,3) millions d'euros ((5,9) millions d'euros en 2009).

3.12 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, dans sa vingtième résolution extraordinaire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

Dans le cadre de cette autorisation, lors de sa séance du 27 août 2007, le conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement 182 776 actions aux collaborateurs salariés de la société ou d'une société du Groupe au 1^{er} novembre 2007.

Les principales caractéristiques et hypothèse retenues sont les suivantes :

- ☒ nombre d'actions ajusté au 31 décembre 2010 : 46 332 ;
- ☒ juste valeur à la date d'attribution/d'évaluation : 47,79 euros ;
- ☒ cours de l'action à la date d'attribution : 47,79 euros ;
- ☒ durée d'acquisition : entre 2 ans et 4 ans ;
- ☒ la seule cause d'exercice anticipé est le décès du salarié.

4 Comptes consolidés

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre du plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à (0,4) million d'euros ((2,3) millions d'euros en 2009).

3.13 ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe à la date de clôture ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés. L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2010 est de (77,9) millions d'euros. Le nombre de titres autodétenus par BOURBON au 31 décembre 2010 s'élève à 2 456 430. L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2009 était de (78,2) millions d'euros, le nombre de titres autodétenus par BOURBON étant alors de 2 468 727.

3.14 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL ET AUTRES PROVISIONS

Les provisions se ventilent ainsi :

(en millions d'euros)	Engagements envers le personnel	Contrôles fiscaux	Litiges	Garantie de passif	Autres provisions pour risques	Provisions pour autres obligations	Total
31.12.2008	6,0	0,5	0,2	0,8	17,8	0,3	25,6
Dotations de l'exercice	1,3	0,2	0,9	-	3,5	-	5,8
Utilisations	(0,2)	(0,2)	-	-	(1,8)	(0,3)	(2,6)
Reprises de provisions	-	(0,1)	-	(0,0)	(4,8)	-	(4,9)
Variation de périmètre	-	-	0,2	-	2,7	-	2,9
Écart de conversion	(0,0)	-	0,0	-	0,7	-	0,7
Reclassement et divers	-	-	0,9	-	(0,9)	-	-
31.12.2009	7,1	0,3	2,2	0,8	17,1	0,0	27,5
Dotations de l'exercice	1,9	1,3	-	-	5,5	-	8,7
Utilisations	(0,4)	-	-	-	(4,2)	-	(4,6)
Reprises de provisions	-	(0,1)	(0,4)	-	(3,1)	-	(3,6)
Variation de périmètre	(0,6)	-	-	-	(2,6)	-	(3,2)
Écart de conversion	0,1	(0,0)	0,1	-	(1,2)	-	(1,0)
Reclassement et divers	(0,6)	-	(0,9)	-	1,5	(0,0)	(0,0)
31.12.2010	7,6	1,5	0,9	0,8	13,0	0,0	23,8

Sont classées dans ce poste les provisions ayant une échéance supérieure à un an. La part à moins d'un an des provisions est classée sur la ligne « Provisions – part à moins d'un an ».

L'impact des dotations et des reprises de provisions sur le résultat de l'exercice est constaté en résultat opérationnel, à l'exception de la reprise de provision constituée suite à la survenance d'un risque consécutif à la cession d'une activité, qui est classée en « Résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées ».

Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel regroupent la part à plus d'un an de la provision pour indemnités de départ à la retraite et de la provision pour médailles du travail.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements de retraite sont les suivantes :

	2010	2009	2008	2007
Taux d'actualisation :	4,50 %	5,25 %	5,75 %	4,00 %
Taux d'inflation :	2 % principalement, sauf pour certains pays où un taux différent a pu être retenu pour tenir compte des conditions économiques locales.			
Augmentation des salaires :	prise en compte d'un taux moyen d'augmentation des salaires en fonction de la politique salariale menée au sein des différentes sociétés concernées.			
Turn-over :	taux de turn-over déterminé au niveau de chaque entité.			

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	6,4	5,3
Coût des services rendus sur l'exercice	1,0	0,9
Coût financier	0,2	0,3
Départs à la retraite sur l'exercice	(0,4)	(0,2)
(Gains)/Pertes actuariels	0,2	0,2
Coût des services passés	-	-
Écart de conversion	-	(0,0)
Reclassements	-	-
Effet des variations de périmètres et des changements de méthode de consolidation	(0,6)	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	6,8	6,4
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>0,8</i>	<i>0,2</i>

Le coût des services rendus correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant des services rendus par les salariés au cours de l'exercice (coût d'une année de travail supplémentaire).

Le coût financier correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant du fait que l'on s'est rapproché d'un exercice de la date de règlement des prestations. Il représente le coût d'une année de désactualisation.

Les pertes actuarielles tiennent essentiellement à la révision du taux d'actualisation entre 2009 et 2010. Elles sont comptabilisées en capitaux propres. Par ailleurs, il n'y a eu aucune modification de régime sur l'exercice 2010.

Les éléments comptabilisés en résultat sur l'exercice 2010 au titre des indemnités de départ à la retraite sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Coût des services rendus sur l'exercice	(1,0)	(0,9)
Coût financier	(0,2)	(0,3)
Total des charges liées aux engagements de retraite	(1,2)	(1,2)

3.15 DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières (1 975,6 millions d'euros au 31 décembre 2010) figurent au bilan dans les postes « Emprunts et dettes financières » et « Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) ».

A. Ventilation par échéance

Les échéances des dettes financières se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Dettes à moins d'un an	471,6	453,0
Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans	984,0	822,9
Dettes à plus de 5 ans	519,9	626,4
Total	1 975,6	1 902,4
Dont :		
<i>Lignes court terme (découverts, tirages « crédit spot », facilités de crédit (revolving))</i>	<i>270,9</i>	<i>297,7</i>
<i>Emprunts liés au retraitement des locations financements</i>	<i>77,8</i>	<i>82,3</i>
<i>Dettes à moins d'un an</i>	<i>4,7</i>	<i>4,5</i>
<i>Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans</i>	<i>70,8</i>	<i>73,8</i>
<i>Dettes à plus de 5 ans</i>	<i>2,4</i>	<i>4,1</i>

4 Comptes consolidés

B. Ventilation par taux

Les dettes financières se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Taux fixe ou swapé en fixe	1 259,7	1 074,5
Concours bancaires (taux fixe ou swapé)	-	-
Taux variable	438,3	597,0
Concours bancaires (taux variable)	270,7	221,7
Total emprunts et concours bancaires	1 968,6	1 893,2
Intérêts courus non échus	6,9	9,2
Total dettes financières	1 975,6	1 902,4

C. Ventilation par devise

Au 31 décembre 2010, l'endettement se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
EUR – Euro	1 571,2	1 410,1
USD – Dollar américain	162,7	272,0
NOK – Couronne norvégienne	225,6	204,1
VND – Dong vietnamien	0,0	4,3
BRL – Réal brésilien	9,1	2,7
SGD – Dollar de Singapour	0,0	-
Total (hors intérêts courus non échus)	1 968,6	1 893,2

L'endettement du Groupe est constitué principalement de 3 types de financements :

- ☒ des financements bancaires type « club deal » :
 - un premier signé en 2005 pour un montant de 320 millions d'euros, en phase d'amortissement depuis 2009 (10 ans d'amortissement),
 - un deuxième signé en 2007 pour un montant de 450 millions d'euros, en phase d'amortissement depuis 2010 (10 ans d'amortissement),
 - enfin, un troisième signé en 2009 pour un montant de 318 millions d'euros. Ce prêt est, au 31 décembre, tiré pour 264 millions d'euros. Il sera totalement décaissé courant 2011 et entrera alors dans sa phase d'amortissement de 5 ans ;
- ☒ d'une série de financements bilatéraux assis sur des actifs ;
- ☒ des lignes court-terme, dont 110 millions d'euros non utilisés au 31 décembre 2010.

Suite à la cession de 15 des 16 vraquiers Supramax de la Division Vrac au cours de l'année 2010, des financements ont été déclarés exigibles notamment un « club deal » de 208 millions de dollars et 4 prêts bilatéraux. Les sommes remboursées ont représenté un montant total de 228 millions d'euros.

Une ligne de préfinancement de 134 millions d'euros signé en 2007, avec un solde de 76 millions d'euros fin 2009, a été totalement remboursée au cours de l'année 2010.

D. Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2010, les dettes auprès des établissements de crédit garanties par des hypothèques, nantissements de matériels ou de valeurs mobilières et autres garanties, représentent un montant total de 848,4 millions d'euros, contre 760,2 millions d'euros en 2009. Les actifs donnés en nantissement sont essentiellement des navires.

Ces hypothèques ont été enregistrées auprès du « Bureau des hypothèques » entre 1999 et 2010, pour une valeur totale de 1 288,9 millions d'euros.

3.16 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Coût de l'endettement financier net	(54,5)	(32,7)
■ coût de l'endettement financier brut	(55,5)	(33,9)
■ produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0	1,2
Autres charges et produits financiers	22,1	(1,5)
■ résultat de change net	9,2	3,4
■ autres charges financières	(7,8)	(21,8)
■ autres produits financiers	20,7	16,8

Le coût de l'endettement financier net correspond à l'ensemble des charges et produits d'intérêt produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net au cours de l'exercice.

Les autres produits et charges financiers incluent notamment les pertes et gains de change réalisés et latents ainsi que la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres évalués à la juste valeur par le résultat.

Les autres produits et charges financiers au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2010
Autres charges et produits financiers	22,1
Résultat de change ⁽¹⁾	9,2
Autres charges financières	(7,8)
<i>dont juste valeur des instruments financiers dérivés</i>	(2,7)
Autres produits financiers	20,7
<i>dont juste valeur des titres évalués à la juste valeur par le résultat</i>	3,8
<i>dont juste valeur des instruments financiers dérivés</i>	14,2

(1) Incluant l'impact de la juste valeur des instruments financiers dérivés en couverture d'éléments bilanciaux.

La juste valeur des titres évalués à la juste valeur par le résultat correspond à la variation de valeur des titres Gulfmark pour un montant de 3,8 millions d'euros.

3.17 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Au 31 décembre, les soldes d'impôts différés actifs et passifs se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Impôts différés actifs	22,3	15,2
Impôts différés passifs	(16,6)	(9,6)
Imposition différée nette	5,7	5,6

Ventilation par nature des impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Impôts différés actifs	22,3	15,2
Retraite	0,6	0,6
Autres différences temporaires	0,9	1,8
Retraitements de consolidation	20,8	12,7
Autres	0,0	0,0
Impôts différés passifs	(16,6)	(9,6)
Retraitements des amortissements	(7,3)	(4,7)
Autres retraitements et différences temporaires	(9,4)	(4,9)

Au 31 décembre 2010, suivant le principe de prudence et compte tenu de la situation fiscale des sociétés concernées, aucun impôt différé actif n'a été calculé sur les déficits, dont le cumul en base est de 34,9 millions d'euros.

3.18 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Impôts exigibles	(14,5)	(14,6)
Impôts différés	(0,5)	5,9
(Charge)/produit d'impôt	(15,0)	(8,7)

Au 31 décembre 2010, l'impôt sur les sociétés théorique de 8,8 millions d'euros est calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, plus-value nette sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Résultat consolidé avant impôt, résultat mis en équivalence, plus-value sur participations cédées et résultat des activités abandonnées	21,1	182,7
Impôt sur les sociétés en vigueur en France au 31.12.2010 :		
33,33 %	(7,0)	(60,9)
3,30 %	(1,8)	(1,9)
Impôt sur les sociétés théorique	(8,8)	(62,8)
Impôt sur les sociétés comptabilisé	(15,0)	(8,7)
Différence	(6,2)	54,1

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Défiscalisation (GIE fiscaux, loi Pons)	(0,6)	(0,3)
Taxe au tonnage	19,1	20,9
Sociétés déficitaires, non intégrées fiscalement	(1,1)	(0,1)
Sociétés étrangères non imposables	13,6	19,0
Autres différences	(37,2)	14,5
Total	(6,2)	54,1

Les autres différences proviennent notamment de la non-constatation des impôts différés sur le retraitement des actions propres ainsi que la non-activation des déficits fiscaux sur le périmètre d'intégration fiscale.

3.19 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Groupe est exposé sont les risques de crédit/contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marché. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

3.19.1 Risque de crédit/de contrepartie

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. La solidité financière de ses clients permet à BOURBON d'éviter le recours à une assurance de type COFACE. Ainsi, les compagnies pétrolières supermajors, majors, nationales et indépendantes représentent plus de 84 % du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a donc pas souscrit de convention type COFACE.

Le volume d'affaires réalisé avec les 5 premiers clients représente 402 millions d'euros soit 47,3 % du chiffre d'affaires tandis que les 10 premiers clients pèsent pour près de 65 % (soit 552 millions d'euros).

L'état d'antériorité des créances et autres débiteurs est présenté en note 3.20.5.

D'autre part, en 2010, BOURBON n'opérait pas de contrats avec des compagnies pétrolières étatiques dans des pays à risque politique très élevé tels que Venezuela, Iran, Irak ou Birmanie.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le Groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre, en particulier avec les principales banques françaises, et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

3.19.2 Risques de liquidité

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à financer les besoins du Groupe par une combinaison de cash-flows opérationnels, de cessions d'actifs non stratégiques et d'emprunts bancaires ; la récurrence des cash-flows étant assurée par la croissance régulière de la flotte de navires et par la stratégie de contractualisation à long terme avec les clients.

Au 31 décembre 2010, les dettes financières brutes de BOURBON s'élèvent à 1 976 millions d'euros dont 1 504 millions d'euros à plus d'un an. L'échéancier de la dette financière à moyen et long terme figure dans la note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés. La durée de vie résiduelle moyenne de cette dette s'élève à 6,8 ans.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de l'endettement long terme et moyen terme au 31 décembre 2010 :

Nature emprunts	Part à moins d'un an de l'endettement moyen/long terme (en millions d'euros)	Endettement moyen/long terme (en millions d'euros)	Total (en millions d'euros)
Club deal – 320 millions d'euros	32	176	208
Club deal – 450 millions d'euros	45	371	416
Club deal – 318 millions d'euros	13	251	264
GIE/SNC externalisés	17	219	236
Financement flotte Norvège	7	77	84
43 autres prêts bilatéraux	80	410	490
Total	194	1 504	1 698

Au 31 décembre 2010, les lignes court terme, sous forme de découvert, de tirage « crédit spot » ou de facilité de crédit (revolving) sont utilisées pour 271 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent quant à eux à 7 millions d'euros.

La trésorerie active dont dispose le Groupe ressort à 210 millions d'euros au 31 décembre 2010.

EMPRUNTS À LONG ET MOYEN TERME

Les emprunts à long et moyen terme sont essentiellement constitués de financements type « club deal ⁽¹⁾ » et d'emprunts bilatéraux.

Tous ces emprunts sont adossés à des actifs (navires) pris en garantie (hypothèque de 1^{er} rang ou « *negative pledge* »). Les navires sont clairement identifiés lors de la signature du contrat de prêt. En cours de vie du prêt, BOURBON peut être amené pour des raisons techniques à modifier la liste des navires affectés au prêt et établie *a priori*. Deux options s'offrent alors, soit un remboursement partiel de l'emprunt, soit la substitution par un autre navire. Dans tous les cas, un avenant est signé au contrat de prêt afin de refléter les nouvelles garanties données.

Il n'existe pas de prêt long et moyen terme non affecté à des financements d'actifs.

En 2005, BOURBON a souscrit un emprunt « club deal » de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007 et s'achèvera en 2017. Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt est de 208 millions d'euros.

Au cours de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (également « club deal ») a été souscrit. La phase d'amortissement a débuté en janvier 2010 et s'achèvera en 2020. Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt est de 416 millions d'euros.

En juillet 2009, un nouvel emprunt « club deal » de 318 millions d'euros a été conclu (ligne tirée à hauteur de 264 millions d'euros au 31 décembre 2010). La phase d'amortissement débutera en 2011 et s'achèvera en 2016.

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars et en euros) sont régulièrement signés :

- ▣ certains ont été signés et tirés en 2010 pour un montant équivalent euro d'environ 118 millions d'euros ;
- ▣ d'autres ont été seulement signés et seront tirés sur les années à venir : le montant de ces prêts bilatéraux non tirés est d'environ 57 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élève à 138 millions d'euros.

La confiance des banques et en particulier des banques françaises a été confirmée par la conclusion en juillet 2009 de l'emprunt de 318 millions d'euros d'une durée de sept ans auprès de dix établissements bancaires au plus fort de la crise mondiale.

(1) Dans les opérations de financement bancaire, les club deals sont des petits groupes de banques historiquement proches de l'entreprise et qui se partagent entre elles la dette senior. Lors de la mise en place de nos emprunts, BOURBON réunit toutes les banques pressenties pour mettre en place le crédit sans qu'aucune des banques n'ait de place prépondérante. Pour des raisons de facilité, une banque devient « *bookrunner* » mais les autres établissements sont arrangeurs mandatés.

4 Comptes consolidés

Au 31 décembre 2010, BOURBON respecte les covenants relatifs à ses emprunts dont les principales caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En dehors des covenants classiques d'un emprunt corporate, certains covenants propres aux prêts de 320 millions d'euros et 450 millions d'euros prévoient que BOURBON laisse à la disposition du prêteur une partie de la flotte financée mais non grevée d'hypothèque. Si BOURBON venait à dépasser certains ratios financiers contenus dans ces contrats, BOURBON devrait, sur option du prêteur, consentir des hypothèques sur ces mêmes navires (partie non grevée) en priorité et/ou sur d'autres navires de la flotte BOURBON en complément jusqu'à rétablir, à la satisfaction du prêteur, ces mêmes ratios. De ce fait, aucun remboursement anticipé n'est exigible en cas de dépassement de ces ratios.

Dans de rares cas pour les emprunts bilatéraux, le non-respect des covenants financiers ou une valeur de marché insuffisante peuvent constituer un cas de défaut pour autant qu'il n'y soit pas remédié dans le délai imparti.

Enfin, le dernier emprunt de type « club deal » de 2009 d'un montant de 318 millions d'euros comprend une clause relative au respect de certains covenants de type « ratios financiers » :

- ▣ endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90 ;
- ▣ dettes nettes opérationnelles (DNO = dettes nettes hors acomptes sur commandes de navires en construction) sur EBITDA inférieur à 4,50 pour les exercices 2009 à 2011 puis inférieur à 4,00 pour les exercices 2012 et suivants.

Cette clause prévoit une exigibilité facultative à la majorité des deux tiers des banques participantes en cas de non-respect de ces engagements. Nous n'avons pas d'exigibilité sur cet emprunt au 31 décembre 2010.

La plupart des emprunts mentionnés ci-dessus comportent également une clause de remboursement anticipé facultatif en cas de changement de contrôle de la société emprunteuse contractante.

LIGNES COURT TERME

L'endettement court terme du Groupe a été impacté par plusieurs éléments au cours de l'année 2010 :

- ▣ suite à la cession de 15 des 16 vraquiers Supramax de la Division Vrac, des financements ont été déclarés exigibles ce qui a engendré des remboursements (notamment du « club deal » 208 millions de dollars) pour un montant total de 228 millions d'euros ;
- ▣ le solde de la ligne de préfinancement de 134 millions d'euros, soit 76 millions d'euros, a été totalement remboursé.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes court-terme non utilisées à hauteur d'environ 110 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du Groupe. Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du Groupe.

Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

Le financement du plan Horizon 2012 a été assuré depuis 2008 par la combinaison de cash-flows générés par l'activité, de la cession d'actifs non stratégiques et par le recours au financement bancaire.

Dans le plan BOURBON 2015, l'hypothèse est faite que les cash-flows générés par les opérations se monteraient à 2 700 millions d'euros sur la période 2011-2015 ; ceci permettrait une réduction de la dette nette de 360 millions d'euros en fin de plan.

Au 31 décembre 2010, le montant des emprunts long terme disponibles au tirage s'élevait à 138 millions d'euros ; en outre, un emprunt de 400 millions de dollars a déjà été sécurisé auprès de China Exim-Bank ; sur la période 2011-2015, des financements complémentaires seront probablement nécessaires pour faire face au remboursement à échéance des emprunts existants.

Si les conditions de marché ne permettaient pas de générer des cash-flows opérationnels au niveau des hypothèses rappelées ci-dessus, la réduction de la dette serait diminuée en proportion, voire ne se matérialiserait pas.

BOURBON ne fait pas l'objet de notation financière par une agence spécialisée.

3.19.3 Risques de marché

Les risques de marché regroupent l'exposition du Groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur actions et risques sur les approvisionnements.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du Groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur Développement, Financements et Fiscalité Groupe qui rapporte au Directeur Général délégué – Finance & Administration.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2010, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 74 % de la dette à moyen ou long terme du Groupe est contractée à taux d'intérêt fixe.

Au 31 décembre 2010, les contrats de swaps de taux portent sur les emprunts du Groupe, dont ils transforment le taux variable en taux fixe. Ces contrats ont été conclus en euros (EUR), couronne norvégienne (NOK) et dollar américain (USD) ; ils se ventilent par échéance comme suit :

Au 31.12.2010	Encours		Échéance
	Nominal <i>(en millions de devises)</i>	Encours <i>(en millions d'euros)</i>	
Devise – Swap prêteurs taux fixe			
EUR	4	4	14.04.2011
EUR	141	141	28.04.2011
EUR	75	75	26.01.2012
EUR	5	5	30.03.2013
EUR	40	40	15.04.2013
EUR	30	30	28.10.2013
EUR	120	120	26.01.2014
EUR	208	208	07.04.2014
EUR	40	40	15.10.2014
EUR	40	40	15.10.2015
EUR	50	50	26.07.2016
EUR	24	24	30.06.2017
NOK	500	64	15.02.2011
NOK	200	26	18.04.2011
NOK	200	26	16.04.2012
NOK	249	32	19.11.2012
NOK	500	64	15.02.2013
USD	2	2	24.01.2011
USD	3	2	26.01.2011
USD	4	3	31.10.2016
USD	5	4	17.01.2017
Total		999	

4 Comptes consolidés

Le tableau suivant présente l'exposition nette du Groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2010													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	209,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	209,8
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	-	5,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,6
Actifs financiers	-	215,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	215,4
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	-	(270,7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(270,7)
Dépôts et cautionnements reçus	-	(0,0)	-	(0,2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,2)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(3,5)	(1,2)	(65,7)	(1,2)	-	(1,2)	-	(1,3)	-	(1,3)	-	(2,4)	(69,2)	(8,6)
Emprunts bancaires	(19,6)	(169,7)	(16,5)	(211,9)	(15,9)	(195,0)	(16,4)	(252,0)	(17,1)	(188,2)	(106,2)	(411,3)	(191,8)	(1 428,1)
Passifs financiers	(23,1)	(441,5)	(82,3)	(213,3)	(15,9)	(196,3)	(16,4)	(253,3)	(17,1)	(189,5)	(106,2)	(413,7)	(261,0)	(1 707,6)
Couverture	(126,7)	126,7	(162,9)	162,9	(159,3)	159,3	(162,3)	162,3	(112,4)	112,4	(275,0)	275,0	(998,7)	998,7
Position nette après couverture	(149,8)	(99,4)	(245,2)	(50,4)	(175,2)	(37,0)	(178,7)	(91,0)	(129,5)	(77,1)	(381,3)	(138,7)	(1 259,7)	(493,5)
Sensibilité à une hausse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		(1,0)		(0,5)		(0,4)		(0,9)		(0,8)		(1,4)		(4,9)
Sensibilité à une baisse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		1,0		0,5		0,4		0,9		0,8		1,4		4,9

BP = point de base.

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2010, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du Groupe de 4,9 millions d'euros sur un an.

Au 31 décembre 2009, l'exposition du Groupe au risque de taux était la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2009													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	152,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	152,8
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	-	10,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,6
Actifs financiers	-	163,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	163,3
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	-	(221,7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(221,7)
Dépôts et cautionnements reçus	-	(0,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,0)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(3,3)	(1,1)	(3,5)	(1,1)	(65,7)	(1,1)	-	(1,1)	-	(1,1)	-	(4,1)	(72,6)	(9,8)
Emprunts bancaires	(13,4)	(204,2)	(8,7)	(157,7)	(5,5)	(183,8)	(5,0)	(169,1)	(4,9)	(214,7)	(42,3)	(580,1)	(79,7)	(1 509,4)
Passifs financiers	(16,8)	(427,0)	(12,2)	(158,8)	(71,2)	(184,9)	(5,0)	(170,2)	(4,9)	(215,8)	(42,3)	(584,2)	(152,3)	(1 740,9)
Couverture	(100,3)	100,3	(124,6)	124,6	(116,7)	116,7	(113,2)	113,2	(168,4)	168,4	(299,0)	299,0	(922,2)	922,2
Position nette après couverture	(117,1)	(163,4)	(136,8)	(34,2)	(187,9)	(68,2)	(118,2)	(57,0)	(173,3)	(47,4)	(341,3)	(285,1)	(1 074,5)	(655,3)
Sensibilité à une hausse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		(1,6)		(0,3)		(0,7)		(0,6)		(0,5)		(2,9)		(6,6)
Sensibilité à une baisse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		1,6		0,3		0,7		0,6		0,5		2,9		6,6

BP = point de base.

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2009, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du Groupe de 6,6 millions d'euros sur un an.

RISQUE DE CHANGE

Les objectifs

La politique du Groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le Groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont relatifs à la facturation clients. En effet, BOURBON facture une partie importante (73 % environ) de ses prestations en dollars. Le Groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars (représentant environ 28 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

4 Comptes consolidés

Flux long terme

Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars à l'époque. Ceci pour réaliser les gains de change latents comptabilisés au cours des exercices précédents.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros ou en dollar. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, les emprunts Euros finançant des actifs générant des revenus en dollar seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du Groupe aux variations des taux de change :

- ☒ sur le résultat : risque de transaction ;
- ☒ sur les capitaux propres : risque de conversion.

a. Risque de transaction

Au 31 décembre 2010, les dérivés de change portent sur des flux essentiellement en dollar américain (USD) et en couronne norvégienne (NOK) et se ventilent comme suit :

Au 31.12.2010	Encours (en millions de devises)	Échéance	Taux de change moyen
Contrats à terme couvrant les ventes futures attendues			
EUR/USD	200	Entre le 31.01.2011 et le 31.10.2011	1,2868
Contrats à terme couvrant les achats futurs attendus			
USD/EUR	378	Entre le 01.01.2011 et le 31.12.2011	1,3974
USD/EUR	27	Entre le 01.01.2012 et le 31.12.2012	1,4455
USD/NOK	32	Entre le 01.01.2011 et le 31.12.2011	5,8279
Cross-currency swap			
USD/EUR	158,3	29.09.2017 et 31.12.2019	1,4679
NOK/EUR	561,2	Années 2012, octobre 2016 et février 2017	8,2061

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2010, les positions des actifs et passifs monétaires du Groupe (libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) avant et après gestion :

(en millions d'euros)	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	635,2	95,4	35,1	12,5
Passifs monétaires	(433,3)	(6,3)	(24,5)	(9,9)
Position nette avant gestion	201,8	89,0	10,6	2,6
Couvertures	(118,5)	(71,9)	-	-
Position nette après gestion	83,4	17,1	10,6	2,6

Au 31 décembre 2010, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises représenterait un impact cumulé au niveau du Groupe de 0,3 million d'euros, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

Au 31 décembre 2009, la situation était la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	462,1	107,0	63,8	4,4
Passifs monétaires	(286,3)	(4,2)	(68,1)	(2,2)
Position nette avant gestion	175,8	102,8	(4,3)	2,2
Couvertures	(160,2)	(74,6)	-	-
Position nette après gestion	15,6	28,3	(4,3)	2,2

Au 31 décembre 2009, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises aurait représenté un impact cumulé au niveau du Groupe de 0,2 million d'euros, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

b. Risque de conversion

Le tableau suivant donne la répartition par devise des capitaux propres consolidés pour les années 2010 et 2009 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Euro (EUR)	1 297,8	1 219,9
Réal brésilien (BRL)	(13,6)	(6,9)
Peso mexicain (MXN)	11,9	5,8
Couronne norvégienne (NOK)	51,0	39,2
Dollar américain (USD)	139,0	232,3
Dong vietnamien (VND)	(1,8)	(8,4)
Franc suisse (CHF)	2,8	3,3
Naira nigérian (NGN)	(17,8)	0,8
Autres	(1,6)	0,6
Total	1 467,8	1 486,5

Au 31 décembre 2010, une variation des taux de change de 1 % aurait eu un impact de 4,0 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés (5,5 millions d'euros au 31 décembre 2009).

RISQUES SUR ACTIONS

Le Groupe ne possède pas de placements de trésorerie au 31 décembre 2010.

Le portefeuille actions du Groupe est principalement constitué d'actions cotées sur le marché américain. Ces actions sont classées en « Actifs évalués à la juste valeur par le résultat ». À la date d'arrêt des comptes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur, sur la base des paramètres suivants : cours de l'action et taux de change. Conformément aux normes IFRS, les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en résultat financier.

Au 31 décembre 2010, le montant des actions classées en « Actifs évalués à la juste valeur par le résultat » s'élève à 13,3 millions d'euros (voir note 3.20). Une variation de 10 % du cours de ces actions, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait un impact d'environ 1,3 million d'euros sur la valeur de marché de ces actions.

Comme indiqué dans la note 3.13 « Actions propres », le nombre de titres autodétenus par BOURBON au 31 décembre 2010 s'élève à 2 456 430. Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action de BOURBON résulterait en une variation de la valeur de marché des actions propres de 8,5 millions d'euros.

RISQUE SUR LE PRIX DES APPROVISIONNEMENTS

L'exposition du Groupe au risque de prix est minimale.

L'évolution du cours des matières premières ne constitue pas un risque d'augmentation significative des coûts de fonctionnement. Les clients prennent généralement directement à leur compte les coûts des carburants.

4 Comptes consolidés

3.20 INSTRUMENTS FINANCIERS

3.20.1 Actifs financiers

Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, les actifs financiers se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010					
	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	Total bilan
Actifs financiers non courants	0,3	0,1	12,2	1,6	-	14,3
Clients et autres débiteurs	-	-	358,2	-	-	358,2
Actifs financiers courants	-	13,2	0,9	18,4	-	32,5
Autres actifs courants	-	-	19,5	-	-	19,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	209,8	209,8
Total	0,3	13,3	390,9	20,0	209,8	634,3

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009					
	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	Total bilan
Actifs financiers non courants	0,8	4,3	9,9	3,4	-	18,3
Clients et autres débiteurs	-	-	352,7	-	-	352,7
Actifs financiers courants	-	22,7	4,2	17,1	-	43,9
Autres actifs courants	-	-	19,7	-	-	19,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	152,8	152,8
Total	0,8	27,0	386,5	20,5	152,8	587,5

A. TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2010. Les profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010					
	Dividendes	Évaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Variation de juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	(0,0)	-	-	-
Résultat	0,1	-	-	(0,1)	2,4	-
Total	0,1	-	(0,0)	(0,1)	2,4	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009					
	Dividendes	Évaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Variation de juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	(0,1)	-	-	-
Résultat	0,1	-	-	-	2,4	-
Total	0,1	-	(0,1)	-	2,4	-

B. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat détenus par le Groupe s'élèvent à 13,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ceux-ci sont essentiellement constitués des titres Gulfmark pour 13,2 millions d'euros (voir note 3.8).

Les profits et pertes enregistrés sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010				
	Dividendes	Évaluation ultérieure		Résultat de cession	Remboursement
		Variation de juste valeur	Effet de change		
Capitaux propres	-	-	0,1	-	-
Résultat	-	3,8	-	-	-
Total	-	3,8	0,1	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009				
	Dividendes	Évaluation ultérieure		Résultat de cession	Remboursement
		Variation de juste valeur	Effet de change		
Capitaux propres	-	-	(0,3)	-	-
Résultat	-	2,9	-	-	-
Total	-	2,9	(0,3)	-	-

La variation de juste valeur concerne essentiellement les titres Gulfmark (voir note 3.16).

C. PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

Les prêts et créances au coût amorti se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances au coût amorti	32,7	-	32,7	34,2	(0,4)	33,8
Clients et autres débiteurs	369,8	(11,5)	358,2	354,0	(1,3)	352,7
Total	402,4	(11,5)	390,9	388,2	(1,7)	386,5

Les profits et pertes enregistrées en capitaux propres et en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010			
	Intérêts	Évaluation ultérieure		Résultat de cession
		Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	0,9	-	-
Résultat	0,0	-	-	-
Total	0,0	0,9	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009			
	Intérêts	Évaluation ultérieure		Résultat de cession
		Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	(0,3)	-	-
Résultat	-	-	(0,3)	-
Total	-	(0,3)	(0,3)	-

D. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 209,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 152,8 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ce poste ne comprend pas de disponibilités soumises à restriction.

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.19. Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est présenté en note 3.9.

4 Comptes consolidés

3.20.2 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 se ventile comme suit :

ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31.12.2010			31.12.2009
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés en couverture du CA en devise et autres	18,4	1,6	20,0	20,5
Total	18,4	1,6	20,0	20,5

PASSIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31.12.2010			31.12.2009
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	0,3	40,1	40,4	24,7
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments dont le change	-	13,9	13,9	11,6
Total	0,3	54,0	54,3	36,3

Couverture du risque de taux

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, le Groupe détenait différents contrats de swaps destinés à couvrir les variations des taux sur ses emprunts à taux variables. Les contrats de swaps sont utilisés pour couvrir le risque de taux pour les engagements fermes.

Les conditions des contrats de swaps de taux ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés aux emprunts ont été jugées hautement efficaces au 31 décembre 2010. La variation de juste valeur de ces instruments de couverture représente une perte latente de (15,8) millions d'euros qui a été enregistrée en capitaux propres.

Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, le Groupe détenait différents contrats à terme destinés à couvrir des ventes futures ou des achats futurs, pour lesquels le Groupe a des engagements fermes.

Les conditions des contrats de change à terme ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés à des achats ou des ventes futurs ont été jugées hautement efficaces. À ce titre, les variations de juste valeur de la part efficace de l'instrument de couverture sont enregistrées en capitaux propres. Au titre de l'année 2010, un gain latent de 0,6 million d'euros a été comptabilisé en capitaux propres.

Depuis 2007, le Groupe a contracté des couvertures de change à terme destinées à couvrir certaines transactions intragroupe. En application de la norme IAS 39 § 80, ces couvertures ont été classées en *trading* et leur juste valeur comptabilisée directement en résultat. L'impact sur le résultat 2010 est une perte de (0,1) million d'euros.

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée directement dans les réserves consolidées (Groupe et minoritaires) représente, pour l'année 2010, une perte latente nette d'impôt différé de (10,0) millions d'euros, qui s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009
Variation de juste valeur des dérivés de couvertures	(14,8)	(34,4)
dont :		
■ achats et ventes à terme sur coques/chiffre d'affaires	0,6	(27,5)
■ swaps de taux	(15,8)	(9,7)
■ autres	0,3	2,8
Effet de l'imposition différée	4,8	3,4
Impact net	(10,0)	(31,0)

Les instruments financiers dérivés sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques du Groupe et sont analysés dans la note 3.20.

3.20.3 Passifs financiers

Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, les passifs financiers se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010			31.12.2009
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	471,6	1 503,9	1 975,6	1 902,4
Instruments financiers dérivés	0,3	54,0	54,3	36,3
Fournisseurs et autres créanciers	261,6	-	261,6	282,7
Autres passifs financiers	3,4	1,2	4,6	16,6
Total	736,9	1 559,2	2 296,1	2 238,0

A. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont analysées en note 3.15. Elles se décomposent comme suit au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010			31.12.2009
	Courant	Non courant	Total	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	76,0
Emprunts sur location financement	4,7	73,2	77,8	82,3
Autres emprunts bancaires	189,3	1 430,8	1 620,1	1 513,2
Intérêts courus non échus	6,8	-	6,8	9,1
Total emprunts	200,8	1 503,9	1 704,7	1 680,6
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	270,7	-	270,7	221,7
Intérêts courus non échus	0,2	-	0,2	0,1
Total dettes financières	471,6	1 503,9	1 975,6	1 902,4

B. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés comptabilisés au passif du bilan sont présentés en note 3.20.2.

C. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Fournisseurs	83,3	100,8
Dettes sur immobilisations	40,3	33,9
Dettes sociales	38,7	34,2
Dettes fiscales	49,2	23,6
Autres dettes	50,1	90,3
Produits constatés d'avance	1,3	9,6
Total	262,9	292,4

La valeur bilan de l'ensemble de ces dettes représente une bonne approximation de leur juste valeur.

3.20.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La méthode de valorisation des actifs et passifs financiers est détaillée dans les notes 1.5.8 à 1.5.19.

3.20.5 Gestion des risques liés aux instruments financiers

La politique de gestion des risques du Groupe est présentée en note 3.19.

4 Comptes consolidés

A. RISQUE DE CRÉDIT

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.19.

Les créances en souffrance non dépréciées se ventilent comme suit au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010							
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total			
Prêts et créances au coût amorti	-	-	-	-	-	-	32,7	32,7
Créances et autres débiteurs	20,4	10,0	4,0	24,9	59,3	11,5	298,9	369,8
Total	20,4	10,0	4,0	24,9	59,3	11,5	331,5	402,4

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009							
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total			
Prêts et créances au coût amorti	-	-	-	-	-	0,4	33,8	34,2
Créances et autres débiteurs	26,6	13,0	11,0	24,0	74,5	1,3	278,2	354,0
Total	26,6	13,0	11,0	24,0	74,5	1,7	312,0	388,2

B. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012	2013	2014	2015	> 5 ans	Total	Valeur bilan
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts sur location financement	4,7	67,0	1,2	1,3	1,3	2,4	77,8	77,8
Autres emprunts bancaires	189,3	228,6	210,9	268,4	205,3	517,6	1 620,1	1 620,1
Intérêts courus non échus	6,8	-	-	-	-	-	6,8	6,8
Total emprunts	200,8	295,6	212,1	269,7	206,6	519,9	1 704,7	1 704,7
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	270,7	-	-	-	-	-	270,7	270,7
Intérêts courus non échus	0,2	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Total dettes financières	471,6	295,6	212,1	269,7	206,6	519,9	1 975,6	1 975,6

AU 31 DÉCEMBRE 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2011	2012	2013	2014	> 5 ans	Total	Valeur bilan
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	76,0	-	-	-	-	-	76,0	76,0
Emprunts sur location financement	4,5	4,6	66,9	1,1	1,1	4,1	82,3	82,3
Autres emprunts bancaires	141,7	166,3	189,2	174,0	219,6	622,4	1 513,2	1 513,2
Intérêts courus non échus	9,2	-	-	-	-	-	9,2	9,2
Total emprunts	231,4	171,0	256,1	175,2	220,7	626,4	1 680,8	1 680,8
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	221,5	-	-	-	-	-	221,5	221,5
Intérêts courus non échus	0,1	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total dettes financières	453,0	171,0	256,1	175,2	220,7	626,4	1 902,4	1 902,4

Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des emprunts ayant une échéance inférieure à un an sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Janvier	24,8	17,6
Février	8,2	8,2
Mars	9,5	56,9
Avril	32,2	22,5
Mai	4,8	5,0
Juin	15,9	10,9
Juillet	25,7	24,5
Août	8,2	8,2
Septembre	9,5	13,6
Octobre	41,3	24,1
Novembre	4,8	5,0
Décembre	15,8	34,8
Échéance à moins d'un an	200,8	231,4

C. RISQUE DE MARCHÉ

L'exposition du Groupe au risque de marché est analysée en note 3.19.

4 Comptes consolidés

4/ Secteurs opérationnels

Suite aux cessions des vraquiers, de l'activité d'opérateur de transport de Vrac et de l'activité sucrière au Vietnam, l'année 2010 a vu se concrétiser la focalisation de BOURBON sur les services maritimes à l'offshore pétrolier. Pour refléter l'achèvement de cette focalisation, les résultats seront désormais analysés en « Marine Services », « Subsea Services » et « Autres » ; cette dernière catégorie regroupe entre autres l'activité des navires externes ainsi que celle du cimentier.

En application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », s'agissant d'un changement dans la structure de l'organisation interne du Groupe, les secteurs opérationnels tels que présentés au titre de l'information sectorielle sont désormais les suivants : « Marine Services » et « Subsea Services ». Par ailleurs, le secteur « Marine Services » est lui-même ventilé en « Deep », « Shallow » et « Crew ».

À noter que les hypothèses d'évaluation des résultats des différents secteurs ne sont pas différentes des hypothèses utilisées pour l'élaboration des états financiers.

Les charges et produits non affectables aux secteurs opérationnels sont classés en « Autres ».

Les capitaux engagés tels que présentés dans l'information sectorielle comprennent les éléments suivants :

- ☒ les goodwills ;
- ☒ la valeur nette comptable consolidée des navires ;
- ☒ les acomptes sur navires en cours de construction ;
- ☒ les autres immobilisations incorporelles et corporelles ;
- ☒ les instruments financiers actifs et passifs non courants ;
- ☒ des immobilisations financières (principalement les prêts) ;
- ☒ le besoin en fonds de roulement qui comprend notamment les actifs courants (à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie) ainsi que les passifs courants (à l'exception des emprunts et concours bancaires et provisions).

Toutes les relations commerciales intersecteurs sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des clients extérieurs au Groupe.

L'information sectorielle pour l'année 2010 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total Marine Services	dont			Total Subsea Services	Autres	Total
		Deep	Shallow	Crew			
Chiffre d'affaires hors Groupe	660,3	308,7	151,7	199,9	149,6	40,0	849,9
Coûts directs	(405,7)	(166,8)	(106,8)	(132,1)	(80,6)	(33,3)	(519,6)
Coûts généraux et administratifs	(71,7)	(33,5)	(16,5)	(21,7)	(16,2)	(1,4)	(89,4)
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	182,9	108,3	28,5	46,1	52,8	5,2	240,9
Goodwills	14,3	8,2	6,1	-	19,2	-	33,5
Navires	1 931,1	nd	nd	nd	376,6	27,7	2 335,3
Acomptes sur navires en cours de construction	433,3	nd	nd	nd	261,6	5,9	700,8
Autres actifs et passifs non courants	(18,9)	nd	nd	nd	11,7	12,5	5,3
Besoin en fonds de roulement	128,0	nd	nd	nd	29,0	6,0	163,0
Capitaux engagés	2 487,7	nd	nd	nd	698,1	52,1	3 237,9
Capitaux engagés hors acomptes sur navires en cours de construction	2 054,5	nd	nd	nd	436,4	46,2	2 537,1
Capitaux engagés relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	nd	nd	nd	-	14,5	14,5

Pour l'année 2009, elle se présentait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total Marine Services	dont			Total Subsea Services	Autres	Total
		Deep	Shallow	Crew			
Chiffre d'affaires hors Groupe	604,9	315,9	112,3	176,7	127,3	80,6	812,8
Coûts directs	(304,8)	nd	nd	nd	(66,4)	(71,8)	(443,0)
Coûts généraux et administratifs	(58,0)	nd	nd	nd	(12,2)	(1,0)	(71,2)
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	242,1	nd	nd	nd	48,7	7,9	298,7
Goodwills	14,3	8,2	6,1	-	19,2	-	33,5
Navires	1 574,1	nd	nd	nd	286,3	29,0	1 889,3
Acomptes sur navires en cours de construction	547,5	nd	nd	nd	208,0	26,8	782,2
Autres actifs et passifs non courants	8,2	nd	nd	nd	7,8	10,9	26,9
Besoin en fonds de roulement	89,1	nd	nd	nd	18,7	12,1	119,9
Capitaux engagés	2 233,1	nd	nd	nd	539,9	78,8	2 851,9
Capitaux engagés hors acomptes sur navires en cours de construction	1 685,7	nd	nd	nd	332,0	52,0	2 069,6
Capitaux engagés relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	nd	nd	nd	-	-	-

La répartition du chiffre d'affaires de BOURBON par zone géographique pour les années 2010 et 2009 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Afrique	550,1	533,6
Europe – Méditerranée – Moyen-Orient	129,7	137,2
Continent américain	99,0	57,1
Asie	71,1	85,0

5/ Informations diverses

5.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Engagements donnés	0	0
Total engagements donnés	0	0
Engagements reçus		
Cessions de titres	1,1	2,3
Total engagements reçus	1,1	2,3

Dans le cadre de la cession des titres Innodis le 4 avril 2008, le Groupe a consenti au cessionnaire, la société Altima, un paiement du prix des titres en plusieurs échéances dont le capital restant dû s'élevait au 31 décembre 2010 à 0,6 million d'euros. Le paiement du prix des titres sera totalement effectué courant 2011.

Le Groupe a également cédé ses titres détenus dans la société DTI Océan Indien le 25 avril 2008 en consentant au cessionnaire, la société Leader Import Export, un paiement du prix des titres en plusieurs échéances dont le capital restant dû s'élevait au 31 décembre 2010 à 0,5 million d'euros. Le paiement du prix des titres sera totalement effectué courant 2011.

5.1.2 Engagements hors bilan liés aux financements

A. LIGNES DE CRÉDIT

Les lignes de crédit non utilisées se présentent par période comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Club deal – 318 millions d'euros	54	183,0
Club deal – 450 millions d'euros	-	50,0
Club deal – 320 millions d'euros	-	30,0
Norvège – 870 millions de couronnes norvégiennes	25,6	46,4
Norvège – 48 millions d'euros	-	3,3
Financement Division Vrac – Prêt bilatéral – 84 millions de dollars	-	16,7
Prêt bilatéral – 40 millions d'euros	-	20,0
Prêt bilatéral – 73,3 millions d'euros	57,3	59,3
Prêt bilatéral – 15,3 millions d'euros	1,0	-
Total engagements reçus (emprunts)	137,9	408,7

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Lignes de crédit court terme	16	97
Total engagements reçus (lignes court terme)	16	97

Sur l'emprunt « club deal » de 318 millions d'euros conclu au mois de juillet 2009, la ligne a été tirée à hauteur de 264 millions d'euros au 31 décembre 2010. Il reste à tirer 54 millions d'euros avant que la phase d'amortissement ne débute courant 2011 pour se terminer en 2016.

Concernant les emprunts « club deal » de 320 millions d'euros conclu en 2005 et 450 millions d'euros conclu en 2007, les lignes ont été respectivement et totalement tirées au cours de l'année 2010. Les phases d'amortissements ont respectivement commencé en avril 2007 et Janvier 2010 et arriveront à échéance en 2017 et 2020.

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars et en euros) ont été signés et entièrement tirés en 2010 pour un montant équivalent à environ 118 millions d'euros, d'autres ont été seulement signés et ne seront tirés qu'au cours des années à venir. Au 31 décembre 2010, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élevait à près de 138 millions d'euros.

B. GARANTIES

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements donnés		
Hypothèques et sûretés sur emprunts	848,4	760,2
Garanties données par une société mère à des sociétés du Groupe (à l'exclusion d'une hypothèque)	13,2	-
Total engagements donnés	861,6	760,2
Engagements reçus	0	0
Total engagements reçus	0	0

Dans le cadre de financements, bilatéraux et « club deals », les différentes sociétés propriétaires de navires du Groupe ont consenti une hypothèque sur certains de leurs navires au profit des établissements prêteurs concernés pour couvrir le remboursement desdits prêts.

Au 31 décembre 2010, bien que le montant total d'hypothèques enregistré auprès des administrations concernées s'élève à 1 288,9 millions d'euros, le montant total pouvant être appelé est limité au capital restant effectivement dû par le Groupe, au titre des prêts garantis par ces hypothèques, à 848,4 millions d'euros. La mainlevée de l'hypothèque est effectuée lorsque l'emprunt qu'elle garantit est totalement remboursé.

Par ailleurs, deux sociétés mères du Groupe ont consenti en 2010 pour le compte de leurs filiales respectives des garanties de remboursement pour un montant total de 13,2 millions d'euros, pour lesquels aucune hypothèque n'a été consentie.

5.1.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

A. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements donnés		
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats clients	21,4	17,8
Engagements donnés liés aux obligations vis-à-vis de l'administration	11,3	-
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats fournisseurs	7,9	15,8
Total engagements donnés	40,6	33,6
Engagements reçus		
Garanties de restitutions d'acomptes	586,4	653,6
Obligation d'achat sur immobilisations corporelles	26,4	-
Autres garanties reçues	0,3	0,2
Total engagements reçus	613,1	653,8

i. Engagements donnés

Dans le cadre d'appels d'offres auxquels le Groupe participe, certains clients demandent aux soumissionnaires d'accompagner leur offre d'une garantie de soumission visant à les prémunir d'un éventuel retrait de l'offre. La durée de validité de ce type de garantie varie en général entre 6 et 12 mois.

En cas de signature du contrat, le client peut demander au candidat retenu qu'une garantie de bonne exécution, valable pendant toute la durée du contrat, soit mise en place à son profit. Au 31 décembre 2010, l'ensemble de ces garanties données par le Groupe s'élevait à 21,4 millions d'euros.

Le Groupe émet des engagements au profit des douanes de certains pays afin de garantir le paiement des taxes applicables aux navires opérant dans ces États. Au 31 décembre 2010, l'ensemble de ces garanties données par le Groupe s'élevait à 11,3 millions d'euros.

En 2006, lors de la commande de 5 navires ravitailleurs remorqueurs releveurs d'ancres (*Anchor Handling Tug Supply Vessel – AHTS*) de 120 tonnes auprès de la société de construction navale Bharati en Inde, le Groupe avait émis une garantie couvrant le paiement des acomptes dû à cette société par l'une de ses filiales. Au 31 décembre 2010, trois acomptes restaient à payer pour un montant total de 7,9 millions d'euros.

4 Comptes consolidés

ii. Engagements reçus

Dans le cadre de commandes passées depuis 2005 auprès de différents chantiers de construction navale, le Groupe bénéficie de garantie de restitutions d'acomptes lui garantissant, en cas d'interruption du chantier, le remboursement des acomptes versés pendant la période de construction.

Ces garanties sont émises soit par des banques soit par des sociétés mères totalisant un montant de 586,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Dans le cadre de la cession des 16 vraquiers Supramax du Groupe à la société Genco, un était toujours en cours de construction au 31 décembre 2010. À ce titre, le Groupe a reçu l'engagement d'achat et de paiement de l'acquéreur d'un montant de 26,4 millions d'euros une fois la construction du vraquier achevée.

Un autre engagement a été reçu par le Groupe au titre d'un contrat conclu en 1999 avec la société Trøndelag & Møre Tolldistrikt pour un montant s'élevant au 31 décembre 2010 à environ 0,3 million d'euros.

B. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Obligation en matière de location financement	77,8	4,7	70,8	2,4
Contrats de location simple	11,0	6,0	4,9	0,0
Solde à payer sur commandes de navires en cours de construction	630,5	297,3	333,2	-
Total	719,4	308,0	408,9	2,4

Dans le cadre de ses financements, le Groupe a procédé à des opérations de crédit-bail au titre desquelles la société mère de l'entité ayant conclu le contrat de crédit-bail s'est portée caution du remboursement des loyers. La dette relative à ces opérations s'élève au 31 décembre 2010 à 77,8 millions d'euros.

Au titre des différentes commandes passées depuis 2005, le montant total des acomptes restant à verser au fur et à mesure de la construction des navires s'élève au 31 décembre 2010 à 630,5 millions d'euros.

5.2 RÉSULTAT NET PAR ACTION

5.2.1 Résultat net de base par action

La détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque période est présentée ci-dessous :

	31.12.2010	31.12.2009
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	61 271 814	61 063 030
Nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle détenus sur la période	(2 472 339)	(2 477 857)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	58 799 475	58 585 173

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours des exercices 2010 et 2009 tient compte, le cas échéant, du nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Pour chaque période présentée, le résultat net de base par action s'établit donc comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net de base par action	58 799 475	58 585 173
Résultat net (en millions d'euros)		
Consolidé part du Groupe	39,2	155,4
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	10,1	119,9
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – part du Groupe	29,1	35,5
Résultat net de base par action (en euros)		
Consolidé part du Groupe	0,67	2,65
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	0,17	2,05
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – part du Groupe	0,50	0,61

5.2.2 Résultat net dilué par action

Conformément à IAS 33, le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action tient compte de l'effet dilutif de la levée des options de souscription et d'achat d'actions, déterminé en fonction de la méthode du « rachat d'actions ». Il intègre également les actions dont l'émission est conditionnelle. Le nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action est ainsi augmenté des actions ordinaires potentielles dilutives. La détermination du résultat dilué par action s'établit comme suit :

Nombre d'actions potentielles :

	31.12.2010	31.12.2009
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	58 799 475	58 585 173
Nombre moyen pondéré d'actions dont l'émission est conditionnelle au cours de la période	49 605	122 496
Nombre moyen pondéré d'options d'achat et de souscription d'actions dilutives au cours de la période	158 010	107 912
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	59 007 090	58 815 581

Conformément à IAS 33, la détermination du résultat net dilué par action pour 2010 et 2009 ne tient pas compte des plans d'options de souscription d'actions autorisés par le conseil d'administration du 10 décembre 2007, du 4 décembre 2006 et du 24 août 2009 car ces plans ont un effet anti-dilutif.

Résultat net dilué par action :

	31.12.2010	31.12.2009
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	59 007 090	58 815 581
Résultat net (en millions d'euros)		
Consolidé part du Groupe	39,2	155,4
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	10,1	119,9
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – part du Groupe	29,1	35,5
Résultat net dilué par action (en euros)		
Consolidé part du Groupe	0,66	2,64
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	0,17	2,04
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – part du Groupe	0,49	0,60

5.3 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs salariés du Groupe se ventilent comme suit :

Effectifs	2010	2009
Cadres	349	272
Employés, ouvriers et autres	846	769
Personnel navigant	3 032	2 871
■ Officiers	1 201	1 160
■ Exécution et autres	1 831	1 711
Total	4 227	3 912

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges de personnel	196,1	171,1

5.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

5.5 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Relations avec Sinopacific et ses filiales

Le Président Directeur Général de BOURBON est associé dans la société de construction navale Sinopacific, au travers de la société Jaccar Holdings, filiale à 100 % de Cana Tera SAS (anciennement Jaccar SAS). Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux est également administrateur de Sinopacific. Madame Lan Vo, administrateur de BOURBON, est également administrateur de Sinopacific.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis, sur l'exercice 2010, 31 navires auprès du groupe Sinopacific pour un montant cumulé de 380,2 millions d'euros. Une commande de 2 vraquiers a été annulée. Au 31 décembre 2010, le montant des commandes en cours porte sur 33 navires et s'établit à 660 millions d'euros, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 480,1 millions d'euros.

De plus, Cana Tera SAS (anciennement Jaccar SAS) s'est porté caution au bénéfice de certaines filiales de BOURBON en garantie des restitutions d'acomptes versés par ces dernières aux chantiers du groupe Sinopacific, pour un encours total au 31 décembre 2010 de 263,7 millions d'euros. Cette caution est donnée solidairement avec la société Evergreen.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a conclu un contrat-cadre avec les sociétés Crownship Ltd. et Zhejiang Shipbuilding Co. Ltd portant sur la commande de 62 navires à livrer entre 2012 et 2014 pour un montant global d'environ 1 milliard de dollars US (dont 4 navires offshore de design « SPA 80 » auprès de la société Crown Heather Ltd pour un montant de 71,2 millions de dollars).

Au 31 décembre 2010, le montant total des acomptes versés est de 89,7 millions de dollars plus 5,3 millions d'euros versés au titre des navires offshore de design « SPA 80 ». Sinopacific s'est porté caution au bénéfice de certaines filiales de BOURBON en garantie des restitutions d'acomptes versés par ces dernières aux chantiers et portant sur les deux premiers acomptes versés.

Relations avec Piriou, West Atlantic Shipyard et SEAS

Le Président Directeur Général de BOURBON est indirectement associé dans la société de construction navale Piriou et ses filiales, West Atlantic Shipyard et SEAS, au travers de la société Jaccar Holdings, filiale à 100 % de Cana Tera SAS (anciennement Jaccar SAS). Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux est également administrateur de la société Piriou. Monsieur Christian Munier, administrateur de BOURBON, est Président du conseil de surveillance de la société Piriou.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis, sur l'exercice 2010, 17 navires auprès de ces trois sociétés, pour un montant cumulé de 37,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, le montant des commandes en cours porte sur 23 navires et s'établit à 42,6 millions d'euros, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 14,6 millions d'euros.

D'autre part, sur l'exercice 2010, une commande de 42 canots de sauvetage (avec une éventuelle option pour 40 unités supplémentaires) a été passée auprès des chantiers de la société Piriou pour un prix estimé de 8 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, une commande ferme de 30 canots de sauvetage a été passée pour un montant global de 3,4 millions d'euros. Aucune avance sur commande n'a été versée à la clôture de l'exercice 2010.

Relations avec Jaccar Holdings SA

Le Président Directeur Général de BOURBON est également Président de la société Jaccar Holdings SA. La société Jaccar Holdings SA facture à BOURBON SA des prestations de service.

Au titre de l'exercice 2010, le montant hors taxes de prestations à facturer comprend une partie fixe de 0,4 million d'euros et une partie variable, calculée sur la base de 1 % du résultat net consolidé, part du Groupe de BOURBON, plafonnée à 0,5 million d'euros.

Relations avec Marine SAS

Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général délégué de BOURBON, est également Président de la société Marine SAS. La société Marine SAS facture à Bourbon Management, filiale de BOURBON, des prestations de service.

Au titre de l'exercice 2010, le montant hors taxes des prestations à facturer s'élève à 150 000 euros.

Relations avec Crownship, liée à Jaccar Holdings S.A.

Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux, Président Directeur Général de notre société, est également Président de Jaccar Holdings SA.

BOURBON par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis 5 vraquiers destinés à la revente auprès de la société Crownship. Au cours de l'exercice 2010, 3 navires ont été pris en livraison ; le premier navire a été revendu début 2010, les deux autres navires ainsi que le Molitor pris en livraison en 2009 ont été vendus dans le cadre de la cession globale de la flotte de vraquiers à la société Genco au cours du second semestre 2010. L'opération globale d'achat/vente des 5 vraquiers a eu un impact de (3,7) millions de dollars sur le résultat de BOURBON.

5.6 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des mandataires sociaux est approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général au 31 décembre 2010, ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux est salarié de la société Jaccar Holdings, holding d'animation et ayant une participation importante dans BOURBON et qui à ce titre perçoit des prestations de management pour les fonctions assurées au sein du Groupe par ce dernier.

La rémunération des Directeurs Généraux délégués pour l'exercice 2010 a été fixée sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors du conseil du 15 mars 2010, et comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable est payable l'année suivant l'approbation des comptes par l'assemblée générale. Elle est assise sur la rémunération fixe et est plafonnée à 70 % de la rémunération annuelle de base. Elle est liée à hauteur de 20 % sur des critères de performance de sécurité, 60 % de critères économiques et de performance et pour 20 % sur des objectifs qualitatifs personnels. Les émoluments reçus au titre de mandats dans le Groupe (hors BOURBON SA) sont déduits du montant de la partie variable.

5.6.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées en tableau 5.6.2)	15 000	13 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	15 000	13 000

Christian Lefèvre, Directeur Général délégué	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées en tableau 5.6.2)	220 309	317 709
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	335 709 ⁽¹⁾	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	556 018	317 709

Laurent Renard, Directeur Général délégué	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées en tableau 5.6.2)	358 561	419 978
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	335 709 ⁽¹⁾	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	694 270	419 978

(1) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés avant étalement de la charge. Lors de l'attribution du 24 septembre 2009, le prix de souscription a été fixé à 31,60 euros. À cette date, la juste valeur d'une option s'établissait à 7,46 euros.

5.6.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général	Exercice 2009		Exercice 2010	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	15 000	13 000	13 000	15 000
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	15 000	13 000	13 000	15 000

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. Jaccar Holdings, dont Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux est Président, est la holding animatrice de BOURBON. Elle facture annuellement à BOURBON des prestations de management dont le montant est composé d'une partie fixe s'élevant à 360 000 euros et d'un variable représentant 1 % du résultat net de l'exercice considéré et plafonné à 500 000 euros (hors taxes) pour l'exercice 2010 (750 000 pour l'année 2009). En 2010, les prestations facturées par Jaccar Holdings se sont ainsi élevées à 752 000 euros (1 110 000 euros en 2009). Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux perçoit une rémunération de Jaccar Holdings en tant que salarié. Il a perçu à ce titre 195 225 euros en 2010 (195 135 euros en 2009).

4 Comptes consolidés

	Exercice 2009		Exercice 2010	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Christian Lefèvre, Directeur Général délégué				
Rémunération fixe	160 765	160 765	200 005	200 005
Rémunération variable ⁽¹⁾	-	-	43 985 ⁽²⁾	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	55 799	55 799	70 015	70 015
Avantages en nature ⁽³⁾	3 745	3 745	3 704	3 704
Total	220 309	220 309	317 709	273 724

Monsieur Christian Lefèvre est également Président de la société Marine SAS. Cette société facture à BOURBON des prestations de management s'élevant à 150 000 euros. Au titre de 2009, cette société a par ailleurs facturé à BOURBON des prestations de 77 700 euros au titre d'un variable calculé sur la base de 0,5 % du résultat net consolidé-part du Groupe.

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le calcul de la rémunération variable totale représente un montant de 114 000 euros. Compte tenu de la partie déjà versée au titre des jetons de présence dus au titre des mandats dans le Groupe (hors BOURBON SA), la rémunération variable résiduelle s'établit à 43 985 euros.

(3) Voiture de fonction.

	Exercice 2009		Exercice 2010	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Laurent Renard, Directeur Général délégué				
Rémunération fixe	221 000	221 000	319 995	319 995
Rémunération variable ⁽¹⁾	77 700	112 219	25 985 ⁽²⁾	77 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	55 799	55 799	70 015	70 015
Avantages en nature ⁽³⁾	4 062	4 062	3 983	3 983
Total	358 561	393 080	419 978	470 993

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le calcul de la rémunération variable totale représente un montant de 96 000 euros. Compte tenu de la partie déjà versée au titre des jetons de présence dus au titre des mandats dans le Groupe (hors BOURBON SA), la rémunération variable résiduelle s'établit à 25 985 euros.

(3) Voiture de fonction.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON ni aucun avantage en nature autre que ceux mentionnés dans les tableaux ci-dessus pour chacun des deux Directeurs Généraux délégués.

5.6.3 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux visés par la recommandation AFEP-MEDEF	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général Début de mandat : 29.05.2007 Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012		x		x		x		x
Christian Lefèvre, Directeur Général délégué Début de mandat : 29.05.2007 Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012		Non applicable		x		x		x
Laurent Renard, Directeur Général délégué Début de mandat : 29.05.2007 Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012		Non applicable		x		x ⁽¹⁾		x

(1) Monsieur Laurent Renard ne bénéficie pas d'indemnités de départ dans le cadre de son mandat social ; toutefois son contrat de travail, antérieur à sa nomination en qualité de Directeur Général délégué, contient une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON.

5.6.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-
Christian Lefèvre	Plan n° 4 5 décembre 2005	72 600	27,07 €
Laurent Renard	Plan n° 3 9 mars 2005	67 760	17,43 €

5.7 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2010	2009	2010	2009	
BOURBON	Société mère		Société mère		France (Paris)
Aequo Animo Shipping Navegação Lda	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Angor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Antheor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Aries Marine Pte.Ltd (ex-Marine Network Asia Pte.Ltd)	51,00	51,00	51,00	51,00	Singapour
Avracs	100,00	100,00	100,00	100,00	France
BON Crewing AS	100,00	100,00	100,00	100,00	Norvège
BON Management AS	100,00	100,00	100,00	100,00	Norvège
Bourbon AD1	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon AD2	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon An Hoa	0,00	49,00	0,00	33,52	Vietnam
Bourbon Asia Asset Pte Ltd	90,00	51,00	90,00	51,00	Singapour
Bourbon Assistance	100,00	100,00	100,00	100,00	France (La Réunion)
Bourbon Ben Luc Shareholding Company	100,00	100,00	99,81	99,81	Vietnam
Bourbon Brazil Participações	100,00	100,00	100,00	100,00	Brésil
Bourbon Capital	100,00	100,00	100,00	100,00	Luxembourg
Bourbon Capital Holdings USA	100,00	100,00	100,00	100,00	États-Unis
Bourbon China Group Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Chine
Bourbon Far East Pte Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Bourbon Gaia Supply	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon InterOil Nigeria Ltd	40,00	40,00	40,00	40,00	Nigeria
Bourbon Logistic Nigeria Limited	100,00	100,00	100,00	100,00	Nigeria
Bourbon Logistics Indonesia	100,00	100,00	95,00	95,00	Indonésie
Bourbon Management (ex-CFG)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Marine Services Austral	100,00	0,00	100,00	0,00	France
Bourbon Marine Services Ukraine	80,00	51,00	80,00	51,00	Ukraine
Bourbon Maritime	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore (ex-Holding)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore (Trinidad) Limited	100,00	100,00	49,00	49,00	Trinidad
Bourbon Offshore Asia Pte Ltd	90,00	51,00	90,00	51,00	Singapour
Bourbon Offshore Associates	100,00	100,00	100,00	100,00	États-Unis
Bourbon Offshore Craft	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore DNT	100,00	100,00	100,00	100,00	Italie
Bourbon Offshore Gaia	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore Greenmar	100,00	100,00	100,00	100,00	Suisse
Bourbon Offshore Gulf	60,00	60,00	60,00	60,00	Bahreïn (Manama)
Bourbon Offshore III AS	100,00	80,00	100,00	80,00	Norvège
Bourbon Offshore III KS	100,00	82,00	100,00	80,00	Norvège
Bourbon Offshore India Private Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Inde
Bourbon Offshore InterOil Shipping-Navegação Lda	55,00	55,00	55,00	55,00	Portugal (Madère)
Bourbon Offshore IV AS	79,00	79,00	79,00	79,00	Norvège
Bourbon Offshore IV KS	81,10	81,10	79,00	79,00	Norvège
Bourbon Offshore Labuan Ltd	90,00	85,00	90,00	85,00	Malaisie
Bourbon Offshore Maritima (ex-Delba Maritima Navegação)	100,00	100,00	100,00	100,00	Brésil
Bourbon Offshore Mitra SDN.BHD	100,00	85,00	90,00	85,00	Indonésie

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2010	2009	2010	2009	
Bourbon Offshore MMI	100,00	100,00	100,00	100,00	Émirats arabes unis
Bourbon Offshore Norway AS	100,00	100,00	100,00	100,00	Norvège
Bourbon Offshore Surf	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore Triangle	70,00	70,00	70,00	70,00	Égypte
Bourbon PS	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Salvage investments	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Services Luxembourg	100,00	0,00	100,00	0,00	Luxembourg
Bourbon Ships AS	100,00	0,00	100,00	0,00	Norvège
Bourbon Sourcing and Training (ex-Bourbon Training Center Asia Pte Ltd)	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Bourbon Subsea Services	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Subsea Services Investments	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Supply Asia Pte Ltd	90,00	100,00	90,00	85,00	Singapour
Bourbon Supply Investissements	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Training Center & Simulator Pte Ltd	100,00	0,00	100,00	0,00	Singapour
Brindor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Buana Jasa Bahari Pte Ltd	100,00	0,00	100,00	0,00	Singapour
Caroline 8 SAS	100,00	100,00	0,00	0,00	France
Caroline 20	100,00	100,00	0,00	0,00	France
Caroline 21	100,00	100,00	0,00	0,00	France
Caroline 22	100,00	100,00	0,00	0,00	France
Caroline 23	100,00	0,00	0,00	0,00	France
Cemtaf (ex-Tribor)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Centre de Formation Offshore Pétrolier Bourbon-Hydro Marseille	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Chambon Offshore International	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Delba Operadora de Apoio Maritimo	100,00	100,00	100,00	100,00	Brésil
Elbuque-Shipping LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Endeavor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Ex Commodo- SGPS, Sociedade Unipessoal LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
FBO (ex-Cador)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Financière Bourbon	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Fipargest	100,00	100,00	100,00	100,00	France (La Réunion)
Flash Light – Exploração de Barcos LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Fructidor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Gestion SB GIE	92,86	92,86	92,86	92,86	France (La Réunion)
GIE Abeille Bourbon	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Abeille Liberté	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Abeilles Le Havre 2003	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Abeilles Nantes Saint-Nazaire 2004	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 256 (Luzolo)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 279 (Bourbon Aladin)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 280 (Bourbon Apsara)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 281 (Bourbon Alexandre)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 610 Bourbon Sagitta	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS Argonaute 2004	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE FSIV 252 Kemba	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE FSIV 253 Surf Express	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE FSIV 254 Bourbon Express	100,00	100,00	100,00	100,00	France

4 Comptes consolidés

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2010	2009	2010	2009	
GIE FSIV 255 <i>Bourbon Oceane</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE N'Duva	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE PSV 114 (<i>Bourbon Helios</i>)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE PSV 115 (<i>Bourbon Hermes</i>)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE PSV 116 (<i>Bourbon Hera</i>)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE PSV <i>Antenor 2004</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE PSV <i>Asterie 2004</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Remorqueurs Offshore 2003 (Nemed)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2003	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2004	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2005	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2005 Bis	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2006	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2006 Bis	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE VS 4501 (<i>Athena</i>)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Grena-Navegação LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
H.S.O.	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Handy Bulk AG	0,00	100,00	0,00	100,00	Suisse
Handy Shipping AG	99,95	99,95	99,95	99,95	Suisse
Jade-Navegacao LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Lastro-Companhia Internacional de Navegação LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Latin quarter-Serviços Maritimos Internacionais LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Les Abeilles	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Liberty 233 SNC	100,00	0,00	0,00	0,00	France
Liberty 234 SNC	100,00	0,00	0,00	0,00	France
Mastshipping-Shipping LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Matador	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Molitor (ex-Pentcor)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Navegaceano- Shipping LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
O.D.B.	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Onix Participações e Investimentos, Sociedade Unipessoal Lda	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Paris Shipping & Chartering	0,00	100,00	0,00	100,00	France
Pearlor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Placements Provence Languedoc	100,00	100,00	100,00	100,00	France
PPV SASU	100,00	100,00	100,00	100,00	France
PT Surf Marine Indonesia	100,00	0,00	100,00	0,00	Indonésie
Sefor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Sesac	0,00	100,00	0,00	100,00	France
Setaf	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Setaf Saget	0,00	100,00	0,00	100,00	France
Setapar	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SGSP International	100,00	0,00	51,00	0,00	France
Shangor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Sinvrac	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC AHTS 1	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Bourbon Altair	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Bourbon Amilcar	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Arcadie (ex-B.L. 201)	100,00	100,00	100,00	100,00	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2010	2009	2010	2009	
SNC Bourbon Artabaze	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Auroch	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Bison	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Diamond	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Entreprise	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Hamelin	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Herald	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Himalya	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 105	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 110	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 111	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 115	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 119 (ex-B.L. 117)	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 120 (ex-B.L. 118)	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 121	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 205	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 207	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 216	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 218	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 221 (ex-B.L. 222)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 225	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 226	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 227	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 228	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 229	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 230	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 232	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 233	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 235 (ex-122)	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 236	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 237 (ex-234)	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 238	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Liberty 239	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Pearl	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Ruby	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Sapphire	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Supporter	100,00	0,00	100,00	0,00	France
SNC Bourbon Themis	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Yack	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Liberty 201	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty 204	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty 212	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty CE 121	100,00	0,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty CE 122	100,00	0,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty CE 217	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty CE 223	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Surfer 2007	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2007 bis	100,00	100,00	100,00	100,00	France

4 Comptes consolidés

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2010	2009	2010	2009	
SNC Surfer 2008	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2008 TT	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2009	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2009 TT	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2010	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2011 (ex-Surfer 2010 TT)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 325	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Sonasurf Internacional-Shipping LDA	51,00	51,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Sonasurf Jersey Limited	100,00	100,00	51,00	51,00	Jersey
Sopade (Sté Participation Développement SAS)	100,00	100,00	100,00	100,00	France (La Réunion)
Sucrerie de Bourbon Tay Ninh	0,00	68,41	0,00	68,41	Vietnam
Sunor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Tenor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Thermidor (ex-Babor)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Toesa	100,00	100,00	100,00	100,00	Uruguay

5.7.2 Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2010	2009	2010	2009	
Bourbon Gulf	49,00	49,00	49,00	49,00	Qatar
EPD (Yangzhou) Electronic Power Design, Co, Ltd	50,00	50,00	50,00	50,00	Chine
EPD Asia Group Ltd	50,00	50,00	50,00	50,00	États-Unis
Navegacion Costa Fuera	49,00	49,00	49,00	49,00	Mexique
Naviera Bourbon Tamaulipas	49,00	49,00	49,00	49,00	Mexique
Oceanteam Bourbon 101 AS	50,00	50,00	50,00	50,00	Norvège
Oceanteam Bourbon 1 AS	(1)	50,00	(1)	50,00	Norvège
Oceanteam Bourbon 1 KS	(1)	50,00	(1)	50,00	Norvège
Oceanteam Bourbon 4 AS	50,00	50,00	50,00	50,00	Norvège
Servicios y Apoyos Maritimos	49,00	49,00	49,00	49,00	Mexique
Sonasurf (Angola) – Companhia de serviços Maritimos, LDA	50,00	50,00	50,00	50,00	Angola
Southern Transformers & Magnetics	50,00	50,00	50,00	50,00	États-Unis

(1) Fusionné dans Bourbon Oceanteam 101 AS.

5.7.3 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2010	2009	2010	2009	
Bourbon Marine Services Manila Inc.	24,98	24,98	24,98	24,98	Philippines
Jackson Offshore LLC	24,50	24,50	24,50	24,50	États-Unis

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- ▣ le contrôle des comptes consolidés de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▣ la justification de nos appréciations ;
- ▣ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.1 de l'annexe des comptes consolidés.

C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill, selon les modalités décrites dans la note 1.4 « Recours à des estimations – Tests de dépréciation des goodwill » de l'annexe des comptes consolidés, goodwill qui ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie au niveau le plus fin auquel ces goodwill sont suivis pour la besoin de la gestion du Groupe. Par ce biais, les navires, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'établit à 2 335,4 millions d'euros et qui faisaient parties des unités génératrices de trésorerie testées, ont donc fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.5.6 « Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de ces tests fondés sur des valorisations obtenues auprès d'experts indépendants et revues par le management du Groupe et nous avons vérifié que la note 1.5.6 « Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée. Nous avons par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Marseille, le 31 mars 2011

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS



COMPTES SOCIAUX

- 124 Bilan de la société mère
- 126 Compte de résultat
- 127 Annexe aux comptes sociaux
- 140 Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels
(exercice clos le 31 décembre 2010)
- 141 Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés
(exercice clos le 31 décembre 2010)

5 Comptes sociaux

BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31.12.2010			31.12.2009
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF				
I. Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Titres de participation	65 962	18 880	47 082	107 043
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Total I	65 962	18 879	47 083	107 043
II. Actif circulant				
Stocks	-	-	-	-
Encours de production	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	3
Créances				
Clients et comptes rattachés	147	142	5	5
Autres créances	622 471	-	622 471	508 189
Divers				
Valeurs mobilières de placement	76 045	-	76 045	63 434
Disponibilités	1 462	-	1 462	1 181
Charges constatées d'avance	78	-	78	22
Total II	700 203	142	700 061	572 834
Écart de conversion actif	-	-	-	-
Total actif	766 165	19 021	747 144	679 877

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
PASSIF		
I. Capitaux propres		
Capital social	39 086	38 866
Primes d'émission	55 471	48 216
Réserve légale	3 887	3 523
Réserves réglementées	15 395	15 395
Autres réserves	481 012	481 012
Report à nouveau	21 379	2 011
Résultat de l'exercice	127 278	72 462
Subventions d'investissements	-	-
Total I	743 508	661 485
II. Provisions pour risques et charges		
Pour risques	1 774	1 840
Pour charges	-	134
Total II	1 774	1 974
III. Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financiers divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231	556
Dettes fiscales et sociales	127	1 804
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	480	445
Autres dettes	841	13 395
Produits constatés d'avance	-	-
Total III	1 679	16 200
Écart de conversion passif	183	218
Total passif	747 144	679 877

5 Comptes sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2010	2009
I. Produits d'exploitation		
Production vendue de services	310	337
Chiffre d'affaires	310	337
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	-	-
Autres produits	-	-
Total I	310	337
II. Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	2 387	2 926
Impôts, taxes et versements assimilés	474	593
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions (actif circulant)	-	-
Autres charges	168	167
Total II	3 029	3 686
Résultat d'exploitation	(2 719)	(3 349)
III. Produits financiers		
Produits financiers de participation	124 855	36 185
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 793	6 265
Reprises sur provisions et transferts de charges	51 005	29 216
Différences positives de change	20	3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	178 673	71 669
IV. Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	20 903	7 851
Intérêts et charges assimilées	205	679
Différences négatives de change	2	17
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	21 110	8 547
Résultat financier	157 563	63 122
Résultat courant	154 844	59 773
V. Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	-	-
Produits sur opérations de capital	37 030	105 388
Reprises sur provisions et transferts de charges	244	726
Total V	37 274	106 114
VI. Charges exceptionnelles		
Charges sur opérations de gestion	134	35
Charges sur opérations de capital	78 160	106 306
Dotations aux amortissements et provisions	45	432
Total VI	78 339	106 773
Résultat exceptionnel	(41 065)	(659)
VII. Impôt sur les bénéfices	(13 499)	(13 348)
Total des produits	216 257	178 120
Total des charges	88 979	105 658
Résultat de l'exercice	127 278	72 462

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dont le total est de 747 144 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 127 278 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 14 mars 2011 par le conseil d'administration.

1/ Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au décret comptable du 29 novembre 1983, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La présentation des comptes annuels tient compte des dispositions du règlement 99-03 du Comité de réglementation comptable.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite du coût historique.

Les trois dernières années ont été marquées par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2010 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes annuels ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour la valorisation des titres et participations. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations étant toutefois ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

5 Comptes sociaux

2/ Capitaux propres

2.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2010, le capital social, d'un montant de 39 085 695 euros, est divisé en 61 532 545 actions. L'évolution du capital social est la suivante :

	Nombre d'actions	Milliers d'euros
Capital au 31 décembre 1988	566 004	8 628
Augmentation de capital suivant l'AGE du 10 novembre 1989	141 501	2 157
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant l'AGE du 6 juillet 1992	141 501	2 157
Fusion absorption SAPMER suivant l'AGE du 18 décembre 1992	3 504	53
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant l'AGE du 18 juin 1993	142 085	2 166
Augmentation de capital suivant l'AGE du 17 juin 1994	99 459	1 516
Décision de l'AGE du 17 juin 1994 : division par 4 de la valeur nominale des actions ce qui porte le nombre d'actions de 1 094 054 à 4 376 216 actions.	3 282 162	-
Augmentation de capital suivant l'AGE du 15 novembre 1995	1 080 247	4 117
Augmentation de capital suivant l'AGM du 12 octobre 1996	96 727	368
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites suivant l'AGM du 25 mai 2000	555 319	2 116
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 11 détenues) suivant l'AGM du 30 mai 2002	555 319	2 116
Augmentation de capital suivant CA du 12 juillet 2002 (9 100 actions nouvelles + 1 820 gratuites)	10 920	42
Augmentation de capital suivant CA du 9 septembre 2002 (297 710 actions nouvelles + 59 542 gratuites)	357 252	1 362
Augmentation de capital par attribution gratuite par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action nouvelle pour 6 actions anciennes détenues) suivant l'AGM du 8 juin 2004	1 172 000	4 467
Fusion absorption de la Financière Jaccar par BOURBON, par émission de 2 485 401 actions, suivi d'une réduction de 2 485 401 actions.	-	-
Décision de l'AGE du 23 août 2004 : division par 3 de la valeur nominale des actions ce qui porte le nombre d'actions de 8 204 000 à 24 612 000 actions	16 408 000	-
Levées d'options (plan n° 1) exercées entre le 1 ^{er} octobre 2005 et le 31 mai 2006	449 238	571
Décision de l'AGE du 23 mai 2006 (effet au 1 ^{er} juin 2006) : multiplication par 2 du nombre d'actions ce qui porte le nombre d'actions de 25 061 238 à 50 122 476 actions	25 061 238	-
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} juin 2006 et le 31 décembre 2006	73 052	47
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 29 mai 2007	6 957	5
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant l'AGM du 29 mai 2007	5 020 247	3 189
Levées d'options exercées entre le 5 juin 2007 et le 31 décembre 2007	238 570	152
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant l'AGM du 3 juin 2009	5 546 130	3 523
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 3 juin 2009	33 880	22
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2009	76 824	49
Levées d'options exercées entre le 3 juin 2009 et le 31 décembre 2009	69 090	44
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2010 et le 31 mars 2010	34 775	22
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2009	1 463	1
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} avril 2010 et le 31 décembre 2010	309 081	197
Capital au 31 décembre 2010	61 532 545	39 086

Le 17 juin 1994, les actions d'une valeur nominale de 15,24 euros ont été converties en actions de 3,81 euros (soit la conversion de 1 094 054 actions anciennes en 4 376 216 actions nouvelles).

Au cours de l'exercice 1998, 306 810 bons de souscription d'actions ont été émis au prix unitaire de 3,05 euros. Ces bons ont donné à leur titulaire le droit de souscrire à une action par bon, au prix de 57,93 euros l'action, à tout moment entre le 1^{er} juillet 1999 et le 15 septembre 2002.

Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes (assemblée générale mixte du 25 mai 2000), la somme nécessaire pour attribuer le même nombre d'actions gratuites que s'ils avaient été actionnaires aux porteurs des 306 810 bons qui exerceraient leurs droits, a été virée sur un compte de réserve indisponible.

L'augmentation de capital réalisée suite à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2002 a permis la création de 555 319 actions attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour onze actions anciennes. Dans le cadre de cette attribution d'actions, une somme de 116 933 euros représentant 30 681 actions, a été virée à un compte de réserve indisponible, par prélèvement sur le poste prime d'émission, pour attribuer aux porteurs des 306 810 bons de souscription le même nombre d'actions gratuites que s'ils avaient été actionnaires.

Sur les 306 810 bons de souscription émis en septembre 1998 donnant droit de souscrire à une action de la société par bon au prix de 57,93 euros par action, 9 100 bons de souscription d'actions ont été exercés le 31 mai 2002. À ce titre, 10 920 actions ont été émises pour tenir compte de l'attribution des actions gratuites à partir du 21 juin 2002.

Les 297 710 bons de souscription d'actions restants ont été exercés le 6 septembre 2002. Le montant global de la souscription de 17 246 milliers d'euros a été enregistré pour un total de 357 252 actions :

▣ actions provenant des BSA :	297 710 ;
▣ actions gratuites AGE du 25 mai 2000 :	29 771 ;
▣ actions gratuites AGE du 30 mai 2002 :	29 771.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2004 a décidé d'augmenter le capital de 4 466 726 euros pour le porter de 26 800 538 euros à 31 267 264 euros, par voie d'incorporation du poste « prime d'émission », et par création de 1 172 000 actions attribuées gratuitement aux actionnaires.

Au terme d'un projet de fusion, la société Financière Jaccar a fait apport de la totalité de son actif, moyennant la prise en charge de la totalité de son passif, d'un montant de 48 865 667 euros.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 9 472 434 euros pour le porter de 31 267 264 euros à 40 739 698 euros, au moyen de la création de 2 485 401 actions nouvelles au nominal de 3,81 euros chacune entièrement libérées ; ces actions étant rémunérées par l'attribution aux actionnaires de 2 485 401 actions nouvelles au nominal de 3,81 euros chacune, entièrement libérées ; ces actions ont été attribuées aux actionnaires de la société Financière Jaccar à raison de 1 033 actions de la société BOURBON pour 1 000 actions de la société Financière Jaccar.

La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société Financière Jaccar et le montant de l'augmentation de capital ci-dessus, différence égale à 39 393 233 euros, constitue une prime de fusion qui a été inscrite au passif du bilan dans un compte intitulé « prime de fusion ».

L'assemblée générale extraordinaire ayant pris acte que la société Financière Jaccar détenait 2 485 401 actions BOURBON, société absorbante, représentant la valeur d'apport de 48 865 667 euros, a décidé de réduire le capital de 9 472 434 euros par l'annulation de ces 2 485 401 actions apportées lors de la fusion et de ramener la prime de fusion à zéro en débitant le compte correspondant de 39 393 233 euros.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2006 a adopté la multiplication par deux du nombre d'actions de la société de telle sorte qu'il soit attribué à chaque actionnaire deux actions pour une action détenue.

Sur la base du nouveau nominal, les levées d'options exercées en 2006 se sont traduites par la création de 971 528 actions et une augmentation de capital de 617 118 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 4 867 157 euros.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2007, le capital social a été augmenté de 3 188 879 euros pour être porté de 31 888 801 euros à 35 077 680 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 5 020 247 actions attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2007 se sont traduites par la création de 245 527 actions et une augmentation de capital de 155 960 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 795 735 euros.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009, le capital social a été augmenté de 3 522 922 euros pour être porté de 35 229 221 euros à 38 752 143 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 5 546 130 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2009 se sont traduites par la création de 102 970 actions et une augmentation de capital de 65 407 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 728 930 euros.

En date du 2 novembre 2009, l'attribution d'actions gratuites aux salariés bénéficiaires répondant aux critères retenus par le conseil d'administration du 27 août 2007 a donné lieu à une augmentation de capital de 48 799 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 76 824 actions nouvelles.

5 Comptes sociaux

Les levées d'options exercées sur 2010 se sont traduites par la création de 343 856 actions et une augmentation de capital de 218 417 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 7 255 299 euros.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en euro)
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	61 532 545	345 319	-	0,6352

Nombre de droits de vote au 31 décembre 2010

Nombre d'actions en circulation	61 532 545
Dont nombre d'actions autodétenues privées de droits de vote	2 456 430
Nombre d'actions ayant le droit de vote	59 076 115

2.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2009 avant affectation du résultat	38 866	48 216	501 941	72 462	661 485
Augmentation de capital	220	7 255			7 475
Affectation du résultat 2009			72 462	(72 462)	-
Dividendes versés			(52 866)		(52 866)
Résultat de la période				127 278	127 278
Autres variations			136		136
Solde au 31 décembre 2010 avant affectation du résultat	39 086	55 471	521 673	127 278	743 508

3/ Immobilisations financières brutes

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis (méthode du coût historique), à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres a été appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés pour tenir compte des plus- ou moins-values latentes éventuelles. Pour les titres de sociétés faisant l'objet d'une cotation sur un marché réglementé, la valeur d'inventaire retenue correspond au cours moyen du dernier mois. La valeur d'inventaire des titres en devises est convertie au cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Si nécessaire, la valeur brute des titres a été ramenée à cette valeur d'inventaire par la constitution d'une provision.

À l'occasion de la cession d'une fraction d'un ensemble de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction cédée est estimée suivant la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

L'évolution des immobilisations financières brutes se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Augmentations	Diminutions	31.12.2010
Titres de participations	143 159	694	(77 891)	65 962
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Total	143 159	694	(77 891)	65 962

TITRES DE PARTICIPATIONS

La diminution du poste « titres de participations » sur l'exercice est due à la cession des titres Sucrierie Bourbon Tay Ninh et Sucrierie Beaufonds.

4/ Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Augmentations	Diminutions	31.12.2010
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour garantie de passif sur cessions de titres ⁽¹⁾	817	-	-	817
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour impôts ⁽²⁾	134	-	(134)	-
Autres provisions pour risques et charges ⁽³⁾	1 023	45	(110)	958
Sous-total	1 974	45	(244)	1 775
Provisions pour dépréciations :				
Participations ⁽⁴⁾	36 115	15 130	(32 366)	18 879
Comptes clients	142	-	-	142
Comptes courants	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement ⁽⁵⁾	12 866	5 773	(18 639)	0
Sous-total	49 123	20 903	(51 005)	19 021
Total	51 097	20 948	(51 249)	20 796
Dont dotations et reprises :				
■ d'exploitation		-	-	
■ financières		20 903	(51 005)	
■ exceptionnelles		45	(244)	

(1) Le solde au 31 décembre 2010 correspond à la garantie de passif concernant des cessions de sociétés réalisées antérieurement.

(2) Au 31 décembre 2010, la provision relative au contrôle fiscal des exercices 2005 à 2007 de 134 milliers d'euros a été reprise intégralement suite au paiement des amendes et pénalités relatives aux exercices contrôlés.

(3) Ce solde représente notamment le risque judiciaire sur les honoraires relatifs à une opération immobilière abandonnée pour 258 milliers d'euros, une provision relative à des honoraires sur un projet abandonné à Madagascar pour 600 milliers d'euros et une provision pour travaux suite à la cession de la société DTI Océan Indien, pour 100 milliers d'euros.

(4) Suite à la cession des titres de la société Sucrierie Bourbon Tay Ninh, une provision de 32 011 milliers d'euros constituée antérieurement a été intégralement reprise. Sur l'exercice 2010, une provision pour dépréciation de 15 130 milliers d'euros a été constituée sur les titres de la société Fipargest.

(5) La reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est relative aux actions propres que détient la société au 31 décembre 2010 (voir note 7).

5/ Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation de créances ont été constituées pour pallier les éventuels risques de non-recouvrement.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
État des créances :			
Autres créances clients	147	147	-
Taxe sur la valeur ajoutée	2	2	-
Groupe et associés ⁽¹⁾	621 384	621 384	-
Débiteurs divers ⁽²⁾	1 085	1 085	-
Charges constatées d'avance	78	78	-
Total	622 696	622 696	-

(1) Les créances « Groupe et associés » représentent notamment un compte courant bloqué et rémunéré à hauteur de 608,5 millions d'euros.

(2) Le solde au 31 décembre 2010 correspond à des créances sur cession de titres. Sur l'année 2010, un montant de 1 241 milliers d'euros a été encaissé au titre de ces créances.

5 Comptes sociaux

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
État des dettes :				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
■ à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
■ à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	231	231	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	127	127	-	-
Dettes sur immobilisations	480	480	-	-
Groupe et associés ⁽¹⁾	660	660	-	-
Autres dettes	181	181	-	-
Total	1 679	1 679	-	-
Renvoi ⁽¹⁾ :				
Emprunts souscrits	-	-	-	-
Emprunts remboursés	-	-	-	-

(1) Les dettes « Groupe et associés » représentent notamment deux comptes courants créditeurs rémunérés pour un montant total de 460 milliers d'euros.

6/ Avances aux dirigeants

Conformément aux articles L. 225-43 et L. 223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

7/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2010 correspondent uniquement à des actions propres. Elles ont été évaluées à la date de clôture en fonction du cours de Bourse moyen du mois de décembre 2010. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque le coût d'acquisition des actions est supérieur à ce cours.

L'assemblée générale mixte du 3 juin 2009 a autorisé la société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital. La société CM CIC Securities est chargée de la gestion du contrat de liquidité « charte AMAFI » (20 177 actions au 31 décembre 2009).

Au 1^{er} janvier 2010, BOURBON détenait 2 448 550 de ses propres actions dans le but de couvrir les trois derniers plans d'options d'achat d'actions attribués à ses salariés (exercables respectivement à partir de décembre 2011, décembre 2012 et septembre 2013). Par communiqué de presse daté du 9 novembre 2010, il a été porté à la connaissance du public que le conseil d'administration avait décidé de modifier ces plans d'options d'achat en plans d'options de souscription d'actions. Ainsi, ces 2 448 550 actions, dont l'autodétention n'a plus d'objet, devront être cédées ou détruites.

L'état des actions propres détenues à la fin de l'exercice se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Hors contrat de liquidité ⁽¹⁾	2 448 550	75 772		75 772
Contrat de liquidité	7 880	273		273
Total	2 456 430	76 045		76 045

(1) Actions à céder ou à détruire suite à la transformation des trois plans d'options d'achat d'actions correspondants en plans d'options de souscription d'actions.

8/ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale, soit 1 462 milliers d'euros.

9/ Charges et produits constatés d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Charges constatées d'avance	78	22
Produits constatés d'avance	-	-
Total	78	22

Les charges constatées d'avance se rapportent à la rémunération de tenue de compte de CM CIC Securities et à une cotisation pour 2011 et sont par nature à rattacher au résultat d'exploitation.

10/ Écart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et les dettes en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change connu. Au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009, il n'existe pas de pertes de change latentes et les gains de change latents se montent à 184 milliers d'euros.

ÉCART DE CONVERSION PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Postes concernés :		
■ Dettes fournisseurs	184	218

5 Comptes sociaux

11/ Éléments concernant plusieurs postes de bilan

11.1 ACTIF

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Produits à recevoir et comptes de régularisation de l'actif ⁽¹⁾	422	453
Opérations d'exploitation	-	-
Opérations financières	422	453
Effets de commerce	-	-
Entreprises liées	683 591	647 938
Participations	65 962	142 765
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances ⁽²⁾	617 629	505 173
Total	684 013	648 391

(1) Les produits à recevoir des entreprises liées concernent les intérêts courus sur compte courant bloqué rémunéré.

(2) Les « Autres créances » représentent notamment un compte courant bloqué et rémunéré à hauteur de 608,5 millions d'euros.

11.2 PASSIF

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges à payer et comptes de régularisation du passif	-	-
Opérations d'exploitation	-	-
Opérations financières	-	-
Effets à payer	-	-
Entreprises liées	543	12 967
Emprunts et dettes financières diverses ⁽¹⁾	525	12 957
Fournisseurs et comptes rattachés	18	10
Autres	-	-
Total	543	12 967

(1) Les dettes représentent quatre comptes courants créditeurs pour un montant total de 525 milliers d'euros dont deux sont rémunérés.

12/ Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2010	2009
Par secteur d'activité		
Prestations	310	337
Total	310	337
Par secteur géographique		
France	-	-
Autres	310	337
Total	310	337

13/ Rémunérations des dirigeants

Les membres du conseil d'administration, y compris son Président ainsi que les membres du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et du comité d'audit, ont perçu globalement en 2010, en raison de leurs fonctions, une rémunération de 164 milliers d'euros au titre des jetons de présence.

14/ Détail des charges et produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	2010
Charges exceptionnelles	78 339
Sur opérations de gestion	134
Sur opérations de capital	78 160
■ Valeur nette comptable des titres de participation cédés ⁽¹⁾	77 891
■ Rachats d'actions propres	269
■ Autres	0
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	45
■ Provision pour impôt	-
■ Autres provisions pour risques et charges	45
Produits exceptionnels	37 274
Sur opérations de gestion	-
Sur opérations de capital	37 030
■ Produits de cession de titres de participation ⁽¹⁾	36 719
■ Rachat d'actions propres	303
■ Autres	8
Reprises sur provisions et transferts de charges	244
■ Reprise provision impôt	134
■ Reprise provision sur actions propres	110

(1) Voir note 3.

15/ Entreprises liées

(en milliers d'euros)	2010	2009
Charges financières ⁽¹⁾	113	534
Produits financiers ⁽²⁾	127 647	41 042

(1) Les charges financières représentent la charge d'intérêts relative à la rémunération d'une avance en compte courant s'élevant à 460 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(2) Les produits financiers correspondent notamment à des produits sur participation (dividendes) pour un montant de 124 855 milliers d'euros et à la rémunération des comptes courants pour un montant de 2 637 milliers d'euros.

5 Comptes sociaux

16/ Impôt sur les bénéfiques

RÉPARTITION

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	154 844	(7 931)	146 913
Résultat exceptionnel à court terme	107	(36)	71
Résultat exceptionnel à long terme	(41 173)	-	(41 173)
Boni d'intégration fiscale	-	21 467	21 467
Résultat comptable	113 778	13 500	127 278

Le résultat courant a fait l'objet de réintégrations (charges non déductibles du résultat courant) et de déductions (produits non taxables du résultat courant) fiscales pour déterminer une assiette taxable au taux de droit commun.

La même méthode a été utilisée pour déterminer le résultat exceptionnel à court terme taxable et l'impôt correspondant. Le résultat exceptionnel à court terme comprend en sus les réajustements de l'impôt sur les sociétés et du boni d'intégration fiscale relatifs à l'exercice précédent.

Le boni d'intégration fiscale sur l'année 2010 est de 21 467 milliers d'euros.

BOURBON a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 1998. Au 1^{er} janvier 2008, l'option a été reconduite pour 5 ans, soit jusqu'en 2012. Le périmètre au 31 décembre 2010 est composé des sociétés suivantes :

BOURBON – BOURBON ASSISTANCE – BOURBON MARITIME – PLACEMENTS PROVENCE LANGUEDOC – BOURBON OFFSHORE SURF – LES ABEILLES – SETAF – SETAPAR – AVRACS – H.S.O – O.D.B. – BOURBON SUPPLY INVESTISSEMENTS – BOURBON OFFSHORE – SINVRAC – FRUCTIDOR – FIPARGEST – THERMIDOR – CEMTAF – F B O – BOURBON OFFSHORE CRAFT – BOURBON SALVAGE INVESTMENTS – BOURBON OFFSHORE GAIA – BOURBON GAIA SUPPLY – BOURBON SUBSEA SERVICES – BOURBON SUBSEA SERVICES INVESTMENTS – ANGOR – MATADOR – PENTCOR – SEFOR – TENOR – BOURBON PS – BOURBON AD1 – BOURBON AD2 – SHANGOR – PERLOR – BRINDOR – ANTHEOR – SUNOR – P.P.V.

La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt liée au déficit, conservée chez BOURBON, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice.

17/ Montant des engagements financiers

Comme au 31 décembre 2009, il n'y a plus d'engagements donnés au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010 les engagements reçus sont relatifs aux créances sur cessions de participations évoquées en note 5.

ENGAGEMENTS REÇUS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut au 31.12.2010	Échéances			Montant brut au 31.12.2009
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Sûretés réelles, hypothèques et nantissements	1 085	1 085	-	-	2 327
Total	1 085	1 085	0	-	2 327

18/ Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Accroissement		
Écarts de conversion – Actif	-	-
Total	-	-
Allègement		
Contribution solidarité	-	6
Provisions (perte de change)	-	-
Provisions pour dépréciations	142	142
Résultats fiscaux des sociétés de personnes	4 313	6 525
Écarts de conversion – Passif	184	218
Total	4 639	6 891

5 Comptes sociaux

19/ Filiales et participations

(en milliers d'euros)

	Forme	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% détenu
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de BOURBON SA				
A. Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)				
Bourbon Ben Luc – Vietnam	SARL	3 811	631	99,88
Bourbon Maritime – France	SAS	3 049	343 950	100
FIPARGEST – île de La Réunion	SAS	103	8	100
SB Tay Ninh – Vietnam	JV	0	0	0,00
Financière Bourbon – France	SNC	626	8 649	51,71

B. Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)

Renseignements concernant les autres filiales et participations

A. Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)

1. Filiales françaises
2. Filiales étrangères

B. Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)

1. Filiales françaises
2. Filiales étrangères

N.B. : Pour les sociétés étrangères, le capital social et les capitaux propres sont convertis au taux de clôture, le résultat et le chiffre d'affaires sont convertis au taux moyen.

Taux de conversion retenus pour l'élaboration du tableau des filiales et participations :

Taux de clôture :

1 EUR = 1,3362 USD

1 EUR = 25 971 VND

Taux moyen :

1 EUR = 1,3258 USD

1 EUR = 25 650 VND

Participations Valeur comptable			Résultat du dernier exercice	Prêts et avances consentis par BOURBON SA	Cautions et avals donnés par BOURBON SA	Chiffre affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par BOURBON SA
Brutes	Provisions	Nettes					
6 218	1 777	4 441	630	-	-	2 157	694
41 722	-	41 722	276 033	-	-	1 140	100 000
15 245	15 130	115	(4)	-	-	-	291
-	-	-	-	-	-	31 345	4 727
646	-	646	8 330	608 500	-	-	6 523
66	-	66		-	-		12 230
1 965	1 965	-		-	-		-
3	-	3		-	-		-
49	8	41		-	-		-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- ▣ le contrôle des comptes annuels de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▣ la justification de nos appréciations ;
- ▣ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'établit à 47 082 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3 « Immobilisations financières brutes » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société BOURBON, décrite dans cette note, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Marseille, le 31 mars 2011

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(exercice clos le 31 décembre 2010)

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. AVEC LA SOCIÉTÉ CROWN HEATHER, LTD., FILIALE DU GROUPE SINOPACIFIC

Nature et objet : Commande de 4 navires offshore de design « SPA 80 » auprès de la société CROWN HEATHER, Ltd., pour un montant global de 71,2 MUSD.

Administrateurs intéressés : Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président-directeur général de BOURBON, S.A. et Administrateur de SINOPACIFIC, et Madame Lan Vo, Administrateur de BOURBON, S.A. et Administrateur de SINOPACIFIC.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 26 janvier 2010.

Modalités d'application : Cette commande prévoit un calendrier de paiement basé sur le versement d'un acompte de 10 % à la commande, d'un acompte de 10 % à la découpe de la tôle, et du solde de 80 % à la réception du navire. Le 2 avril 2010, elle a donné lieu au versement d'acomptes à hauteur de 5,3 M€.

2. AVEC LES SOCIÉTÉS CROWNSHIP, LTD. ET ZHEJIANG SHIPBUILDING, CO, FILIALES DE LA SOCIÉTÉ SINOPACIFIC

Nature et objet : Conclusion d'un contrat-cadre avec BOURBON OFFSHORE, filiale de BOURBON, S.A. portant sur la commande de 62 navires (y compris les 4 navires de design « SPA 80 » ci-dessus visés) à livrer de 2012 à 2014, pour un montant global d'environ 1 Md USD.

Administrateurs intéressés : Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président-directeur général de BOURBON, S.A. et Administrateur de SINOPACIFIC et Madame Lan Vo, Administrateur de BOURBON, S.A. et Administrateur de SINOPACIFIC.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 9 juin 2010.

Modalités d'application : le contrat-cadre a été signé le 25 juin 2010 et a donné lieu au versement d'un acompte de 5 % de la valeur totale du contrat (hors les 4 « SPA 80»), soit 47,1 MUSD. Il prévoit des modalités de paiement selon lesquelles 75 % du prix est payable lors de la livraison de chaque navire. Il prévoit également l'émission par SINOPACIFIC d'une caution de restitution d'acomptes en faveur de BOURBON, S.A. couvrant les deux premiers acomptes de 5 et 10 %. Cette caution ayant été obtenue le 28 juin 2010, la somme de 42,6 MUSD a été versée à cette même date à titre de 2^e acompte pour des commandes portant sur 16 SPA 80 et 10 SPP 17.

3. AVEC LA SOCIÉTÉ JACCAR HOLDINGS, S.A.

Nature et objet : Modification substantielle de la convention de prestations de management conclue avec la société JACCAR HOLDINGS, S.A. et approuvée en 2004 par le Conseil d'Administration.

Administrateur intéressé : Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président-Directeur Général de votre société, et Président de JACCAR HOLDINGS, S.A.

5 Comptes sociaux

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 9 juin 2010.

Modalités d'application: Le montant hors taxes des prestations à facturer au titre de l'exercice 2010 se compose d'une partie fixe de 360 000 € HT et d'une partie variable, calculée sur la base de 1 % du résultat net consolidé part du groupe BOURBON, la partie variable étant plafonnée à 500 000 €.

4. AVEC LA SOCIÉTÉ MARINE, S.A.S.

Nature et objet : Modification substantielle de la convention de prestations de management conclue avec la société MARINE S.A.S. et approuvée en 2006 par le Conseil d'Administration.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 9 juin 2010.

Administrateur intéressé : Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général Délégué de BOURBON, S.A. et Président de MARINE, S.A.S.

Modalités d'application : Le montant hors taxes des prestations à facturer au titre de l'exercice 2010 s'élève à 150 000 €.

5. AVEC LA SOCIÉTÉ CROWNSHIP, LTD, FILIALE DE LA SOCIÉTÉ SINOPACIFIC

Nature et objet : Dans le cadre du prêt de 400 MUSD que la China Exim Bank est disposée à consentir à la société CROWNSHIP, Ltd, filiale de la société SINOPACIFIC, BOURBON, S.A. est sollicité à l'effet de fournir à la China Exim Bank une garantie de remboursement dudit contrat de prêt ; cette garantie prendrait effet à compter de la date de signature du contrat de prêt et prendrait fin à la livraison des navires financés par le prêt.

Administrateurs intéressés : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux, Président-directeur général de BOURBON, S.A. et Administrateur de SINOPACIFIC, et Madame Lan Vo, Administrateur de BOURBON, S.A. et Administrateur de SINOPACIFIC.

Date d'autorisation : Consultation écrite du Conseil d'Administration du 18 juin 2010.

Modalités d'application : Cette garantie, dont l'entrée en application est liée à la réception par BOURBON, S.A. de diverses sûretés consenties par des sociétés du groupe SINOPACIFIC, n'est pas encore entrée en vigueur au 31 décembre 2010 ; elle ne donnera pas lieu à rémunération, la contrepartie étant le différé de paiement des navires. Aucune garantie bancaire ne sera accordée par BOURBON, S.A. à CROWNSHIP, Ltd au regard du paiement à la livraison des 75% de la valeur des navires.

6. AVEC LA SOCIÉTÉ PIRIOU, S.A.S.

Première convention

Nature et objet : Commande de 42 canots de sauvetage (« rescue boats »), assortie d'une option pour 40 unités supplémentaires, auprès des chantiers de la société PIRIOU, S.A.S., pour un montant total estimé de 8 M€. Ces canots de sauvetage sont destinés à être installés à bord de navires commandés par votre groupe et actuellement en cours de construction.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 6 décembre 2010.

Administrateurs intéressés : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux, Président-directeur général de BOURBON, S.A. et Administrateur de PIRIOU, S.A.S., et Monsieur Christian Munier, Administrateur de BOURBON, S.A. et Président du Conseil de Surveillance de PIRIOU, S.A.S.

Modalités d'application : La construction des canots pourra s'effectuer dans le(s) chantier(s) que PIRIOU possède en Asie ; au 31 décembre 2010, 30 canots ont fait l'objet d'une commande ferme représentant un montant global de 3,4 M€. Aucun acompte n'a été versé au 31 décembre 2010.

Deuxième convention

Nature et objet : Etude à confier à PIRIOU portant sur la conception de quatre F.S.I.V. aux fonctionnalités supérieures et améliorées par rapport à celles des actuels F.S.I.V. composant la flotte.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 6 décembre 2010.

Administrateurs intéressés : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux, Président-directeur général de BOURBON, S.A. et Administrateur de PIRIOU, S.A.S., et Monsieur Christian Munier, Administrateur de BOURBON, S.A. et Président du Conseil de Surveillance de PIRIOU, S.A.S.

Modalités d'application : L'étude a été lancée courant décembre 2010.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. AVEC LA SOCIÉTÉ SINOPACIFIC

Nature et objet : Commandes de navires auprès de la société SINOPACIFIC, assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : 31 navires ont été livrés au cours de l'année 2010, pour un montant cumulé de 380,2 M€. Une commande de 2 vraquiers a été annulée. Au 31 décembre 2010, les commandes en cours portent sur 33 navires pour un montant global de 660,0 M€ ; elles ont donné lieu au versement cumulé d'avances sur commandes à hauteur de 480,1 M€. BOURBON bénéficie d'une caution consentie par CANA TERA, S.A.S. (anciennement JACCAR, S.A.S) au titre de la restitution de ces acomptes versés pour un montant qui s'élève au 31 décembre 2010 à la somme de 263,7 M€. Cette caution est donnée solidairement avec la société EVERGREEN.

2. AVEC LA SOCIÉTÉ WEST ATLANTIC SHIPYARD

Nature et objet : Commandes de navires auprès de la société WEST ATLANTIC SHIPYARD, assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : 10 navires ont été livrés au cours de l'année 2010, pour un montant cumulé de 19,5 M€. Au 31 décembre 2010, les commandes en cours portent sur 12 navires pour un montant global de 25,2 M€ ; elles ont donné lieu au versement cumulé d'avances sur commandes à hauteur de 9,0 M€.

3. AVEC LA SOCIÉTÉ SEAS

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société SEAS, assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : 5 navires ont été livrés au cours de l'année 2010, pour un montant cumulé de 10,0 M€. Au 31 décembre 2010, les commandes en cours portent sur 10 navires pour un montant global de 13,3 M€ ; elles ont donné lieu au versement cumulé d'avances sur commandes à hauteur de 4,8 M€.

4. AVEC LA SOCIÉTÉ PIRIOU

Nature et objet : Commandes de navires auprès de la société PIRIOU, S.A.S., assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : 2 navires ont été livrés au cours de l'année 2010, pour un montant cumulé de 8,2 M€. Au 31 décembre 2010, les commandes en cours portent sur 1 navire pour un montant global de 4,1 M€ ; elles ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 0,8 M€.

5. AVEC LA SOCIÉTÉ CROWNSHIP

Nature et objet : Achat de 5 vraquiers destinés à la revente, auprès de la société CROWNSHIP, filiale de la société SINOPACIFIC.

Modalités d'application sur l'exercice : Au cours de l'année 2010, trois navires ont été pris en livraison ; le premier a été revendu début 2010 ; les deux autres navires ainsi que le Molitor pris en livraison en 2009 ont été vendus dans le cadre de la cession globale de la flotte de vraquiers à la société GENCO durant le second semestre 2010. L'opération globale d'achat/vente de 5 vraquiers a eu un impact de (3,7) MUSD sur le résultat consolidé 2010 de BOURBON.

6. AVEC LA SOCIÉTÉ JACCAR HOLDINGS, S.A.

Nature et objet : Contrat de prestations de services avec la société JACCAR HOLDINGS, S.A. relatif à l'organisation de la cession de la participation de BOURBON S.A. au capital de la société Sucrierie de Bourbon Tay Ninh (SBT).

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 24 août 2009.

Modalités d'application sur l'exercice : La cession est intervenue en fin d'année 2010 en faveur d'un groupe d'investisseurs Vietnamiens. Aucune rémunération ne sera facturée à ce titre par la société JACCAR HOLDINGS, S.A.

CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES

Situation des cautions et garanties sur l'autorisation globale de 15 000 000 d'euros accordée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 mars 2010.

Aucune caution n'a été émise au titre de l'exercice.

Lyon et Marseille, le 31 mars 2011

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS



RAPPORT DU PRÉSIDENT

- 146 Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- 154 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société BOURBON (exercice clos le 31 décembre 2010)

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 et la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- ▣ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- ▣ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- ▣ de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

La société se réfère au et respecte le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF au mois de décembre 2008 et mis à jour en avril 2010. Ce code est consultable sur le site Internet du MEDEF (www.code-afep-medef.com).

La société rappelle qu'elle est en conformité avec la transposition de la 8^e directive européenne sur l'obligation d'avoir un comité d'audit.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du contrôle interne, le présent rapport s'appuie également sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers en janvier 2007, mis à jour en juillet 2010.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 14 mars 2011.

1/ Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose actuellement de 10 administrateurs qui lui apportent des expériences et des profils différents et complémentaires :

- ▣ **Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux** : Président du conseil et Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2010 puis Président du conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- ▣ **Monsieur Christian d'Armand de Chateaufieux** : administrateur ;
- ▣ **Monsieur Henri d'Armand de Chateaufieux** : administrateur, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- ▣ **Monsieur Guy Dupont** : administrateur indépendant, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- ▣ **Monsieur Marc Francken** : administrateur indépendant, Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ; Président du comité d'audit ;
- ▣ **Monsieur Baudouin Monnoyeur** : administrateur ;
- ▣ **Monsieur Christian Munier** : administrateur, membre du comité d'audit ;

- ▣ **Madame Agnès Pannier-Runacher** : administrateur indépendant, membre du comité d'audit ;
- ▣ **Monsieur Philippe Sautter** : administrateur indépendant, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- ▣ **Madame Vo Thi Huyen Lan** : administrateur.

Depuis le 24 août 2009, le conseil d'administration est assisté d'un censeur, comme le permettent les statuts, en la personne de Madame Dominique Senequier, précédemment administrateur.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'assemblée générale est de trois ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée de la façon suivante : cinq mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, trois mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, et deux mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les administrateurs étrangers sont au nombre de deux. Le conseil d'administration est actuellement composé à hauteur de 20 % par des femmes (huit hommes et deux femmes).

BOURBON veillera à se conformer progressivement à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle afin que le conseil d'administration atteigne et maintienne un pourcentage d'au moins 20 % de femmes dans un délai de trois ans et d'au moins 40 % dans un délai de six ans, à l'issue de la première assemblée générale qui suit le 1^{er} janvier de l'année de publication de la loi.

Au cours de l'année 2010, la composition du conseil d'administration a été affectée par les événements suivants :

- ☒ renouvellement des mandats de Madame Vo Thi Huyen Lan et de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux ;
- ☒ ratification de la cooptation de Madame Agnès Pannier-Runacher en remplacement de Madame Dominique Senequier pour la durée restant à courir sur son mandat.

Chaque administrateur dispose au minimum de 300 actions BOURBON, comme le prévoient les statuts.

La liste des mandats exercés en dehors du Groupe par les membres du conseil d'administration est détaillée dans le rapport de gestion au paragraphe 3.2.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration, lors de sa séance du 14 mars 2011, sur recommandation de son comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a procédé à l'examen de la qualification de l'indépendance de chacun de ses membres. Le conseil a retenu les recommandations du Code AFEP-MEDEF dans l'appréciation de l'indépendance de ses administrateurs à savoir :

- ☒ ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ☒ ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ☒ ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son Groupe,
 - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ☒ ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ☒ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ☒ ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

En regard des critères précités, le conseil d'administration a conclu à l'indépendance de quatre administrateurs : Madame Agnès Pannier-Runacher, Messieurs Guy Dupont, Marc

Francken et Philippe Sautter, satisfaisant ainsi à la proportion d'un tiers des administrateurs indépendants recommandés par le Code AFEP-MEDEF dans les sociétés contrôlées.

Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social :

- ☒ n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- ☒ n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- ☒ n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- ☒ n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Au 31 décembre 2010, Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux détient, au travers de la société Jaccar Holdings, plus de 20 % du capital de la société.

Messieurs Baudouin Monnoyeur et Henri d'Armand de Chateaufieux détiennent, au travers des sociétés Monnoyeur et Mach-Invest, des participations en capital ou droits de vote supérieures à 5 %.

En outre, concernant les conflits d'intérêts potentiels, aucun mandataire social n'a fait l'objet d'un arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel il aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou en tant que membre de la Direction Générale, indépendamment des conventions réglementées. Ces conventions ne sont pas source de conflit d'intérêts car elles sont négociées et traitées à des conditions normales.

À ce jour, il n'existe pas de contrat de service liant un administrateur ou un membre de la Direction Générale à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Chaque membre du conseil est individuellement tenu au respect du règlement intérieur.

Par ailleurs, le règlement intérieur contient une charte de l'administrateur précisant les droits et obligations des administrateurs, et également les règles concernant les restrictions et/ou interdictions d'intervention des administrateurs sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques. À cet égard, les administrateurs sont informés des périodes restrictives.

1.2.1 Missions

Le conseil d'administration détermine et revoit régulièrement, sur proposition du Directeur Général, la stratégie du Groupe, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le conseil d'administration examine et approuve chaque année le budget annuel et le plan stratégique à moyen terme.

Le conseil d'administration délibère préalablement sur toute opération qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du Groupe ou qui serait susceptible de l'affecter significativement ou de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe.

Le conseil d'administration examine et approuve ainsi préalablement toutes les opérations d'acquisition ou de désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 100 millions d'euros.

Le conseil d'administration est informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du Groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du Groupe et tout particulièrement de tout problème remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Le conseil d'administration revoit et approuve les informations publiées dans le rapport annuel par la société sur ses pratiques et structures de gouvernement d'entreprise.

Il approuve la composition du comité exécutif du Groupe.

Le conseil d'administration revoit sa composition lorsque nécessaire. Il examine annuellement son fonctionnement.

1.2.2 Organisation des travaux du conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale, et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du conseil d'administration et Directeur Général était assisté au 31 décembre 2010 de deux Directeurs Généraux délégués : Messieurs Christian Lefèvre et Laurent Renard, non-administrateurs.

Lors de sa séance du 6 décembre 2010, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, rémunérations et de la gouvernance, a décidé de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général du Groupe. Il a nommé Monsieur Christian Lefèvre, jusque-là Directeur Général délégué, aux fonctions de Directeur Général, à effet du 1^{er} janvier 2011, Monsieur Jacques d'Armand de Chateaueux conservant la Présidence du conseil d'administration. Lors de cette même session, sur proposition du nouveau Directeur Général, le conseil d'administration a nommé Messieurs Gaël Bodènès et Laurent Renard Directeurs Généraux délégués, en charge respectivement des Opérations et de la Finance & Administration.

Le comité exécutif du Groupe, composé du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués de BOURBON, se réunit deux fois par mois et en particulier préalablement à chaque réunion du conseil d'administration. Ce comité prépare les décisions du conseil d'administration, concernant notamment les investissements et le budget d'exploitation annuel.

1.3 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations sur les événements significatifs de la société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs. Ils sont généralement soumis à leur approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions au cours desquelles le conseil d'administration arrête les comptes.

En 2010, le conseil d'administration a tenu quatre réunions (les 15 mars, 9 juin, 30 août et 6 décembre) dont la durée a été en moyenne de quatre heures. Le taux d'assiduité a été de 88 % contre 95 % en 2009. Par ailleurs, les administrateurs se sont réunis pour un séminaire de réflexion stratégique les 26 et 27 janvier 2010 en préparation de la mise en œuvre du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy ».

Les réunions du conseil d'administration ont comporté, en particulier, l'examen des points suivants :

- ▣ suivi de la gestion courante : examens des comptes financiers, comptes-rendus des comités, comptes-rendus des grands dossiers en cours, constatation d'augmentation de capital du fait de la levée d'options de souscription et d'attribution d'actions gratuites, préparation de l'assemblée générale annuelle ;
- ▣ suivi des grandes orientations : stratégie de développement du Groupe, cession d'actifs, gestion financière en période de crise, règles de gouvernement d'entreprise, actionariat salarié ;
- ▣ fonctionnement des organes sociaux : nominations, évaluation, changement de gouvernance.
- ▣ Décision en matière de conventions réglementées, en particulier revue et autorisation des commandes passées dans des chantiers navals entrant dans le cadre des conventions réglementées ; cette revue se fait en dehors de la présence des administrateurs concernés. Les décisions sur les conventions réglementées se prennent après revue des dossiers préparés par le Directeur des Opérations qui prennent en compte des éléments de conformité des objectifs du plan stratégique, la capacité des chantiers à délivrer des produits de qualité, dans les délais et à l'intérieur des budgets ainsi que de la compétitivité des offres par rapport aux conditions de marché du moment.

1.4 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration n'a pas procédé à une évaluation formalisée en 2010. Toutefois, lors du conseil du 6 décembre 2010, le conseil a débattu de son fonctionnement conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF et a noté les points de progression mis en place suite à la dernière évaluation formalisée en 2009.

1.5 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est assisté dans sa mission par deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

1.5.1 Le comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission d'assister le conseil d'administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Le comité d'audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application des articles L. 823-19 et L. 823-20-4° du Code de commerce introduits par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008.

Dans ce cadre :

- ▣ il pilote la procédure de sélection des commissaires aux comptes avant soumission du résultat au conseil ; il examine l'indépendance et l'objectivité de ceux-ci ;
- ▣ il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ▣ il procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels ;
- ▣ il examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel à ces règles ;
- ▣ il se fait présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et obtient, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- ▣ il évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, et notamment s'assure de la mise en place et du bon fonctionnement du comité de contrôle interne ;
- ▣ il prend connaissance de la situation financière et de la trésorerie ;
- ▣ il examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs ;
- ▣ il prend connaissance du rapport du Président sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne.

- ▣ Trois fois par an, il examine les engagements financiers auprès des chantiers relevant des conventions réglementées.

Le comité d'audit suit les recommandations émises le 22 juillet 2010 par le groupe de travail de l'AMF sur le comité d'audit.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé au minimum de trois membres désignés par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le comité désigne son Président parmi ses membres. Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du comité doit être présente. Sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État.

Le comité d'audit s'est doté d'un règlement intérieur lors de sa séance du 10 mars 2010.

À ce jour, le comité est composé de trois personnes dont deux administrateurs indépendants, respectant la proportion d'au moins deux tiers recommandés par l'AFEP-MEDEF dans les sociétés contrôlées :

- ▣ Monsieur Marc Francken, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ▣ Madame Agnès Pannier-Runacher, administrateur indépendant ;
- ▣ Monsieur Christian Munier.

Ses membres ont tous une compétence reconnue en matière financière et comptable.

Il convient de noter que le comité est assisté d'un cabinet conseil extérieur qui, outre les conseils qu'il apporte durant les comités, a effectué une mission d'audit en 2010 sur les processus assurances et recrutement du Groupe.

Le comité d'audit rencontre et interroge, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la Direction Générale, la Direction Financière, l'audit interne ou toute autre personne du management.

En ce qui concerne l'examen des comptes par le comité d'audit, il a été décidé de respecter un délai minimum avant la réunion du conseil d'administration statuant sur ces comptes.

Le Président du comité d'audit rend compte au conseil des travaux du comité en début de chaque séance du conseil d'administration suivant le comité d'audit.

TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit s'est réuni trois fois en 2010. Le taux de présence des membres aux réunions du comité a été de 100 %. Les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions du comité traitant des arrêtés des comptes audités. Dans ce cadre, ils ont exposé le contexte dans lequel ils ont exercé leur mission et ont présenté leurs conclusions.

6 Rapport du Président

Au cours de ces réunions, le comité a notamment :

- ▣ examiné les comptes de l'exercice 2009 et des comptes semestriels 2010 ;
- ▣ revu la cartographie des risques ;
- ▣ examiné le niveau de sécurisation des flux financiers au sein du Groupe ;
- ▣ revu les conventions réglementées ;
- ▣ procédé à l'évaluation de la gestion du risque de change ;
- ▣ analysé l'avancement du plan « Horizon 2012 » et la mise en œuvre du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy » ;
- ▣ suivi l'état d'avancement des missions menées par l'audit interne.

Un des membres du comité d'audit, dûment mandaté par ses pairs, a effectué une visite au siège opérationnel du Groupe et interviewé des membres des fonctions centrales et d'une unité opérationnelle pour appréhender la gestion des risques au sein de BOURBON. Il en a fait un compte rendu au cours de la séance du 23 août 2010.

Par ailleurs, lors de la réunion du 10 mars 2010, le comité d'audit a auditionné le Directeur de l'audit interne du Groupe qui a présenté les missions de son service et le plan d'audit 2010, et a auditionné, lors de la réunion du 23 août 2010, le *Senior Vice President* en charge de la flotte BOURBON sur le thème de la gestion de l'intégrité des actifs.

1.5.2 Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a pour mission :

- ▣ d'examiner toute proposition de nomination à un poste de membre du conseil d'administration ou à un poste de mandataire social et de formuler sur ces propositions un avis et/ou une recommandation auprès du conseil d'administration ;
- ▣ de présenter au conseil d'administration des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription de la société attribués aux mandataires sociaux et/ou dirigeants du Groupe ;
- ▣ de s'assurer de l'existence d'un plan de succession pour les membres de l'équipe de direction.

En 2010, le Président du comité était en outre chargé de surveiller la bonne gouvernance dans le cadre du cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le conseil d'administration. Le comité désigne son Président parmi ses membres.

Le comité se réunit au moins une fois par an.

À ce jour, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de quatre personnes dont trois administrateurs indépendants :

- ▣ Monsieur Marc Francken, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ▣ Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux ;
- ▣ Monsieur Guy Dupont, administrateur indépendant ;
- ▣ Monsieur Philippe Sautter, administrateur indépendant.

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance s'est doté d'un règlement intérieur lors de sa séance du 15 mars 2010.

TRAVAUX DU COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'année 2010 avec un taux de présence de 100 %.

Les principaux travaux du comité ont porté, entre autres, sur :

- ▣ une réflexion sur la composition du conseil ;
- ▣ la revue des administrateurs indépendants ;
- ▣ la rémunération des mandataires sociaux et définition des critères de la partie variable en cohérence avec un benchmark du secteur et en adéquation avec les rémunérations des autres cadres de la société ;
- ▣ la réévaluation du montant des jetons de présence ;
- ▣ le changement de gouvernance et la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

1.6 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'ensemble des éléments de rémunérations des mandataires sociaux est détaillé dans le rapport de gestion (paragraphe 3.3.).

1.7 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 19 des statuts de la société.

1.8 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce font l'objet d'une communication appropriée au sein du rapport de gestion (paragraphe 6.4).

2/ Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne décrit dans ce rapport fait référence à la société et à toutes ses entités consolidées (ci-après désignées « BOURBON »).

2.1 OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne défini et mis en œuvre au sein de BOURBON vise à assurer :

- ☒ la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- ☒ l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- ☒ le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- ☒ la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

2.2 COMPOSANTE DE LA NOTION DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de BOURBON. Sa surveillance et son bon fonctionnement sont une préoccupation constante partagée par l'ensemble des responsables opérationnels et fonctionnels au regard des objectifs qui leur ont été assignés. En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que BOURBON s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

En ce sens, le dispositif de contrôle interne en place au sein de BOURBON s'appuie sur :

- ☒ une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et de compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures des systèmes d'information et des outils et des pratiques appropriés ;
- ☒ la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- ☒ un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- ☒ des activités de contrôle, proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des actions sont prises en vue de limiter et dans la mesure du possible réduire et maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- ☒ une surveillance du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien suivi soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que les risques qu'il vise soient totalement éliminés.

2.3 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

L'organisation et la mise en œuvre du contrôle interne reposent sur la sensibilisation, l'implication de l'ensemble des collaborateurs de BOURBON.

L'environnement de contrôle intègre ainsi les comportements des acteurs du contrôle interne comptable et financier.

2.3.1 Organisation générale du contrôle interne

La Direction du Groupe est assurée, dans le cadre des délégations mises en place par le conseil d'administration, par le Directeur Général assisté de deux comités :

- ☒ le comité exécutif ;
- ☒ le comité de direction.

Le **comité exécutif** de BOURBON est l'instance collégiale décisionnaire responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de la réalisation des objectifs du Groupe vis-à-vis des clients, du personnel et des actionnaires. Il examine les options pour la bonne réalisation de la stratégie notamment dans les domaines de la sécurité, de l'innovation, des ressources humaines et de la maîtrise des coûts. Il décide des priorités et alloue les ressources et les moyens nécessaires au développement de l'entreprise.

Sous l'autorité du comité exécutif, le **comité de direction** veille à la mise en place des objectifs de la stratégie et traite des questions d'intérêt général du Groupe lors de ses réunions mensuelles. Ce comité, outre les membres du comité exécutif, est composé de 11 membres représentant les fonctions centrales du Groupe ainsi que les responsables des principales filiales.

Les **fonctions centrales** sont composées d'experts des métiers spécifiques du Groupe ou des fonctions support classiques. Elles proposent les stratégies et les politiques Groupe dans leurs domaines respectifs et apportent assistance aux unités opérationnelles, en assurant entre autres la diffusion des meilleures pratiques. Il appartient à chaque unité opérationnelle de s'approprier et d'adapter au contexte local les politiques définies dans les domaines concernés afin de soutenir les objectifs et la définition du contrôle interne.

L'activité du Groupe est organisée autour de deux **activités** :

- ☒ l'activité Marine Services ;
- ☒ l'activité Subsea Services.

6 Rapport du Président

Chaque activité regroupe des **unités opérationnelles** dédiées. Les unités opérationnelles exécutent la stratégie dans le respect des budgets qui leur sont assignés par leurs conseils d'administration respectifs. Elles disposent de larges délégations afin d'assurer au mieux la satisfaction des clients. Elles sont directement impliquées et responsabilisées dans la mise en œuvre du contrôle interne.

Par ailleurs, les unités opérationnelles rendent compte trimestriellement au comité exécutif de leurs performances tant opérationnelles que financières.

2.3.2 Présentation de l'organisation générale des systèmes de contrôle interne

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des procédures et standards définis pour le Groupe puissent être en adéquation avec les orientations définies par la Direction Générale.

PROCÉDURES ET STANDARDS OPÉRATIONNELS

La politique du Groupe en matière de conduite des opérations et de maîtrise des risques est clairement définie par un système de gestion qui s'appuie :

- ▣ d'une part, sur la responsabilisation du management dans la mise en œuvre et le suivi de cette politique ;
- ▣ d'autre part, sur l'émission de procédures d'organisation et de gestion visant notamment à assurer la conformité aux réglementations, la maîtrise des risques d'exploitation, la gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement, la formation et l'habilitation du personnel, la maintenance, les achats, l'analyse et le traitement des incidents et accidents.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les processus concernés sont d'une part ceux qui permettent d'alimenter la base de données comptables et de générer l'information comptable et financière et d'autre part, les processus d'arrêté comptable et de communication financière.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble de dispositifs, de règles, de procédures et de contrôles. La documentation et la formalisation progressive de procédures contribuent au renforcement de cette fiabilité.

Il s'agit principalement :

- ▣ du processus de planification du Groupe. Il aboutit à l'élaboration du budget annuel qui permet de décliner les orientations stratégiques du Groupe en plans d'actions opérationnels. Dans cet esprit, la Direction du contrôle de gestion anime et coordonne le système de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédures qui fixe les règles de gestion et les modalités d'établissement du budget ainsi que du reporting de gestion applicable à la fois au niveau opérationnel et Groupe ;

- ▣ des procédures de consolidation des comptes en conformité avec les procédures fixées et approuvées par la Direction. La société établit ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS. Un logiciel intégré est utilisé pour la consolidation des états financiers du Groupe. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont présentés au comité d'audit préalablement à leur approbation par le conseil d'administration ;
- ▣ du document de référence dont l'élaboration vise notamment à s'assurer de l'exactitude, de la cohérence, de la conformité aux lois et règlements applicables et de la qualité de l'information financière.

2.4 PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

Les systèmes de contrôle interne font eux-mêmes l'objet de contrôles à la fois de manière continue par le management et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité, ni responsabilité directes sur les opérations.

2.4.1 Le comité d'audit

Les attributions ainsi que les travaux réalisés par le comité d'audit figurent au paragraphe 1.5.1. du présent rapport.

2.4.2 Le comité de contrôle interne

Ce comité a pour mission de piloter la qualité du contrôle interne au sein de BOURBON et de superviser les activités d'audit interne :

- ▣ approbation du plan annuel d'audit, examen des rapports émis et suivi de l'avancement des plans d'actions mis en œuvre consécutivement aux recommandations de l'audit interne ;
- ▣ examen et évaluation des procédures de contrôle interne, du système de gestion des risques et du fonctionnement du service audit interne.

Le comité de contrôle interne est composé des membres du comité exécutif et du *Senior Vice President* en charge de la flotte.

2.4.3 L'audit interne

Le service d'audit interne en place au sein de BOURBON depuis l'année 2002 est actuellement composé de quatre auditeurs.

L'audit interne a pour mission générale, par une approche systématique et méthodique, de donner une assurance raisonnable sur la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne au sein de BOURBON et par ses recommandations de les renforcer.

Le champ d'intervention s'étend à l'ensemble des filiales et activités de BOURBON. L'audit interne exerce sa fonction en totale indépendance vis-à-vis des structures auditées et dans le respect du code de déontologie de l'IIA (« *Institute of Internal Auditors* »).

Une charte de l'audit interne a été établie afin de définir et de diffuser largement au sein de BOURBON ce qu'est l'audit interne : mission, organisation et rattachement, pouvoirs et responsabilités, règles de conduite et compétences, méthodologie.

Les missions d'audit interne sont conduites selon un plan annuel approuvé par le comité de contrôle interne. Le plan d'audit repose sur une analyse préalable visant à identifier et évaluer les risques, les activités, les processus et les fonctions critiques. Ce plan d'audit tient compte de la croissance de BOURBON, en particulier à l'international.

Le service d'audit interne s'assure régulièrement du respect des politiques générales et procédures citées précédemment.

2.4.4 L'audit opérationnel

Les responsables HSE (Hygiène-santé, Sécurité, Environnement) du Groupe, les officiers référents et la Direction Qualité assurent par des audits réguliers dans les unités opérationnelles le contrôle de l'efficacité du système et la bonne application des standards BOURBON. Par ailleurs, chaque unité opérationnelle fait l'objet d'audits externes ponctuels ou périodiques visant à vérifier que son organisation interne et ses navires répondent aux prescriptions de normes ou de codes obligatoires ou adoptés intentionnellement.

2.4.5 La Qualité

La Direction Qualité veille à la mise en place et au maintien d'un système intégré de management de la qualité. Elle s'assure de l'efficacité et de l'efficience des processus des systèmes de gestion, de leurs interactions, de leur mesure et de leur mise en ligne avec la stratégie du Groupe.

2.4.6 Les commissaires aux comptes

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de BOURBON et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit complet par les commissaires aux comptes. Un audit intermédiaire sous la forme d'un examen limité est également assuré par les commissaires aux comptes au 30 juin de chaque année.

Leurs travaux apportent au Groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite. Dans ce cadre, ils prennent connaissance du contrôle interne afin d'identifier et d'évaluer le risque d'anomalie significative dans les comptes et ce, pour concevoir et mettre en œuvre leurs procédures d'audit.

3/ Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général. Les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et ce, conformément aux statuts.

Le Président du conseil d'administration

2.5 CARTOGRAPHIE ET GESTION DES RISQUES

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet esprit, sous l'égide du comité de contrôle interne, une démarche a abouti à l'élaboration d'une « cartographie des risques » courant 2005.

Une équipe dédiée a été constituée au sein du Groupe. Un inventaire des risques, aussi exhaustif que possible, et des contrôles associés, a été établi.

Catégorisés en fonction de leur nature, ces risques sont évalués et hiérarchisés en fonction de leur fréquence possible (de fréquent à improbable) et de leur impact potentiel (négligeable à catastrophique) qui nécessiterait la mise en œuvre immédiate d'un plan d'actions par une cellule de crise.

La cartographie des risques est régulièrement mise à jour et discutée en comité exécutif puis présentée annuellement au comité d'audit et au conseil d'administration. La cartographie des risques a fait l'objet d'une actualisation au cours de l'année 2010 afin de tenir compte des résultats des plans d'actions mis en œuvre au cours de l'année 2010 et des changements intervenus dans l'évaluation de certains risques.

La nature et la hiérarchisation de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins rendu compte formellement des principaux risques et de leur modalité de gestion dans la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion.

2.6 CONCLUSION

L'ensemble des actions entreprises contribue à parfaire le dispositif de contrôle interne au sein des entités de BOURBON.

L'environnement de contrôle et le système de contrôle décrits ci-dessus ne sont pas statiques et la Direction de BOURBON est attentive aux évolutions dans ce domaine et s'attache à une constante amélioration de son dispositif de contrôle interne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOURBON

(exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BOURBON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▣ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ▣ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ▣ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- ▣ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▣ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

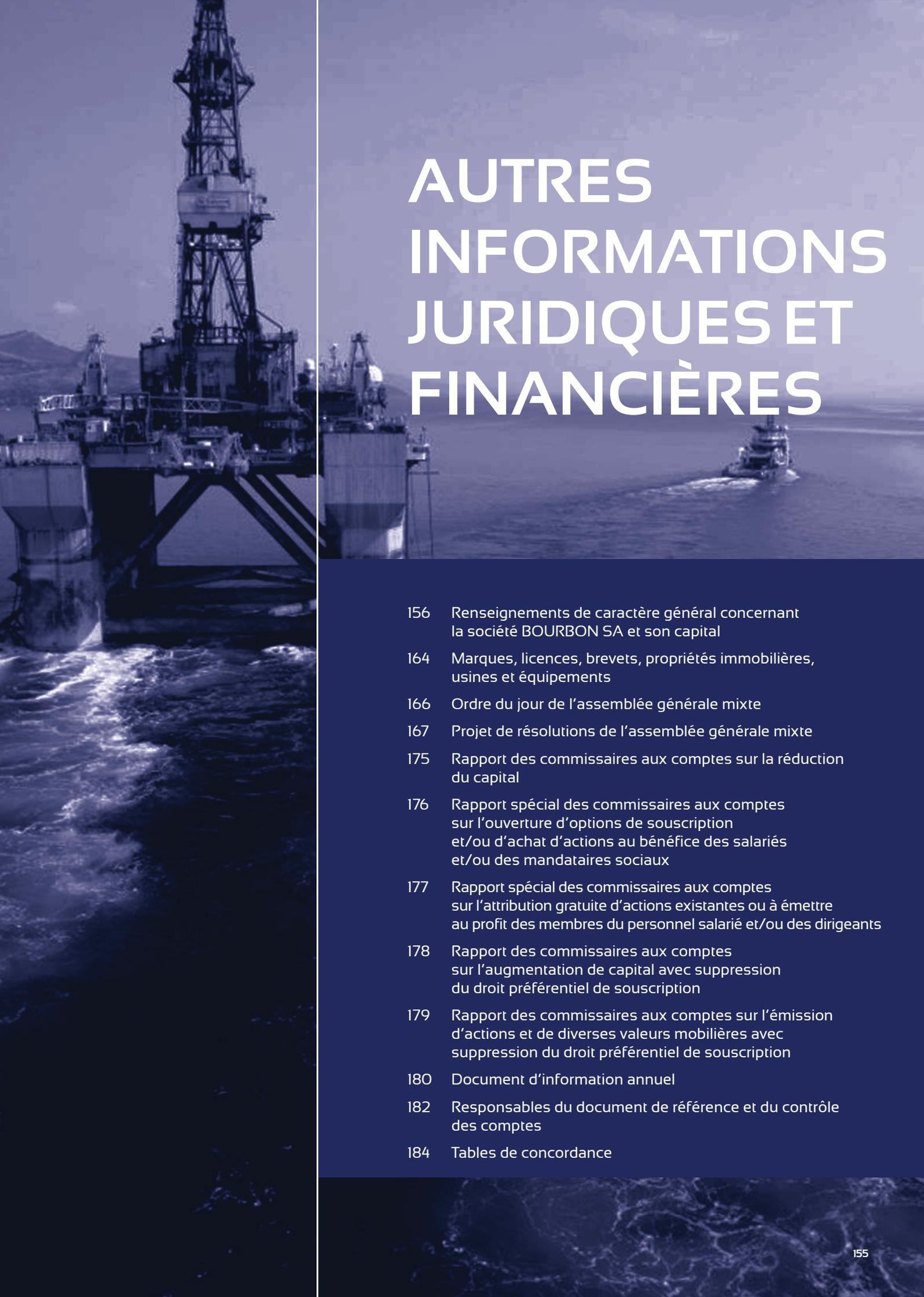
Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Marseille, le 31 mars 2011

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS



AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

- 156 Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital
- 164 Marques, licences, brevets, propriétés immobilières, usines et équipements
- 166 Ordre du jour de l'assemblée générale mixte
- 167 Projet de résolutions de l'assemblée générale mixte
- 175 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital
- 176 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux
- 177 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants
- 178 Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
- 179 Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription
- 180 Document d'information annuel
- 182 Responsables du document de référence et du contrôle des comptes
- 184 Tables de concordance

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ BOURBON SA ET SON CAPITAL

1/ Renseignements concernant la société

Dénomination sociale : BOURBON.

Siège social : 33, rue du Louvre – 75002 Paris.

Date de création de la société : 2 décembre 1948.

Forme juridique et législation applicable : société anonyme à conseil d'administration régie par le Code de commerce, BOURBON est une société de droit français.

Durée : la société a une durée de 99 ans et expirera le 2 décembre 2066, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation (harmonisation des statuts dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966, AGE du 19 janvier 1966).

Registre du commerce et des sociétés : Paris 310 879 499.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social mentionné ci-dessus.

1.1 OBJET SOCIAL (extrait de l'article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- ▣ la création, la propriété, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, la gérance, la location, la régie, l'organisation et le financement de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, mobilières ou immobilières ;
- ▣ La prise de participation et la gestion des participations relatives à toute activité maritime, et ce directement ou indirectement ;
- ▣ la fabrication, le conditionnement, l'importation, l'exportation, la commission, la représentation, le transit, la consignation et le transport de tous produits, marchandises, objets et denrées de toute nature et de toute provenance ;
- ▣ la prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabriques ;
- ▣ la prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement à l'objet social et, en général, dans tous entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts.

1.2 EXERCICE SOCIAL (article 22 des statuts)

Il commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

1.3 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS (extrait de l'article 13 des statuts)

- I - Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La durée de leurs fonctions est de trois années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. L'âge de la retraite d'un administrateur est fixé à 70 ans (soixante-dix ans).
Tout administrateur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé à titre provisoire.
- II - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.
Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur est soumis aux conditions d'âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.
Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.
- III - Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

IV - En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'assemblée, tout intéressé peut demander au président du tribunal de commerce, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale, à l'effet de procéder à ces nominations ou de les ratifier selon les cas.

V - Chaque administrateur doit être propriétaire de 300 actions de la société.

1.4 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (extrait de l'article 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies en tout lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'une inscription ou d'un enregistrement comptable de ses titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

1.5 FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Les statuts ne prévoient pas de disposition particulière quant au franchissement de seuils et aux déclarations d'intention de franchissement de seuils. Conformément à l'article L. 233-7, du Code de commerce (modifié par l'ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009), l'article R. 233-1-1 nouveau du Code de commerce, l'article R. 233-1 du Code de

commerce (modifié par le décret du 19 mai 2009) et l'article 223-14 du Règlement général de l'AMF (modifié par l'arrêté du 27 juillet 2009),

- ☒ lorsque les actions d'une société ayant son siège sur le territoire de la République sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation ;
- ☒ l'information ci-dessus est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils susmentionnés ;
- ☒ la personne tenue à l'information précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y seront attachés ;
- ☒ la personne tenue à l'information informe également l'Autorité des marchés financiers en déposant sa déclaration auprès de cette dernière, avant la clôture des négociations, au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement du seuil de participation.

En cas de non-respect de cette obligation, les sanctions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

La personne tenue à l'information est tenue de déclarer, à l'occasion des franchissements de seuil du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième ou du quart du capital ou des droits de vote, les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir.

Cette déclaration est adressée à la société dont les actions ont été acquises et doit parvenir à l'Autorité des marchés financiers au plus tard avant la clôture des négociations du cinquième jour de Bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation donnant lieu à l'application de cet article.

1.6 AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (extrait des articles 24 et 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

7 Autres informations juridiques et financières

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi. S'il en existe un, le solde est réparti entre toutes les actions. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou en partie au capital.

La perte, s'il en existe une, est, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en action dans les conditions légales et en numéraire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de celle-ci.

1.7 RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

(Cf. Rapport de gestion – paragraphe 6.3.1 « Rachat des actions de la société », page 46)

1.8 RELATIONS MÈRES - FILIALES

BOURBON SA est une société holding ; les flux financiers avec ses filiales correspondent essentiellement aux dividendes versés par ces dernières.

Au 31 décembre 2010, les données chiffrées de la société mère, BOURBON SA, et des principales filiales sont les suivantes :

Valeurs en consolidation (sauf dividendes) (en millions d'euros)	Bourbon Offshore Surf	Sonasurf Internacional Ship.	Bourbon Offshore Interoil Shipping Navegação	Bourbon Ships AS	Bourbon Supply Invest.	Bourbon Supply Asia	Bourbon Maritime	BOURBON SA (société cotée)
Chiffre d'affaires	125,6	200,2	143,3	39,1	1,6	16,1	0,0	-
Immobilisations corporelles nettes	171,2	0,1	0,1	300,7	567,8	90,5	7,4	-
Endettement financier hors Groupe	70,2	-	-	140,7	17,3	-	954,8	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4	4,7	1,9	15,9	0,1	5,6	0,6	1,5
Dividendes versés au cours de l'exercice et revenant à la société cotée	-	-	-	-	-	-	100,0	-

Outre la société mère (BOURBON SA), les sociétés présentées sont les plus représentatives dans leurs activités respectives :

- ▣ pour les sociétés opérationnelles : Bourbon Offshore Surf, Sonasurf Internacional Shipping, Bourbon Offshore Interoil Shipping Navegação, Bourbon Ships AS, Bourbon Supply Asia et Bourbon Supply Investissements qui représentent à elles seules près de 62 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le chiffre d'affaires résiduel du Groupe est réalisé par 36 sociétés opérationnelles ;
- ▣ pour les sociétés détenant des navires : Bourbon Offshore Surf, Bourbon Ships AS, Bourbon Supply Investissements et Bourbon Supply Asia, ces quatre sociétés représentant 37 % des immobilisations corporelles nettes du Groupe.

Les autres immobilisations corporelles sont détenues par 120 sociétés, dont 76 sociétés ayant pour seule activité la détention de navires ;

- ▣ pour les sociétés ayant une activité de financement : Bourbon Offshore Surf, Bourbon Ships AS, Bourbon Supply Investissements, Bourbon Supply Asia et Bourbon Maritime, qui concentrent près de 60 % de l'endettement du Groupe. L'endettement financier résiduel est porté par 38 sociétés, dont 20 sociétés ayant pour seule activité la détention de navires.

2/ Renseignements concernant le capital social

La société a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 20 octobre 1998.

Depuis février 2004, BOURBON est classé par Euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

Le titre BOURBON a été admis dans l'échantillon composant l'indice SBF 120 en septembre 2005. Il est entré dans le compartiment de capitalisation A de l'Euronext Paris à partir de janvier 2006.

À compter de la séance de Bourse du 28 mars 2006, le titre BOURBON a été intégré au SRD (Service du Règlement Différé), et depuis mars 2011, il participe à l'indice CAC Mid 60.

2.1 CAPITAL SOCIAL

Lors de sa séance du 14 mars 2011, le conseil d'administration a constaté que le montant du capital social de BOURBON atteignait 39 101 094 euros et qu'il était représenté par 61 556 789 actions intégralement libérées.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions s'élevait à 61 532 545, toutes de même catégorie et représentant 59 076 115 droits de vote. Le montant du capital social à cette date s'élevait à 39 085 695 euros.

Au cours de l'année 2010, plus de 48,7 millions de titres BOURBON ont été échangés sur le marché NYSE Euronext.

Au 31 décembre 2010, la capitalisation boursière s'élevait à 2 136 millions d'euros avec un dernier cours coté à 34,71 euros et à comparer à 1 612 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Suivant les critères « nombre de titres échangés », « capitaux », « taux de rotation » et « capitalisation boursière », BOURBON se situait au fil des mois entre le 50^e et le 90^e rang des sociétés cotées sur Euronext Paris.

Au 31 décembre 2010, l'actionnariat des salariés concernait, à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 954 personnes pour 514 423 actions, soit 0,84 % du capital.

Il est rappelé que, depuis l'assemblée générale mixte du 23 août 2004, il n'existe plus de droit de vote double. Par ailleurs, à l'exception des actions autodétenues (2 456 430 au 31 décembre 2010), aucun titre n'est assorti de limitation au droit de vote.

2.2. SITUATION DES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTIONS ET/OU ACHAT D' ACTIONS

Le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux options de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions allouées par la société, en vigueur au 31 décembre 2010.

Date d'assemblée	25 mai 2000		7 juin 2005		30 mai 2008		Total
	Plan n° 3 ⁽¹⁾	Plan n° 4 ⁽¹⁾	Plan n° 5 ⁽¹⁾	Plan n° 6 ⁽¹⁾	Plan n° 7 ⁽¹⁾	Plan n° 8	
Date du conseil d'administration	8 mars 2005	5 décembre 2005	4 décembre 2006	10 décembre 2007	8 décembre 2008	24 août 2009	
Point de départ d'exercice des options	8 mars 2009	5 décembre 2009	4 décembre 2010	10 décembre 2011	8 décembre 2012	24 septembre 2013	
Date d'expiration	7 mars 2011	4 décembre 2011	3 décembre 2012	9 décembre 2013	7 décembre 2014	23 septembre 2015	
Nombre de bénéficiaires à l'origine	17	299	60	681	50	895	
Nombre total d'actions de souscription ou d'achat :	363 000	726 000	52 272	1 419 660	39 160	1 933 500	
a) Mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution	96 800	145 200		88 000 ⁽²⁾		90 000	
■ Dont Jacques d'Armand de Chateauxvieux							
■ Dont Christian Lefevre		72 600		44 000		45 000	
■ Dont Laurent Renard		72 600		44 000		45 000	
b) dix premiers attributaires salariés	196 020	150 040	23 958	192 500	19 360	214 000	
Prix de souscription ou d'achat	17,43 €	27,07 €	33,10 €	39,98 €	19,09 €	31,60 €	
Rabais consentis	3 %	5 %	5 %	non	non	non	
Options levées au 31.12.2010	293 115	154 195	484 ⁽³⁾	-	-	-	
Options annulées ou caduques au 31.12.2010 ⁽³⁾	55 660	115 918	11 132	199 760	3 080	68 800	
Options restantes à lever au 31.12.2010	14 225	455 887	40 656	1 219 900	36 080	1 864 700	3 631 448

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.

(2) Modalités d'exercice pour les mandataires sociaux à partir des attributions de décembre 2007 sur décision du conseil d'administration du 10 mars 2008 : conservation obligatoire de 20 % des options exercées et ce pour la durée de leur mandat.

(3) Conformément aux modalités du plan.

2.3 SITUATION DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux attributions gratuites d'actions allouées par la société, en vigueur au 31 décembre 2010.

Date d'assemblée	29 mai 2007
Date d'attribution	2 novembre 2007
Nombre d'actions attribuées à l'origine ⁽¹⁾	182 776
■ Dont aux mandataires sociaux	-
Actions émises	76 824
Actions annulées ou caduques au 31.12.2010 ⁽²⁾	59 620
Nombre d'actions potentiellement à émettre au 31.12.2010	46 332

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.

(2) Conformément aux modalités du plan.

2.4 DILUTION POTENTIELLE DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle du capital de la société résultant de la conversion ou de l'exercice de titres donnant accès au capital de la société encore existant au 31 décembre 2010 (options de souscription, actions gratuites).

	Date d'attribution	Échéance		Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle	Capital social (en actions)
		Début	Fin			
Nombre d'actions au 31 décembre 2010						61 532 545
Options de souscription	08.03.2005	08.03.2009	07.03.2011	14 225	0,02 %	
Options de souscription	05.12.2005	05.12.2009	04.12.2011	455 887	0,74 %	
Options de souscription	04.12.2006	04.12.2010	03.12.2012	40 656	0,07 %	
Options de souscription	10.12.2007	10.12.2011	09.12.2013	1 219 900	1,98 %	
Options de souscription	08.12.2008	08.12.2012	07.12.2014	36 080	0,06 %	
Options de souscription	24.09.2009	24.09.2013	23.09.2015	1 864 700	3,03 %	
Total options de souscription				3 631 448	5,90 %	
Actions gratuites	02.11.2007		02.11.2011	46 332	0,08 %	
Total				3 677 780	5,98 %	
Capital potentiel au 31 décembre 2010						65 210 325

Concernant les 3 derniers plans de stock-options émis par BOURBON (exerçables respectivement à partir de décembre 2011, décembre 2012 et septembre 2013), le conseil d'administration de BOURBON a décidé en octobre 2010 d'en modifier les règlements pour transformer ces plans d'options d'achat en plans d'options de souscription d'actions.

La société n'a pas émis ou consenti d'autres droits ou valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à son capital, immédiatement ou à terme.

2.5 ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Date	Opérations	Émissions d'actions				
		Montant de l'augmentation de capital (en euros)	Nombre d'actions	Prime d'émission et de fusion (en euros)	Montant du capital cumulé (en euros)	Nombre d'actions cumulé
10.03.2008	Levées de stock-options entre le 5 juin 2007 et le 31 décembre 2007	151 541	238 570	1 760 882	35 229 221	55 461 302
03.06.2009	Attribution de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes	3 522 922	5 546 130	(3 522 922)	38 752 143	61 007 432
03.06.2009	Levées de stock-options entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 3 juin 2009	21 520	33 880	568 854	38 773 663	61 041 312
07.12.2009	Attribution d'actions gratuites aux salariés et levées de stock-options entre le 3 juin 2009 et le 7 décembre 2009	84 998	133 814	908 109	38 858 661	61 175 126
31.12.2009	Levées de stock-options entre le 7 décembre 2009 et le 31 décembre 2009	7 687	12 100	203 169	38 866 348	61 187 226
15.03.2010	Attribution d'actions gratuites aux salariés et levées de stock-options entre le 1 ^{er} janvier 2010 et le 15 mars 2010	2 081	3 278	29 546	38 868 429	61 190 504
06.12.2010	Levées de stock-options entre le 15 mars 2010 et le 6 décembre 2010	113 143	178 121	4 211 924	38 981 572	61 368 625
31.12.2010	Levées de stock-options entre le 6 décembre 2010 et le 31 décembre 2010 ⁽¹⁾	104 123	163 920	3 012 900	39 085 695	61 532 545
14.03.2011	Levées de stock-options entre le 1 ^{er} janvier 2011 et le 14 mars 2011	15 399	24 244	505 244	39 101 094	61 556 789

(1) Le conseil d'administration du 14 mars 2011 a pris acte de cette augmentation de capital.

Le nombre d'actions composant le capital et le nombre de droits de vote sont actualisés, autant que besoin, tous les mois, conformément à la « directive transparence ». Cette information est notamment disponible sur le site Internet de la société : www.bourbon-online.com sous la rubrique « Finance » – « Informations réglementées ».

2.6 MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS AYANT AFFECTÉ LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le 13 mai 2008, la société par actions simplifiée Mach-Invest a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir à cette date 2 819 750 actions soit 5,08 %.

Le 30 novembre 2010, Mach-Invest International, société contrôlée par la famille Henri d'Armand de Chateaueux, déclare avoir acquis 1 650 000 actions.

La société anonyme Pleyel Investissements avait de son côté déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 16 décembre 2008, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et ne plus détenir aucune action BOURBON. Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché par la société Pleyel Investissements de l'intégralité de sa participation dans BOURBON au profit de sa mère, Monnoyeur SAS, cette dernière détenant directement à cette date 2 994 868 actions BOURBON, soit 5,40 % du capital.

Jaccar avait déclaré avoir acquis, entre le 2 et le 7 octobre 2008, 380 000 actions supplémentaires portant ainsi sa participation à 24,89 % à cette date.

La société anonyme Jaccar Holdings a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 mars 2009, les seuils de 5 %, 10 %, 15 % et 20 % du capital et des droits de vote suite à l'acquisition de l'ensemble des actions détenues par la société Jaccar, son actionnaire à 100 %, et détenir 13 803 336 actions, soit 24,89 % du capital à cette date.

La société Jaccar Holdings a déclaré :

- ▣ reprendre le rôle d'actionnaire joué par la société Jaccar dans la parfaite continuité des engagements pris par cette dernière, à savoir un actionnaire accompagnant le développement et la stratégie décidée par le conseil d'administration de BOURBON ;
- ▣ que la société continuera à gérer sa participation de manière active et qu'elle envisage de la renforcer au gré des opportunités ;
- ▣ qu'il n'est pas dans l'intention de la société Jaccar Holdings de prendre le contrôle de la société BOURBON.

En complément d'information, Cana Tera (anciennement Jaccar), maison mère de Jaccar Holdings, déclare le 3 septembre 2010 avoir emprunté 38 500 actions.

À la suite de ces opérations, et jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence 2010 et à la connaissance de la société, les sociétés Mach-Invest et Monnoyeur détiennent plus de 5 % et la société Jaccar Holdings détient plus de 20 %.

2.7 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Actionnariat	Situation au 31.12.2010			Situation au 31.12.2009			Situation au 31.12.2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Jaccar Holdings ⁽¹⁾	15 183 668	24,68 %	25,70 %	15 183 668	24,82 %	25,86 %	13 803 336	24,89 %	25,95 %
Monnoyeur	3 294 354	5,35 %	5,58 %	3 294 354	5,38 %	5,61 %	2 994 868	5,40 %	5,63 %
Mach-Invest ⁽²⁾	3 105 530	5,05 %	5,26 %	3 104 430	5,07 %	5,29 %	2 821 195	5,09 %	5,30 %
Autodétention	2 456 430	3,99 %	-	2 468 727	4,03 %	-	2 260 006	4,07 %	-
Salariés	514 423	0,84 %	0,87 %	534 132	0,87 %	0,91 %	449 414	0,81 %	0,84 %
Public	36 978 140	60,10 %	62,59 %	36 601 915	59,82 %	62,33 %	33 132 483	59,74 %	62,28 %
Total	61 532 545	100,00 %	100,00 %	61 187 226	100,00 %	100,00 %	55 461 302	100,00 %	100,00 %

(1) Jaccar Holdings : famille Jacques d'Armand de Chateaueux.

(2) Mach-Invest : famille Henri d'Armand de Chateaueux.

2.8 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Nombre total d'actions (31 décembre 2010) : 61 532 545

Nombre total de droits de vote (31 décembre 2010) : 59 076 115

Nombre approximatif d'actionnaires (TPI janvier 2011) : 40 000

Actionnaires disposant de 5 % ou plus du capital ou de droits de vote (31 décembre 2010) :

- ▣ plus de 20 % : Jaccar Holdings ;
- ▣ plus de 10 % : néant ;
- ▣ plus de 5 % : Mach-Invest et Monnoyeur.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Pourcentage de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des membres du conseil d'administration :

- ▣ capital : 41 % ;
- ▣ droits de vote : 43 %.

Au 31 décembre 2010, la société détenait 2 456 430 de ses propres actions (dont 7 880 au titre du contrat d'animation et de liquidité avec le CIC), soit 3,99 % du capital.

Par ailleurs, à cette même date, 954 salariés détenaient 0,84 % du capital avec 514 423 actions.

Depuis le 31 décembre 2004, il existe un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation d'actions BOURBON (« loi Dutreil », article 885-I du Code général des impôts) portant sur 26,30 % du capital. Il est précisé que ce pacte, à caractère fiscal, ne représente en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion de BOURBON. Il ne contient pas de conditions préférentielles de cession. Ce pacte dont l'échéance tombait au 31 décembre 2010 a été reconduit par tacite reconduction, comme l'autorise son règlement.

2.9 ÉVOLUTION DU COURS EN EUROS SUR 18 MOIS

Date	Plus haut ⁽¹⁾	Plus bas ⁽²⁾	Volume des titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
2009				
Septembre	33,20	29,45	2 779 051	87,55
Octobre	33,33	27,90	3 482 578	108,14
Novembre	29,95	25,15	3 183 907	88,34
Décembre	26,70	24,62	2 912 184	74,75
2010				
Janvier	29,60	26,31	3 629 334	103,30
Février	28,35	24,27	3 010 408	78,33
Mars	32,65	24,82	5 800 684	173,05
Avril	34,47	31,30	4 113 624	134,30
Mai	33,40	28,60	4 497 658	140,00
Juin	35,60	31,70	5 666 255	190,30
Juillet	35,11	32,25	3 281 352	110,50
Août	35,00	29,54	2 820 832	90,66
Septembre	30,50	28,20	5 617 453	165,11
Octobre	33,90	30,00	3 588 506	115,20
Novembre	33,50	30,15	3 243 741	103,91
Décembre	34,94	30,05	3 457 473	114,40
2011				
Janvier	36,10	31,40	4 238 388	141,65
Février	35,13	32,11	3 794 293	126,16

(1) Plus haut atteint en intraday sur la période.

(2) Plus bas atteint en intraday sur la période.

MARQUES, LICENCES, BREVETS, PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

1/ Marques, licences, brevets

La société BOURBON a déposé à titre de marque son monogramme en intégrant les spécificités du graphisme. Elle a fait de même s'agissant des dénominations sociales BOURBON, Bourbon Offshore, Les Abeilles, Setaf et Setaf-Saget, pour les produits et services concernés.

Consécutivement à la cession de l'activité du Vrac intervenue en décembre 2010, BOURBON cessera d'utiliser les marques Setaf et Setaf-Saget.

Plus récemment, BOURBON a également enregistré auprès de l'INPI la marque « *Under the flag of excellence* ».

2/ Propriétés immobilières, usines et équipements

La flotte de navires constitue l'essentiel des immobilisations corporelles du Groupe : les navires (y compris ceux en cours de construction) représentent près de 99 % des immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, la flotte se décompose de la façon suivante :

Situation au 31.12.2010	Navires en opération	Âge moyen	Taux d'utilisation (%) ⁽¹⁾
Marine Services			
Navires offshore profond	69	6,6	90,3 %
Navires offshore continental	78	4,1	73,2 %
Navires crewboats	243	5,6	78,2 %
Total Marine Services	390	5,5	79,5 %
Subsea Services			
Navires IMR	17	4,0	88,5 %
Total navires	407	5,4	

(1) Taux d'utilisation : sur une période, nombre de jours générant un revenu divisé par le nombre de jours calendaires.

BOURBON dispose également de 13 ROV d'un âge moyen de 3,5 ans et d'un cimentier livré par le chantier en 2009.

Comme indiqué dans les notes annexes aux comptes consolidés, l'ensemble de nos navires est soumis à des opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers et selon un plan pluriannuel, ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Chaque navire est ainsi constitué de deux composants :

- ☒ un composant structure ;
- ☒ un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Le traitement du composant révision est explicité dans la note 1.5.6 des annexes aux comptes consolidés.

Un récapitulatif des immobilisations corporelles de BOURBON et des principales charges afférentes (amortissements et pertes de valeurs) figure à la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le rapport de gestion décrit dans le paragraphe 4.2 les risques environnementaux et la manière dont BOURBON les appréhende.

Concernant la gestion de fin de vie des navires, la stratégie de BOURBON consiste à maintenir une flotte jeune, en vendant les navires suffisamment tôt à des armateurs qui en poursuivent l'exploitation.

Au 31 décembre 2010, le Groupe a accès, en location ou en propriété, aux principaux biens immobiliers suivants :

Pays	Lieu	Destination	Régime juridique
France	Paris	Siège social	Location
Brésil	Rio de Janeiro	Bureaux, entrepôt	Propriété/Location
Chine	Shanghai, Xuhui district	Bureaux	Location
Émirats Arabes Unis	Dubaï	Bureaux, autres	Location
Égypte	Le Caire – Agouza	Bureaux	Location
France	Le Havre, Marseille, Paris, Sainte-Marie (La Réunion)	Bureaux, autres	Propriété/Location
Indonésie	Balikpapan, Jakarta, Tamapole	Bureaux, base logistique	Propriété/Location
Italie	Ravenne	Bureaux	Location
Nigeria	Lagos, Port Harcourt	Bureaux, base logistique, autres	Propriété/Location
Norvège	Fosnavaag	Bureaux	Location
Portugal	Funchal	Bureaux	Location
Qatar	Doha	Bureaux	Location
Singapour	Singapour	Bureaux	Location
Suisse	Nyon	Bureaux	Location
Vietnam	Hô-Chi-Minh-Ville	Bureaux	Location

N.B. : biens immobiliers détenus/loués par les sociétés consolidées en intégration globale.

Les immobilisations corporelles prises en location sont principalement des locaux à usage administratif. Le Groupe est propriétaire des bâtiments situés à Marseille, qui regroupent les principaux services corporate ainsi que les sièges sociaux de plusieurs filiales.

Les charges de location simple relatives aux biens immobiliers sont comprises dans les informations communiquées au point 5.1 des notes annexes aux comptes consolidés faisant état des obligations contractuelles. Les charges de location simple liées aux locaux administratifs représentent la majeure partie des obligations contractuelles du Groupe en la matière.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1/ Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- ☒ Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport sur la gestion du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- ☒ Rapport du Président établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.
- ☒ Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription, établi conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce.
- ☒ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.
- ☒ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- ☒ Rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- ☒ Quitus aux administrateurs.
- ☒ Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2010.
- ☒ Affectation des résultats, décision à prendre concernant la distribution d'un dividende.
- ☒ Fixation des jetons de présence.
- ☒ Renouvellement des mandats de cinq administrateurs.
- ☒ Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et nomination de son suppléant.
- ☒ Nouvelle autorisation de programme de rachat par la société de ses propres actions.
- ☒ Pouvoirs pour dépôts et formalités.

2/ Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- ☒ Rapport du conseil d'administration.
- ☒ Rapports des commissaires aux comptes.
- ☒ Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société.
- ☒ Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux).
- ☒ Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux).
- ☒ Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées.
- ☒ Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, par l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- ☒ Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes.
- ☒ Mise en harmonie des statuts.
- ☒ Pouvoirs pour dépôts et formalités.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1/ De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du Président et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve en conséquence les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice :	127 278 201,03 €
(diminué de la dotation à la réserve légale)	(21 934,67 €)
Augmenté du report à nouveau bénéficiaire, soit :	21 379 277,14 €
Formant un bénéfice distribuable d'un montant total de :	148 635 543,50 €
Distribution d'un dividende unitaire de 0,90 euro aux 61 532 545 actions :	55 379 290,50 €
Autres réserves, pour le solde :	93 256 253,00 €

Le dividende ainsi fixé serait mis en distribution le 8 juin 2011.

Dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions, il est rappelé que les actions autodétenues ne donnent pas droit aux dividendes. La somme correspondant aux dividendes non versés sera donc affectée au compte « Report à nouveau ».

Ce dividende ouvrira droit à une réfaction de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,36 euro par action, sauf option de ces personnes pour le prélèvement libératoire de 19 % en lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu, conformément à l'article 117 quater du CGI. Cette option doit être exercée par l'actionnaire auprès de l'établissement financier teneur de ses titres (ou à défaut de la société), au plus tard à la date d'encaissement du dividende.

Quelle que soit l'option exercée par l'actionnaire, Il est rappelé que les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social de 2,2 % et contribution additionnelle) représentant 12,3 % du montant du dividende depuis le 1^{er} janvier 2010, seront prélevés à la source lors du paiement du dividende.

Les personnes morales ne bénéficieront quant à elles d'aucune réfaction.

Il n'existe pas de revenu distribué au titre de la présente assemblée, autre que le dividende mentionné ci-dessus, éligible ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions en fin d'exercice	Dividende net par action ⁽¹⁾	Montant total distribué (en milliers d'euros) ⁽²⁾
2007	55 461 302	1,00	54 200
2008	55 461 302	0,90	47 904
2009	61 187 226	0,90	52 866

(1) Dividende éligible à la réfaction de 40 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2^o du Code général des impôts.

(2) Les actions autodétenues ne donnent pas droit aux dividendes.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur la gestion du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées et ce rapport dans toutes ses parties.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer la somme globale des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 240 000 euros pour l'exercice 2010 et les exercices ultérieurs.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian d'Armand de Chateaufieux arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Henri d'Armand de Chateaufieux arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Guy Dupont arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Baudouin Monnoyeur arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Munier arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EurAAudit CRC arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société EurAAudit CRC qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Jacques Martin arrive à son terme, décide de nommer Monsieur Jean-Marie Cadren, demeurant à Villenave-d'Ornon (33140), 363, chemin de Leysotte, en qualité de commissaire aux comptes Suppléant, et ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Jean-Marie Cadren qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du projet de descriptif du programme de rachat d'actions, décide :

- ▣ de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'assemblée générale mixte du 9 juin 2010 ;
- ▣ d'adopter le programme ci-après et à cette fin :

- 1) autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la société, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital, le cas échéant ajusté pour tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, sans jamais pouvoir détenir plus de 10 % du capital de la société, étant entendu que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales ;
- 2) décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société,
 - d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière,
 - de les annuler par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'adoption de la seizième résolution ci-après ;
- 3) décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 50 euros, hors frais ;
- 4) décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions

gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

- 5) décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser trois cent sept millions six cent soixante-deux mille sept cents euros (307 662 700 euros) ;
- 6) décide que les actions pourront être achetées par tous moyens, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que le conseil d'administration appréciera ; ces achats pourront intervenir en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière, et dans le but exclusif de respecter un engagement de livraison de titres, ou de rémunérer une acquisition d'actif par échange et remise de titres dans le cadre d'une opération de croissance externe en cours lors du lancement de l'offre publique ;
- 7) les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment y compris en période d'offre publique ;
- 8) confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation pour, notamment :
 - procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités,
 - passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
 - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
 - effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes, et notamment la diffusion du descriptif du programme de rachat sur le site de l'Autorité des marchés financiers,
 - effectuer toutes formalités ;
- 9) décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

2/ De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

SEIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la société, objet de la quatorzième résolution de la présente assemblée,

- 1) autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, tout ou partie des actions acquises par la société au titre de la mise en œuvre des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'assemblée générale au conseil d'administration, présente ou future, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de 24 mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- 2) autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles ;
- 3) confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réduction(s) de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation, impartir de passer les écritures comptables correspondantes et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;
- 4) fixe la durée de validité de la présente autorisation à dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, agissant en application des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à consentir, au bénéfice des salariés ou de certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel, dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou les mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société, ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

Le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit de souscrire ou d'acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social de la société à l'issue de la présente assemblée ; étant précisé que sur ce plafond, s'imputera la totalité des actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de l'autorisation donnée dans la dix-huitième résolution.

Le délai d'exercice des options ne peut excéder 6 ans à compter de la date d'attribution des options par le conseil d'administration ; en outre, les options ne pourront être levées par les bénéficiaires avant l'expiration d'un délai de 4 ans.

La présente décision comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sous options sera fixé par le conseil d'administration le jour de l'attribution des options ; conformément aux dispositions légales, mais à l'exception de l'application de toute décote, le prix de souscription ou d'achat des actions sera déterminé en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour d'attribution des actions sous options. S'agissant des options d'achat, le prix ne pourra en outre être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société par suite de la mise en œuvre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si la société venait à réaliser une opération financière pendant la période d'exercice des options. Dans ce cas, la société procédera à un ajustement du prix, ou du nombre des actions selon les dispositions prévues par la loi.

Le conseil d'administration pourra suspendre temporairement les levées d'option pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

Aucune option ne pourra être consentie :

- ❑ ni dans le délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics ;
- ❑ ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique ;
- ❑ moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration agissant dans les conditions ci-dessus à l'effet de consentir les options de souscription ou d'achat d'actions sus-indiquées, d'en fixer les conditions et modalités en se conformant à la loi et aux statuts, d'en désigner les bénéficiaires, de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, de prélever sur le montant des primes afférentes aux augmentations du capital, les frais de ces opérations, d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires et de procéder à la modification corrélative de l'article des statuts qui fixe le montant du capital.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- ☒ autorise le conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre ;
- ☒ décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder cinq pour cent (5 %) du capital à la date de la décision de leur attribution, ce pourcentage étant calculé compte tenu desdites actions attribuées et/ou émises ; étant précisé que sur ce plafond, s'imputera la totalité des actions auxquelles pourront donner droit les options octroyées par le conseil d'administration, au titre de l'autorisation donnée dans la dix-septième résolution.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- ☒ à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ; et/ou
- ☒ à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, et prend acte que, conformément à la loi, l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le conseil d'administration emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'assemblée générale décide :

- A) au titre de l'attribution gratuite d'actions au profit des bénéficiaires résidant en France :
 - de fixer à deux ans, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce,
 - de fixer à deux ans, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires ; toutefois, les actions seront librement cessibles en cas de décès du bénéficiaire, ainsi qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ;
- B) au titre de l'attribution gratuite d'actions au profit des bénéficiaires ne résidant pas en France :
 - de fixer à quatre ans, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce,
 - de supprimer la période de conservation des actions par leurs bénéficiaires, ces actions étant librement cessibles à compter de leur attribution définitive conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1, septième alinéa.

Toutefois, en ce qui concerne les attributions visées tant au paragraphe A qu'au paragraphe B ci-dessus, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ; en outre, les actions seront attribuées avant le terme de cette période en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- ☒ de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social ;
- ☒ de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;
- ☒ de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions rela-

7 Autres informations juridiques et financières

tives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;

- ▣ de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'assemblée ;
- ▣ d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, et la durée de celle-ci ;
- ▣ de doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvement des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la société a la libre disposition ;
- ▣ de procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires, et d'augmenter en conséquence le capital social du montant nominal des actions gratuites attribuées ;
- ▣ en cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence, et de procéder à toutes formalités nécessaires ;
- ▣ en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre, s'il le juge opportun, toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par ledit article ;
- ▣ de prendre toute mesure pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 et L. 225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'assemblée générale fixe à trente-huit (38) mois le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, et notamment aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail,

- ▣ délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant par tranches distinctes, d'un montant nominal maximal de cinq millions d'euros par l'émission d'actions

ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe ;

- ▣ décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe, aux titres de capital et valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
- ▣ décide, en application de l'article L. 3332-19 du Code du travail, de fixer la décote à 20 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris SA lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, cette décote pouvant être portée à 30 % pour les adhérents à un plan d'épargne constitué en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail à la condition que la période d'indisponibilité prévue par ce plan soit supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à réduire ou à ne pas consentir de décote, et ce dans les limites légales ou réglementaires ;
- ▣ décide que le conseil d'administration pourra procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société au titre de l'abondement ;
- ▣ donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet notamment :
 - d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment :
 - fixer un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne entreprise ou de Groupe,
 - fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment décider des montants proposés à la souscription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
 - sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
 - d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment de modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure.

VINGTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de déléguer sa compétence au conseil d'administration de la société, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public de tous titres financiers, et notamment :

- ▣ d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la société ;
- ▣ de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital de la société.

L'assemblée décide que ces émissions pourront également être effectuées :

- ▣ à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur les titres d'une société, y compris sur toutes valeurs mobilières émises par la société, dans les conditions prévues à l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
- ▣ à la suite de l'émission, par la société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou par l'une des sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans les conditions prévues à l'article L. 228-93 du Code de commerce.

Dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des valeurs mobilières représentant une quote-part du capital de la société dans le cadre de la présente délégation, l'assemblée délègue expressément au conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social consécutivement à l'exercice desdites valeurs mobilières.

L'assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux autres valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation, étant précisé que le conseil d'administration aura la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie d'une émission de titres de capital ou de valeurs mobilières.

L'assemblée décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration ou par son directeur général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant

maximum de huit millions d'euros (8 000 000 euros). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ce montant sera augmenté automatiquement dans les mêmes proportions.

L'assemblée autorise le conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15% de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui seront, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder trois cent cinquante millions d'euros (350 000 000 euros), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, (étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale).

L'assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché d'Euronext Paris, précédant l'émission, diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de 5 %.

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée le cas échéant de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son directeur général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- 2) décide qu'en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- 3) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
- 4) décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de l'action, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée ;
- 5) confère au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- 6) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide :

- (i) de mettre en conformité l'article 13 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce et de le modifier en conséquence comme suit :

Article 13 – Nomination des administrateurs

Le paragraphe V est modifié comme suit, le reste de l'article restant inchangé :

« Chaque administrateur doit être propriétaire de 300 actions de la société. Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois ».

- (ii) de mettre en harmonie les dispositions de l'article 17 des statuts avec l'article L. 225-38 du Code de commerce et de le modifier en conséquence comme suit :

Article 17 – Conventions entre la société et l'un de ses administrateurs ou Directeurs Généraux

Le premier alinéa du paragraphe I « Convention soumise à autorisation » est modifié comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration ».

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2011 (16^e résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon et Marseille, le 31 mars 2011

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés

Vincent GROS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DES SALARIÉS ET/OU DES MANDATAIRES SOCIAUX

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2011 (17^e résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de commerce et par l'article R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés ou de certains d'entre eux ou de certaines catégories de personnel, dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou les mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-185 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Lyon et Marseille, le 31 mars 2011

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET/OU DES DIRIGEANTS

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2011 (18^e résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux et/ou des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce de la société BOURBON et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Lyon et Marseille, le 31 mars 2011

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés

Vincent GROS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2011 (19^e résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés pour un montant maximum de 5 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Marseille, le 31 mars 2011

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2011 (20^e résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital de la société pour un montant maximum de 8 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette émission pourra entraîner une augmentation de capital d'un montant maximum de 8 000 000 euros.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Marseille, le 31 mars 2011

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Communiqués BOURBON du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

Les communiqués ou publications ci-dessous sont disponibles sur le site www.bourbon-online.com (au sein de la rubrique « Presse – Communiqués de presse ») et/ou sur le site www.euronext.com.

Date	Intitulé
6 janvier 2010	Bilan annuel 2009 du contrat de liquidité.
10 février 2010	Chiffre d'affaires annuel 2009. Le chiffre d'affaires annuel du Groupe progresse de + 3,1 % à 960,5 millions d'euros. L'activité Offshore affiche une croissance annuelle de + 20,5 % à 809,9 millions d'euros. Le chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2009 est impacté par la conjoncture de l'activité offshore pétrolière mondiale.
4 mars 2010	BOURBON a signé des accords de rachat de la société brésilienne Delba Maritima Navegação le 29 décembre 2009 et détient désormais 100 % du capital de sa filiale.
17 mars 2010	Des résultats 2009 robustes portés par la croissance de l'Offshore. EBITDA hors plus-value en croissance de 9,4 %. Résultat net part du Groupe de 155,4 millions d'euros.
19 avril 2010	Honoraires des commissaires aux comptes.
19 avril 2010	Rapport financier annuel 2009.
3 mai 2010	Comment participer à l'assemblée générale.
3 mai 2010	Convocation à l'assemblée générale.
5 mai 2010	BOURBON remporte des contrats pour 8 <i>supply vessels</i> de type Bourbon Liberty et 5 crewboats avec Petrobras au Brésil.
5 mai 2010	Information financière 1 ^{er} trimestre 2010. Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010 quasiment stable et forte croissance de l'activité Vrac. Bonne perception des navires BOURBON dans un marché de l'offshore en bas de cycle.
9 juin 2010	Assemblée générale mixte et décision du conseil d'administration du 9 juin 2010.
25 juin 2010	BOURBON annonce la signature d'un accord de cession de 16 vraquiers Supramax pour 545 millions de dollars US.
25 juin 2010	« BOURBON 2015 Leadership Strategy ». Un programme d'investissement de 2 milliards de dollars US pour accompagner la croissance en offshore profond et continuer le renouvellement de la flotte en offshore continental.
2 juillet 2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité.
22 juillet 2010	BOURBON confirme la cession de 16 vraquiers Supramax pour 545 millions de dollars US à Genco Shipping and Trading Ltd.
9 août 2010	Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2010. Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2010 en hausse de 11,2 % par rapport au 2 ^e trimestre 2009.
31 août 2010	Résultats du 1 ^{er} semestre 2010. Bonne résistance de l'excédent brut d'exploitation à 168,5 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe s'élève à 41 millions d'euros au 1 ^{er} semestre 2010.
31 août 2010	Rapport financier semestriel 2010.
22 septembre 2010	Point sur l'attaque du <i>Bourbon Alexandre</i> au Nigeria au 22 septembre 2010.
19 octobre 2010	BOURBON annonce le projet de cession de son activité d'opérateur de transport de Vrac et se focalise sur les services maritimes à l'offshore pétrolier.
9 novembre 2010	Information financière trimestrielle. Croissance de l'activité Offshore pour le deuxième trimestre consécutif. Chiffre d'affaires BOURBON T3 2010 vs T3 2009 : + 6,4 %. Chiffre d'affaires des navires détenus en propre T3 2010 vs T3 2009 : +11,9 %.
10 novembre 2010	Libération des 3 collaborateurs de BOURBON enlevés au Nigeria à bord du <i>Bourbon Alexandre</i> .
12 novembre 2010	Arrivée en France des 3 collaborateurs de BOURBON libérés le 10 novembre 2010.
18 novembre 2010	BOURBON annonce avoir cédé sa participation dans Sucrerie de Bourbon Tay Ninh, au Vietnam.

Présentations stratégiques et financières

Documents disponibles sur le site www.bourbon-online.com (au sein de la rubrique « Presse – Conférences – financières ; stratégiques ; analystes »).

Date	Intitulé
17 mars 2010	Résultats annuels 2009.
25 juin 2010	BOURBON 2015 Leadership Strategy. Présentation du nouveau programme d'investissement du Groupe.
31 août 2010	Résultats 1 ^{er} semestre 2010.

Document de référence

Le document de référence est disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur le site www.bourbon-online.com (au sein de la rubrique « Finance – Publications – Document de référence »).

Date	Intitulé
18 mai 2010	Document de référence / Rapport annuel 2010.

Déclarations

Informations disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

DÉCLARATIONS DES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Date	Intitulé
6 août 2010	Déclarations d'opérations sur titres de la société.
9 septembre 2010	Déclarations d'opérations sur titres de la société.
10 septembre 2010	Déclarations d'opérations sur titres de la société.
23 novembre 2010	Déclarations d'opérations sur titres de la société.
1 ^{er} décembre 2010	Déclarations d'opérations sur titres de la société.
14 décembre 2010	Déclarations d'opérations sur titres de la société.
30 décembre 2010	Déclarations d'opérations sur titres de la société.

Informations publiées au BALO

Les informations publiées au *Bulletin des annonces légales obligatoires* (BALO) sont disponibles sur le site du *Journal officiel* : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/.

Date	Intitulé
28 avril 2010	Convocation à l'assemblée générale mixte du 9 juin 2010.
7 juillet 2010	Avis de non-modification des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2009. Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009. Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1/ Responsables du document de référence

1.1 PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- ☒ Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2010 puis Président du conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2011.
- ☒ Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général délégué – Opérations jusqu'au 31 décembre 2010 puis Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2011.

1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et EurAAudit CRC, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Paris, le 26 avril 2011

Jacques d'Armand de Chateaufieux

Christian Lefèvre

2/ Contrôleurs légaux des comptes

TITULAIRES

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Société Deloitte & Associés Représentée par Monsieur Vincent Gros Les Docks – Atrium 10.4 10, place de la Joliette 13002 Marseille	Nommée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 et renouvelée par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Société EurAAudit CRC Représentée par Monsieur Alexandre Brissier Immeuble « Le CAT SUD » – Bâtiment B 68, cours Albert-Thomas 69008 Lyon	Nommée par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2002 et renouvelée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

SUPLÉANTS

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Société BEAS 9, villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine	Nommée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 et renouvelée par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Jean-Jacques Martin 25, chemin de Parsonge 69570 Dardilly	Nommé par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2002 et renouvelée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

7 Autres informations juridiques et financières

TABLES DE CONCORDANCE

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Rapport financier annuel	Document de référence
1. Déclaration des personnes qui assurent la responsabilité du rapport financier annuel	182
2. Rapport de gestion	11 à 53
3. Comptes sociaux	123 à 139
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	140
5. Comptes consolidés	55 à 120
6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	121
7. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux	30
8. Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	145 à 153
9. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	154

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Rubriques	Document de référence
1. Personnes responsables	
1.1. Responsables du document de référence	182
1.2. Attestation des responsables du document de référence	182
2. Contrôleurs légaux des comptes	183
3. Informations financières sélectionnées	2 ; 3 ; 13 à 15
4. Facteurs de risque	31 à 41
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	156
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	156
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	156
5.1.4. Siège social, forme juridique, législation applicable	156
5.1.5. Événements importants dans l'exercice des activités	6 ; 12
5.2. Investissements	
5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	2 ; 15 ; 59 ; 80 à 82
5.2.2. Principaux investissements en cours	15 ; 16
5.2.3. Principaux investissements envisagés	9 ; 12 ; 16
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	8 ; 9
6.2. Principaux marchés	8 ; 9 ; 10
6.3. Événements exceptionnels	n/a
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	32 ; 164
6.5. Position concurrentielle	12 ; 34 ; 43
7. Organigramme	
7.1. Description du Groupe	7
7.2. Liste des filiales importantes	116 à 120 ; 158 à 159
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	80 à 82 ; 164 à 165
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	34 ; 44
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	56 à 61 ; 124 à 126
9.2. Résultat d'exploitation	
9.2.1. Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	12 à 16
9.2.2. Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	12 à 15
9.2.3. Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	12 à 17 ; 31 à 35
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	60 à 61 ; 86 ; 128 à 130 ; 159 à 163
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	59
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	36 à 40 ; 93 à 99 ; 108
10.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	n/a
10.5. Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	16 ; 36 à 39 ; 93 à 99
11. Recherche et développement, brevets et licences	9 ; 164
12. Informations sur les tendances	
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	17

7 Autres informations juridiques et financières

Rubriques	Document de référence
12.2. Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	17 ; 31 à 41
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a
14. Organes d'administration et de direction	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	4 ; 17 à 25 ; 146 à 150
14.2. Intérêts des dirigeants	147
14.3. Procédures de contrôle interne	151 à 153
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	25 à 30 ; 113 à 115 ; 135
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	26 à 28 ; 113 à 115
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	18 à 24
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	26 à 27 ; 112 à 114 ; 141 à 143 ; 147
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	4 ; 149 à 150
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	17 ; 146 ; 147 ; 149
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	111
17.2. Participations et stock-options	29 à 30 ; 43 ; 47 ; 48 ; 87 ; 159 ; 160
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	43 ; 47 ; 48 ; 87 ; 159 ; 160
18. Principaux actionnaires	
18.1. Répartition du capital	45 ; 159 ; 162 à 163
18.2. Existence de droits de vote différents	159
18.3. Contrôle de l'émetteur	162 ; 163
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	48 ; 163
19. Opérations avec des apparentés	112 ; 141 à 143
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	56 à 120 ; 124 à 139
20.2. Informations financières pro forma	n/a
20.3. États financiers	56 à 120 ; 124 à 139
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1. Vérifications des informations financières historiques	121 ; 140
20.4.2. Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	141 à 143 ; 154 ; 175 à 179
20.4.3. Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	n/a
20.5. Date des dernières informations financières	31 décembre 2010
20.6. Informations financières intermédiaires	
20.6.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a
20.6.2. Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	n/a
20.7. Politique de distribution des dividendes	3 ; 17 ; 45 ; 49 ; 145 à 146 ; 167
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	35 ; 88 ; 131
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	12 ; 74 à 77
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	
21.1.1. Capital souscrit et capital autorisé	45 ; 159
21.1.2. Actions non représentatives du capital	n/a

Rubriques	Document de référence
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	46 à 47 ; 162 à 163
21.1.4. Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	159 à 160
21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	n/a
21.1.6. Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	n/a
21.1.7. Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	161
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social de l'émetteur	156
21.2.2. Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction	146 ; 147 ; 156 ; 157
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	48 ; 157 ; 158 ; 159
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	48
21.2.5. Convocations des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	157
21.2.6. Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	n/a
21.2.7. Déclarations de franchissements de seuils statutaires	157 ; 162
21.2.8. Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	n/a
22. Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a
24. Documents accessibles au public	180 à 181
25. Informations sur les participations	116 à 120 ; 138 à 139

N/A : non applicable.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les éléments suivants sont inclus par référence :

- ☒ les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondants figurent aux pages 51 à 129 du document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 18 mai 2010, sous le numéro D.10-0452 ;
- ☒ les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondants figurent aux pages 37 à 112 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 18 mai 2009, sous le numéro D.09-0430.

Les parties non incluses dans ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent document de référence.



La couverture de cette brochure est imprimée sur du papier Condat silk 100 % PEFC.
Les pages intérieures de cette brochure sont imprimées sur du papier Edixion offset FSC.
Imprimé sur papiers garantissant une gestion des forêts respectueuse de l'environnement.

Création et réalisation : sequoia  - Photos : © BOURBON ; © Jean-Noël Lanthiez ; © Philippe Guignard
Imprimeur : ArteCom, certifié Imprim'Vert®, FSC® et PEFC.



BOURBON

Société anonyme au capital social de 39 101 094 euros
310 879 499 RCS PARIS

Siège Social :

33, rue du Louvre - 75002 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 40 13 86 16 - Fax : +33 (0)1 40 28 40 31

Relations investisseurs, analystes, actionnaires :

investor-relations@bourbon-online.com

www.bourbon-online.com